

## Exploitation familiale agricole – Sikasso, Mali



Analyse de la place des  
filères maïs et piment  
dans l'économie des  
exploitations familiales  
dans les cercles de Sikasso

Réalisée par Martine DÜRRER  
et Alassane Doua KONATE  
Sous la direction de  
Mamadou Moustafa DIARRA  
et Brahim TRAORE

## Remerciements

---

Nous tenons à remercier :

Nos encadreurs Brahima TRAORE « Coordonnateur du Programme Jèkasy » et Mamadou Moustafa DIARRA « Chargé Thématique à IC Sahel » pour leur disponibilité, encouragements et conseils qu'ils nous ont apportés tout au long du stage.

Herman Mulder « Délégué de IC Sahel » pour son soutien matériel, qui a énormément contribué à l'élaboration de ce document.

Mme MAÏGA Rosaline DACKO « Chef d'antenne IC Sahel de San » pour son accueil chaleureux et notre introduit dans les zones d'étude du piment.

Yaya BALLO pour ses commentaires et conseils précieux.

Nous remercions particulièrement toutes les exploitations enquêtées de Nongon-Suala, Bambougou, Boura et Kome, qui ont fait preuve d'une grande patience lors des longs entretiens que nous avons réalisés ensemble. Nous leur sommes infiniment reconnaissants pour le partage de leurs connaissances sur les deux filières ainsi que sur l'organisation de l'exploitation familiale.

Nous disons merci à tous les secrétaires généraux des différentes organisations paysannes pour leur disponibilité, leur soutien et l'organisation de nos séjours dans les villages.

Quand à nos familles d'accueil, il n'y pas de mots pour exprimer notre gratitude. Nous leur disons simplement **MERCI** et encore **MERCI**.

Enfin, à l'équipe du programme Jèkasy et tous ceux qui ont contribué de près ou de loin à l'élaboration de ce document, nous leur disons merci.

## Acronymes

---

AFD	Agence Française de Développement
AEP	Auto Evaluation et Programmation Paysanne
AOPP	Association des organisations professionnelles paysannes
APP	Association des producteurs de piment
AR	Assemblée Régionale de Sikasso
Ba	Bambougou
BM	Banque mondiale
BNDA	Banque Nationale de Développement Agricole
Bo	Boura
BUCO	Bureau de la Coopération
CCC	Centre de Conseil communal
CLCOP	Cadre Local de Concertations des Organisations Paysannes
CMDT	Compagnie Malienne pour le Développement des Textiles
CNRA	Comité National de Recherche Agronomique
CPC	Coopérative des Producteurs de Coton
CPCV	Coopérative des Producteurs de Coton et Vivriers
CPP	Coopérative des Producteurs de Piment
CRA	Chambre Régionale d'Agriculture
CRU	Commission Régionale des Utilisateurs de la Recherche
CRCR	Cadre Régional de Concertation des Ruraux
CSLP	Cadre Stratégique de Lutte Contre la Pauvreté
CTD	Collectivité Territoriale Décentralisée
DDC	Coopération Suisse au Développement
DRA	Direction Régionale de l'Agriculture
DRPSIAT	Direction Régionale de la Planification, de la Statistique, de l'Information et de l'Aménagement du Territoire
EFA	Exploitation Familiale Agricole
GAA	German Agro Action
HIMMO	Haute Intensité de Main-d'œuvre
Hj	Homme / jour
IC Sahel	Intercooperation Sahel
IER	Institut d'Economie Rurale
Jékagnini	Cherchons ensemble
Jèkasy	Jèkawuli Ka Soro Yiriwa (Levons – nous ensemble pour valoriser nos ressources)
KJ	Kafo Jiginew
Ko	Kome
LaboSeM	Laboratoire de Semences au Mali
No	Nongon
OP	Organisation Paysanne
OPAM	Office des Produits Agricoles du Mali
OPF	Organisation Paysanne Faïtières
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PACR	Programme d'Appui aux Communautés Rurales
PAFiSem	Programme d'Appui à la Filière Semence
PASAOP	Programme d'Appui aux Services Agricoles et aux Organisations Professionnelles
PASE	Programme d'Appui au Système d'Exploitation
PCDA	Programme de Compétitivité et de Diversification Agricole
PDSEC	Plan de Développement Social, Économique et Culturel
PGR	Projet de Gestion Rurale

PNACT II	Programme National d'Appui aux Collectivités Territoriales au Mali
PNIR	Programme National d'Infrastructure Rurale
PRONESS	Programme National de Développement Social et de Santé.
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
SDDR	Schéma Directeur du Secteur du Développement Rural
SG 2000	Sasakawa Global 2000
SyCoV	Syndicat des Cotonniers et Vivriers
UFRS	Union des Femmes Rurales de Sikasso
USAID	Agence des Etats Unis pour le Développement International
VAB	Valeur Ajoutée Brute
VAN	Valeur Ajoutée Nette
ZPA	Zone de Production Agricole

## Résumé

---

Le Mali est un pays principalement agraire, dont la production se fait avant tout à l'échelle des exploitations familiales. Le développement rural est par conséquent une des priorités pour lutter contre la pauvreté. Tenant compte des difficultés que subit actuellement le coton, la principale culture de rente du pays, une politique de diversification des cultures alternatives a été entreprise par l'Etat. Parmi ces cultures d'importance nationale, on trouve le maïs, céréale largement consommée par la population malienne. En parallèle, des structures d'appui promeuvent des filières prometteuses à l'échelle locale. Tel est le cas du piment.

Aussi différentes qu'elles sont, les deux (2) filières manquent d'organisation et il existe peu d'information sur leur place dans l'économie des exploitations familiales. L'étude a été effectuée en zone cotonnière dans la région de Sikasso.

Le mode d'organisation des EFA est presque le même d'une zone à l'autre. Si les acteurs partagent l'opinion que la diversification est la bonne voie pour répondre aux difficultés actuelles, 58% des EFA analysées ne disposent pas de stratégie individuelle concrète. En même temps les OP, principales représentantes des exploitations, manquent de méthode pour la mobilisation des ressources externes et la mise en place de nouveaux partenariats, permettant de faire valoir les filières.

L'analyse économique montre que les cultures sorgho et maïs dans le système de rotation du coton ainsi que le piment sont plus rentables que celle du coton. L'organisation des producteurs en coopératives autour des différents maillons des deux filières permettra de renforcer d'avantage cette tendance.

## Table de Matière

---

Remerciements .....	2
Acronymes .....	3
Résumé.....	5
Table de Matière.....	6
INTRODUCTION.....	11
I Contexte général.....	12
1. Problématique.....	13
2. Objectifs .....	13
3. Résultats attendus.....	14
4. Hypothèses.....	14
5. Méthodologie .....	14
1.1 Sélection de la zone géographique .....	14
1.2 Sélection de l'échantillon.....	15
Etapas de l'étude.....	15
II. Présentation des zones d'étude .....	16
1. Nongon-Soula et Bambougou.....	16
1.1. Milieu physique .....	16
1.2. Milieu socio-économique .....	17
1.2.1. Population .....	17
1.2.2. Économie .....	17
2. Boura et Komé .....	17
2.1. Milieu physique .....	17
2.2. Milieu socio-économique .....	18
2.2.1. Population .....	18
2.2.2. Économie .....	18
ANALYSE DE L'EXPLOITATION FAMILIALE .....	19
1. Notion d'exploitation familiale .....	19
2. Typologies des exploitations familiales .....	20
2.1. Typologie de base : Superficie cultivées en maïs et piment.....	21
2.1.1. Taille des surfaces cultivées en maïs .....	21
2.1. 2. Taille des surfaces cultivées en piment .....	21
2.2. La typologie CMDT .....	22
2.3. Une typologie « productive » du club de Sahel.....	24
2.4. Une typologie fonctionnelle.....	25
2.5. Typologies paysannes .....	26
2.6. Vers une typologie paysanne socio - fonctionnelle .....	27
3. Organisation des EFA .....	28

3.1. Organisation interne .....	28
3.1.1 L'exploitation .....	28
3.1.2. Le ménage .....	28
3.1.3. Les individus.....	29
3.2. Stratégies des exploitations.....	29
3.2.1. Diversification .....	29
3.2.2. Fumure organique.....	30
3.2.3. Activités commerciales .....	30
3.2.4. Rôle des femmes .....	30
3.3. Organisation externe des EFA : les OP .....	31
3.3.1. Types d'organisations .....	32
3.3.2. Fonctionnement des Coopératives (CPC, CPCV).....	35
3.3.3. Appui et Financement.....	39
3.3.4. Articulation entre RFA et OP.....	46
4. Economie de l'exploitation familiale .....	48
4.1. Généralité .....	48
4.1.1. Production : essentiellement basée sur la production agricole.....	49
4.1.2. Moyens de production.....	50
4.1.3. Commercialisation : essentiellement basée sur le coton.....	51
4.1.4. Dépenses .....	52
4.1.5. Les recettes.....	53
4.2 La filière maïs.....	54
4.2.1. Les variétés de maïs.....	54
4.2.2. Itinéraire de production .....	54
4.3.3. Conservation et transformation .....	54
4.3.4. La commercialisation du maïs .....	56
4.3.5. Contraintes de la filière maïs .....	56
4.3.6. Calculs économiques et analyse des résultats. ....	57
4.3. Filière piment .....	64
4.3.1. Les variétés de piment.....	64
4.3.2. Itinéraire de production .....	65
4.3.3. Conservation et transformation .....	65
4.3.4. Les acteurs.....	66
4.3.5. La commercialisation.....	66
4.3.6. Les contraintes de la filière.....	67
4.3.7. Calculs économiques et analyse des résultats .....	67
5. Indicateurs socio-économiques.....	74
Conclusion.....	75
Filière maïs.....	77
Au niveau organisationnel.....	77
Au niveau économique et commercial .....	77
Filière piment.....	78

<i>Au niveau de la production</i> .....	78
<i>Au niveau organisationnel</i> .....	78
<i>Au niveau économique et commercial</i> .....	78
Bibliographie.....	80
Annexes.....	83
Annexe 1 : Guide d’entretien avec personnes et institutions de ressources.....	83
Annexe 2 : Guide d’entretien avec les exploitations familiales agricoles.....	84
<b>Machinal</b> (Tracteurs, autres).....	85
Annexe 3 : Itinéraire de production des cultures maïs et piment.....	89
<i>Itinéraire de production du maïs</i> .....	89
<i>Itinéraire de production du piment</i> .....	89
Annexe 4 : Amortissement du matériel de culture.....	90
Annexe 5: Calculs économiques.....	91
<i>Annexe 5.1 Données de la zone maïs</i> .....	91
<i>Annexe 5.2 : données de la zone piment</i> .....	96
Annexe 6: Rapport atelier de restitution et de travail.....	101
<i>I. Contexte</i> .....	102
<i>II. Résultats attendus</i> .....	102
<i>III. Déroulement</i> .....	103
<i>IV. Synthèse des principaux résultats</i> .....	103
Annexe 7: Liste des exploitations.....	109
<b>Tableau 1</b> : Taille des superficies de maïs définies par les producteurs.....	21
<b>Tableau 2</b> Taille des superficies de piment définies par les producteurs.....	21
<b>Tableau 3</b> : Critères de distinction des types d’EFA selon la CMDT.....	22
<b>Tableau 4</b> : Disponibilité d’équipement et d’animaux de traction par EFA, en moyenne.....	23
<b>Tableau 5</b> : Synthèse des typologies présentées par les acteurs paysans lors des ateliers de Sikasso et Boura.....	26
<b>Tableau 6</b> : Les types d’organisations.....	33
<b>Tableau 7</b> : Attentes des EFA.....	47
<b>Tableau 8</b> : La productivité Brute de la terre / spéculation dans les zones de Sikasso.....	59
<b>Tableau 9</b> : La valeur ajoutée nette / homme jour des spéculations.....	60
<b>Tableau 10</b> : Dépenses en main d’œuvre par spéculation.....	61
<b>Tableau 11</b> : Revenu net par spéculation à Nongon et Bambougou.....	62
<b>Tableau 12</b> : La Productivité de la terre.....	69
<b>Tableau 13</b> : La richesse nette par homme jour.....	71
<b>Tableau 14</b> : Les dépenses en main d’œuvre par spéculation.....	72
<b>Tableau 15</b> : Le revenu net des cultures.....	72
<b>Tableau 16</b> : Indicateurs socio- économiques permettant une analyse du bien-être économique des exploitations familiales.....	74



<b>Figure 1</b> Schématisation des termes Gwa et Dou (Modèle Sikasso) .....	19
<b>Figure 2</b> Schématisation d'une EFA composée d'un ménage unique (Modèle Yorosso) .....	20
<b>Figure 3</b> : Répartition de l'échantillon par type CMDT .....	22
<b>Figure 4</b> : Hectares par actif agricole répartition selon les types CMDT.....	24
<b>Figure 5</b> Répartition des EFA par rapport à la taille de leurs troupeaux les BdT exclus .....	25
<b>Figure 6</b> : Les niveaux de hiérarchie des OP.....	35
<b>Figure 7</b> : filière fermée et organisée, à l'exemple de la filière coton .....	39
<b>Figure 8</b> : Répartition de la superficie par spéculation .....	50
<b>Figure 9</b> : Balance familiale des EFA .....	51
<b>Figure 10</b> : Répartition des dépenses en moyenne à Sikasso .....	52
<b>Figure 11</b> : Répartition en moyenne des dépenses à Yorosso .....	53
<b>Figure 12</b> : Contribution des Spéculations dans la recette brute de l'EFA.....	53
<b>Figure 13</b> : Contribution des Spéculations dans la recette brute de l'EFA.....	55
<b>Figure 14</b> : Répartition du revenu brut par spéculation .....	58
<b>Figure 15</b> : La productivité de la terre / homme jour .....	59
<b>Figure 16</b> : La VAN / Hj en moyenne créée par spéculation .....	61
<b>Figure 17</b> : Revenu net des spéculations .....	63
<b>Figure 18</b> : Contribution des spéculations dans le revenu brut .....	68
<b>Figure 19</b> : La Productivité moyenne de terre / homme-jour .....	70
<b>Figure 20</b> : La VAN moyenne / homme jour par spéculation.....	71
<b>Figure 21</b> : Le revenu net moyen par spéculation .....	73

## INTRODUCTION

---

Le développement rural est une des priorités de la politique nationale du Mali. Pour y parvenir, l'Etat malien a élaboré le schéma directeur du secteur du développement rural (SDDR) et la loi d'orientation agricole (Loi No 06-40/AN-RM) qui ont pour objectifs :

- Augmenter la contribution du secteur à la croissance économique,
- Renforcer la sécurité et la souveraineté alimentaire,
- Améliorer les revenus et les conditions de vie des populations rurales,
- Protéger l'environnement et
- Conserver les ressources naturelles.

De nos jours, le coton reste prioritaire pour la production agricole. Mais l'Etat, ensemble avec les acteurs concernés<sup>1</sup> et les partenaires d'appui, poursuit une politique de diversification et de promotion de filières alternatives. Parmi ces filières, on trouve les légumes et céréales sèches (Loi No 06-40/ AN-RM : Art 173) dont le piment et le maïs.

Le maïs (*Zea mays*), faisant partie du système de rotation du coton et favorisé par la qualité des sols et les conditions climatiques de Sikasso, dispose d'un potentiel de production plus élevé que les autres céréales sèches (sorgho, mil). Il est cultivé dans tous les villages de la région. Par contre, il est sensible aux aléas climatiques (mauvaise répartition des pluies, excès d'eau en début de cycle etc.). Les productions et les superficies ont considérablement augmenté et sont passées respectivement de 175 000 T sur 95 484 ha en 1995/ 1996 à 257 407 T sur 155 078 ha en 2002/ 2003.

Les principales zones de production du maïs dans la région sont les cercles de Sikasso avec 36% de la production totale suivi de Bougouni (15%), Kadiolo (13%), Koutiala (12%), Yanfolila (10%), Kolondiéba (9%) et Yorosso (5%)<sup>2</sup>.

De façon générale au Mali et plus particulièrement dans le cercle de Sikasso, le maïs<sup>3</sup> (apprécié pour sa qualité nutritive) est essentiellement produit pour l'autoconsommation. Afin de mieux faire valoir le maïs plusieurs expériences ont été élaborées par les autorités et des privés au niveau de la transformation : l'action minoterie villageoise, la maïserie de GMM pour la transformation industrielle, etc. Malheureusement ces expériences n'ont pas été une réussite.

Au niveau de la commercialisation interviennent différents acteurs (producteurs, intermédiaires, grossistes/ demi grossistes et détaillants) pour une quantité très faible.

Le piment (*Capsicum frutescens*) est une plante originaire de l'Amérique centrale. Dans la région de Sikasso, le piment est considéré comme culture de rente principalement dans le périmètre constitué de l'ex-arrondissement de Boura (cercle de Yorosso) et des villages frontaliers avec le Burkina Faso. L'introduction de la cotonculture l'a fait reculer<sup>4</sup>.

---

<sup>1</sup> Producteurs, CTD, OP, PTF etc.

<sup>2</sup> Assemblée régionale de Sikasso

<sup>3</sup> On distingue le maïs blanc destiné à la consommation humaine et le maïs rouge, principalement utilisé comme aliment bétail

<sup>4</sup> En termes de superficie et main d'œuvre et de revenu

Le piment se cultive dans tous les villages des communes rurales de Boura et Menamba 1, dans certains villages de Koumbia, et ailleurs à Djéli, Niamana et Kassorola dans le cercle de San (région de Ségou). En plus, on observe actuellement une expansion de la culture de piment vers des zones<sup>5</sup> autres que le bassin de production habituel.

L'ensemble de la production de la commune de Boura, estimé à **200 tonnes** par an (Jèkasy 2005), est en général vendu en état, après séchage sans aucune transformation. Le marché se caractérise par une forte fluctuation des prix qui présente une amplitude parfois extraordinaire oscillant entre 750 à 2 000 FCFA, exceptionnellement entre 300 FCFA et 4000 FCFA.

Les marchés importants de vente de piment sont : Boura, San, Segou, Mopti et Bamako. Le marché de piment se subdivise en marché local, national et sous-régional. Sur le marché national de piment les commerçants maliens sont concurrencés par les Nigériens, Sénégalais et les Ivoiriens.

Le présent document comporte cinq parties essentielles. La première partie traite la notion d'exploitation familiale. La seconde présente les différentes typologies des exploitations familiales. Une troisième partie est consacrée à l'organisation interne et externe des exploitations familiales ainsi qu'à leur articulation avec les organisations paysannes. La quatrième partie analyse l'économie de l'exploitation familiale et la place des filières maïs et piment dans cette économie. Enfin, dans la cinquième partie nous présentons des indicateurs socio-économiques qui permettent d'évaluer le bien-être des exploitations familiales.

## I Contexte général

---

En promouvant une agriculture durable, moderne et compétitive tout en tenant compte des objectifs de la décentralisation et en intégrant les diversités agro écologiques, l'Etat malien définit la ligne directrice de sa stratégie de lutte contre la pauvreté.

Le coton reste la priorité de la production agricole. La stratégie de l'Etat en matière de diversification et de promotion de filières alternatives a été renforcée suite aux problèmes liés à la production du coton, notamment l'importante baisse du prix de coton fibre sur le marché international. De façon générale, les revenus des exploitations familiales agricoles (EFA) productrices de coton ont baissé. Parfois les coûts de production dépassent largement les revenus de vente engendrant un déficit net.

Une tendance à la diminution de la superficie de la culture de coton dans toute la région peut être observée. La crise acridienne, la dégradation du système agro écologique et l'augmentation de la démographie ont également renforcé la réorientation des EFA vers la production de filière de production locale, notamment celle du maïs. L'impact de la crise cotonnière est vaste, aux contraintes naturelles et économiques s'ajoute la privatisation de la CMDT prévue pour 2008.

Malgré ces événements récents, la filière coton reste prioritaire pour le Mali et notamment dans la région de Sikasso. Le coton, culture de rente, est destiné à l'exportation et assure un revenu pour 3.5 millions de personnes (Marot 2007).

---

<sup>5</sup> Certains villages du cercle de Sikasso

Sikasso région à potentialité énorme, disposant de nombreuses possibilités de diversification de la production, reste parmi les régions plus pauvres du pays.

L'assemblée régionale (AR) de Sikasso reconnaît ce potentiel et poursuit une politique de promotion du développement rural. L'AR est soutenue dans ces activités par plusieurs partenaires parmi lesquels la Suisse qui connaît une longue tradition de coopération et de présence dans la région. Notamment le processus de décentralisation, des actions de renforcement au niveau des autorités régionales, l'aide budgétaire, la santé, la formation professionnelle et la diversification agricole, sont au centre de sa collaboration.

Le programme Jèkasy financé par la Coopération Suisse, via Intercooperation Sahel, s'inscrit dans une logique d'accompagnement des organisations paysannes faïtières (OPF), et des collectivités territoriales décentralisées (CTD) dans le processus de diversification et le soutien au développement des filières afin de renforcer l'économie locale avec pour base les EFA.

Le programme Jèkasy, en accompagnant l'AR dans l'élaboration de sa politique de promotion des filières porteuses, s'est positionné sur 6 filières, dont le maïs et le piment, jugées porteuses par les acteurs de la région, qui voient en ceux-là l'aboutissement d'un développement orienté vers la diversification des sources de revenu des EFA.

Cette analyse se veut d'être un élément démonstratif de mise en exergue de la place qu'occupent les filières maïs et piment dans l'économie des EFA dans la région de Sikasso, aux fins de plus d'investigations pour leur valorisation.

## **1. Problématique**

---

Les actions concrètes accompagnées par Jèkasy se font en réponse à la demande des acteurs clés à l'issue d'un processus participatif de planification au sein des organisations partenaires. Dans ce processus d'autoévaluation et de programmation (AEP), les paysans formulent directement des problématiques qui devraient susciter l'intérêt et le soutien des organisations et institutions d'appui, telle que Jèkasy.

Il en ressort un manque d'informations sur l'importance du maïs et du piment en sein des exploitations familiales. Dans ce dessein, il s'agit d'abord d'analyser la place des filières maïs et piment dans l'économie des exploitations familiales, afin d'apporter de nouveaux éléments permettant une meilleure valorisation de ces deux filières dans la région de Sikasso. Puis, d'étudier l'organisation des EFA, OP et des interactions qu'elles entretiennent, afin de mieux connaître leur fonctionnement. Ces résultats permettront une meilleure connaissance de ces acteurs clés du développement rural.

## **2. Objectifs**

---

L'étude porte essentiellement sur deux dimensions : une économique et l'autre organisationnelle. Elle se fixe les objectifs suivants :

- Analyser l'économie familiale des EFA et déterminer la place des deux filières dans cette économie ;
- Faire une typologie des EFA ;
- Meilleure connaissance de l'organisation des EFA, des OP et de leurs interactions ;

- Identifier les indicateurs pouvant permettre à Jèkasy de mesurer l'impact de l'accompagnement des OP sur les conditions de vie des EFA ;
- Identifier les goulots d'étranglement et des potentialités liées aux deux filières et proposer des actions pertinentes qui pourront être d'un grand apport pour l'amélioration du revenu des EFA.

### **3. Résultats attendus**

---

- Une typologie des EFA ;
- Analyse de l'économie familiale et la place des filières maïs et piment dans cette économie ;
- Analyse du positionnement des OP partenaires de Jèkasy sur les filières maïs et piment dans les zones d'études (localisation, fonctionnement, structure) ;
- Analyse des relations entre les OP partenaires de Jèkasy et les EFA membres (Accès aux services, informations, formations, accès aux marchés, financement, etc.) ;
- Identifier des goulets d'étranglement et des potentialités liées à la production des deux filières ;
- Identifier des indicateurs permettant une évaluation rapide de la situation socio-économique des EFA ;
- Proposition d'actions pertinentes pouvant être d'un grand impact sur l'amélioration du revenu des EFA.

### **4. Hypothèses**

---

1. Le maïs est la céréale autoconsommée le plus par les EFA.
2. La culture du maïs est plus rentable que celle du coton
3. Le maïs occupe une place primordiale dans le revenu des EFA
4. La culture du piment est plus rentable que toutes les autres cultures à Yorosso
5. Le piment occupe une place primordiale dans le revenu des EFA à Yorosso
6. Une organisation des EFA permettra d'augmenter les recettes issues du piment

### **5. Méthodologie**

---

#### **1.1 Sélection de la zone géographique**

L'étude s'étend sur quatre villages dans la région de Sikasso, dans lesquelles le programme Jèkasy travaille en partenariat avec des OP locales. En même temps, les localités choisies, sont des zones importantes de production de maïs respectivement de piment. Les zones d'études sont :

**Pour le maïs : Cercle de Sikasso**

Village de Nongon-Souala, chef-lieu de la commune Nongon-Souala

Village Bambougou, commune de Denderosso

**Pour le piment : Cercle de Yorosso**

Village de Boura, chef-lieu de la commune de Boura

Village de Kome, commune de Boura

## **1.2 Sélection de l'échantillon**

L'échantillon est composé de 24 exploitations familiales agricoles (EFA) dont six (6) par village. Les EFA ont été choisis lors d'un atelier de lancement dans chaque village dans lequel ont pris part les EFA, OP et OPF. Les acteurs ont défini la taille (petite, moyenne et grande) des superficies cultivées en maïs et piment. Ensuite, les acteurs ont désigné deux EFA par catégorie pour participer à l'étude.

## **Etapes de l'étude**

---

L'ensemble des travaux a été structuré en quatre (4) phases.

### **Phase préliminaire**

- Recherches bibliographiques
- Entretiens avec des personnes et institutions ressources
- Élaboration des questionnaires
- Introduction dans les villages
- Test du questionnaire EFA

### **Phase terrain**

- Ateliers de lancement
- Enquêtes auprès des EFA, OP, OPF et institution de crédits dans les villages

### **Phase de transcription et d'analyse**

- Transcription et premières analyses
- Ateliers de restitution des premiers résultats et session de travail sur les questions organisationnelles

### **Phase finale**

- Intégration des résultats des ateliers
- Analyses et Rédaction
- Restitution finale

## **II. Présentation des zones d'étude**

---

L'étude menée, se concentre dans la région de Sikasso qualifiée de la seule région du Mali qui s'étend en exclusivité dans la zone humide et subhumide. La région se caractérise par des savanes arborées, arbustives et forestières plus denses. Sikasso, troisième région administrative du Mali, occupe le sud du territoire national entre le 12°30' latitude nord et la frontière ivoirienne d'une part et 8°45' longitude ouest et la frontière Burkinabé d'autre part. Sa capitale régionale est située à 390 km de Bamako. Elle est limitée au Nord par la région de Ségou, au sud par la république de la Côte d'Ivoire, à l'est par Burkina Faso et au nord-ouest par la région de Koulikoro.

D'une superficie de 71 790 km<sup>2</sup><sup>6</sup> soit 5,8% du territoire national, la région de Sikasso compte 7 cercles et 147 communes.

### **1. Nongon-Soula et Bambougou**

---

Issues de l'ex-arrondissement de Danderesso suite au découpage territorial en 1996 dans le cadre de la mise en œuvre de la décentralisation, les villages de Nongon-Souala et Bambougou sont des zones agricoles par excellence.

Nongon-Souala est limité à l'Est par la commune rurale de Dioulabougou-Kafo (préfecture de Koutiala), au Nord-ouest par la commune rurale de Kléla et au Sud par la commune de Danderesso.

Bambougou est limité à l'Est par la république du Burkina Faso, à l'Ouest par la commune rurale de Zangaradougou, au Sud-Ouest par la commune rurale de Finkolo Sikasso.

#### **1.1. Milieu physique**

Ces villages ont un relief peu accidenté et présentent quelques plateaux peu élevés (320 à 441 m d'altitude). Le climat est de type soudanien caractérisé par deux saisons : une saison sèche qui s'étend de novembre en mai et une saison pluvieuse s'étendant de juin en octobre. La pluviométrie oscille en moyenne entre 1.150 mm à 1.400 mm.

Les vents dominants sont harmattan et la mousson. Les températures varient entre 20 ° à 30° C en saison froide et entre 30 à 40° C en période de chaleur.

La végétation est de type arboré avec des grands arbres dépassant rarement 20 m de haut. Les sols sont de types limono sableux, argileux et latéritiques.

Sur le plan hydrologique, Nongon-Souala est arrosé par deux marigots : à l'Est par le Banifing et à l'Ouest par le Lotio, qui sont l'objet de son enclavement en saison des pluies. Ces deux cours d'eau sont permanents en toute saison et se rencontrent à l'extrême Nord de la commune en un point qu'on appelle le Bafoulabé.

A Bambougou, les cours d'eaux ne sont pas permanents et on remarque la présence de quelques marres par endroit.

---

<sup>6</sup> Les données relatives aux communes de Nongon-Souala et Danderesso sont extraites des PDSEC des communes

## **1.2. Milieu socio-économique**

### **1.2.1. Population**

Caractérisée par son extrême jeunesse, près de 60% de la population est âgés de moins de 17 ans dans les deux villages. La population<sup>7</sup> est composée de Samogos, Sénoufo, Miniankas, Dogon, Bobo, Peuhl, Malinké, Sarakolé et Mossis. Les Samogos et les Sarakolés sont majoritaires respectivement à Nongon-Souala et à Bambougou.

### **1.2.2. Économie**

La principale activité demeure l'agriculture basée sur le coton (considéré comme principale culture de rente par les EFA), les céréales sèches et les tubercules (patate, igname, pomme de terre). L'élevage est beaucoup pratiqué vu le niveau des effectifs par village. Le problème majeur lié à l'élevage est le manque d'eau pour l'abreuvement des animaux et le manque d'herbe en saison sèche entraînant la transhumance. La pêche est également pratiquée par certains paysans à Nongon-Souala.

Les échanges commerciaux occupent une place de choix. À Bambougou, la pomme de terre est la culture la plus rentable. Elle est commercialisée par les producteurs sur place et au Burkina Faso. Il existe des coopératives de producteurs qui interviennent pour la promotion et la commercialisation du coton, de la pomme de terre ainsi que des initiatives pour la diversification des sources de revenu.

## **2. Boura et Komé <sup>8</sup>**

---

Issus de la commune rurale de Boura, ces villages sont à l'est de Yorosso. Boura est limité à l'est par Tansila (Burkina Faso), à l'ouest par le village de Kouloumassana, au sud par le village N'Pin et au nord par le village Komé. Ce dernier est limité à l'est par le village de Banga, à l'ouest par le village Mougnan, au nord par le village Koun et au sud par Boura. Tous ces villages appartiennent à la commune de Boura.

### **2.1. Milieu physique**

Le relief de Boura et Komé est un plateau avec une altitude moyenne de 250m. Il est légèrement incurvé vers le centre, formé d'argile, de latérite au sud et de sable au nord. Son climat est de type soudanien caractérisé par deux saisons : une saison sèche et une saison pluvieuse.

Les vents dominants sont le harmattan (novembre à mars) et la mousson (avril à septembre ou octobre). Le couvert végétal est celui de la savane arborée et arbustive. Ces principales formations s'accompagnent de galeries forestières et un tapis de graminées à espèces variés dont l'ensemble forme un pâturage fécond au cheptel et un abri sûr à la faune.

Les sols sont soumis à une intense érosion et un phénomène de lessivage faisant apparaître en surface des carapaces ou cuirasses qui ont donné naissance à des sols ferrugineux pauvres.

Sur le plan hydrologique, il n'existe pas de cours d'eau permanent dans toute la zone.

---

<sup>7</sup> Selon la DRPSIAT de Sikasso la population de Nongon-Souala est de 4 351 habitants en 2006

<sup>8</sup> Les données relatives à la commune de Boura sont extraites de CONSORTIUM BACIL LAFOMO 2002

## **2.2. Milieu socio-économique**

### **2.2.1. Population**

De nos jours, les villages de Boura et Komé comptent 3 512 habitants dont 1 737 hommes et 1 775 femmes. La population active représente 46% de la population totale dont près de 23% des femmes. La densité est de 18 habitants par km<sup>2</sup>. Cette population est constituée par des Bobofings qui sont majoritaires, les Bwas, les Peuhls, Bambaras, les Dogons, les Miniankas et les Sarakolés.

### **2.2.2. Économie**

Les principales activités économiques sont l'agriculture, l'élevage et quelques activités secondaires (le commerce, la cueillette et de transformation de karité et de néré). L'économie est essentiellement basée sur l'agriculture. Les principales spéculations sont les cultures vivrières (sorgho, mil, maïs, niébé, fonio, arachide et poids de terre) et les cultures de rentes (piment et coton). Ces cultures de rente constituent la principale source de revenu des paysans.

L'élevage est longtemps considéré comme l'apanage des peuhls. C'est la seconde activité sur laquelle repose l'économie des deux villages. Le plus grand handicap au développement du cheptel est le manque d'eau en saison sèche pour l'abreuvement des animaux.

L'activité secondaire est caractérisée par la cueillette de karité et du néré. En année de forte fructification de ceux-ci, la cueillette de ces produits constitue la principale activité des femmes en dehors des travaux ménagers.

Le commerce est en voie de développement dans la commune grâce à la foire hebdomadaire de Boura qui constitue un grand pôle commercial où se rencontrent des acteurs commerciaux d'horizon divers (San, Koutiala, Sikasso, Mopti, et Burkina Faso). Le commerce intéresse particulièrement les produits de l'agriculture qui sont le piment, le coton, l'igname et le sésame. Il existe des coopératives de producteurs de coton et des initiatives pour la commercialisation et la diversification des sources de revenu (à l'exemple du piment).

# ANALYSE DE L'EXPLOITATION FAMILIALE

## 1. Notion d'exploitation familiale

Le concept de l'Exploitation familiale est composé de différentes dimensions - économiques, sociales, spatiales, organisationnelles et autres- dont la définition peut changer considérablement d'une région à l'autre. Dans la zone d'étude, elle dépend largement du terme bambara utilisé. Un enjeu majeur est donc la compréhension linguistique de la notion de famille.

Pour définir le concept d'exploitation familiale agricole (EFA) le Memento de l'agronome (1991 : 1346) distingue entre deux niveaux d'analyse: un niveau social (logement en commun, repas en commun, partage de la cuisine) et un niveau économique (partage des produits obtenus). Une EFA est alors définie comme une unité de production familiale constituée par l'unité familiale à l'intérieur de laquelle :

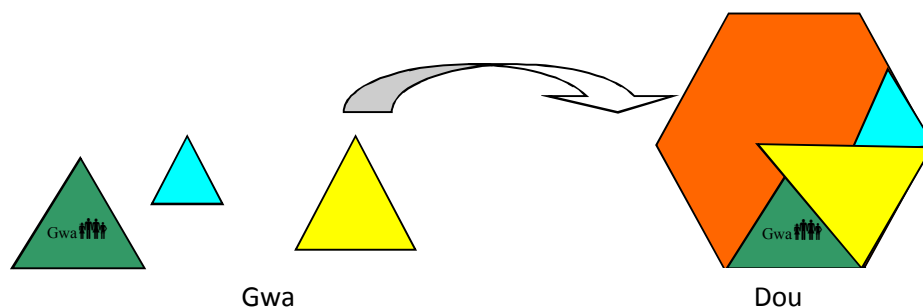
- S'effectue la mise en œuvre en communs des facteurs de production : terre, force de travail et moyens de travail
- S'opère le processus de l'utilisation et de circulation des produits obtenus

Le Club du Sahel (ROPPA 2003 : 1) rajoute un élément d'organisation extérieur en précisant que l'EFA est ancrée dans un système de solidarité et de responsabilité au sein d'une communauté avec laquelle elle partage le plus souvent une même stratégie qui inclue la diversification des activités avec pour but la minimisation des risques et l'amélioration des ressources et des terres.

Mais comment les acteurs paysans eux-mêmes, les représentants des EFA définissent-ils le terme exploitation familiale ? Lors de l'atelier, les discussions autour d'une définition étaient vives. En bambara, deux termes différents -Gwa et Dou- pour parler de la famille sont employés. L'utilisation des mots varie au niveau individuel et par rapport à la zone de provenance (urbaine ou rurale).

Gwa représente la « petite » famille (homme, femme, enfant) composé d'un ménage ou bien un ménage (parmi d'autres) dans une grande famille. Le Dou représente la grande famille qui cultive et mange ensemble et qui partage un certain nombre de bien. Un Dou peut être composé d'un ou de plusieurs Gwa d'un nombre de membre variable<sup>9</sup>.

**Figure 1** Schématisation des termes Gwa et Dou (Modèle Sikasso)



<sup>9</sup> Lors de l'atelier sur l'identification des axes d'accompagnement des filières et la validation des critères de sélection des OP et OPF partenaires (Diarra et Traoré : 2005) le résultat était le même. Néanmoins il reste la définition individuelle de ce qui est « la famille » qui peut être très limité (parents avec leurs enfants) ou très large (tous les oncles, tantes, cousins, cousines, neveux, nièces etc.)

Les exploitations analysées dans le cercle de Sikasso (musulmanes et polygames) sont majoritairement composées de plusieurs ménages (Gwa) ou foyers, car les frères et fils cultivent ensemble composant une même exploitation familiale avec la grande famille (Dou). Sous l'influence du système coton, et les revenus qu'il a su générer on observe un morcellement, détachement des gwa, des grandes familles en plusieurs exploitations indépendantes.

**Figure 2** Schématisation d'une EFA composée d'un ménage unique (Modèle Yorosso)



Dans le cercle de Yorosso (chrétiens monogame) la majorité des EFA est composée d'un seul ménage (Figure 2).

Basé sur les éléments recueillis, les acteurs paysan arrivent aux définitions suivantes (Benoit- Cattin M. et Faye J. 1981):

Une exploitation familiale est

- Un ensemble de personnes (hommes, femmes, enfants) actifs et non actifs qui sont liés par des liens de parentés, et ont une cohésion familiale, qui cultivent ensemble, mangent ensemble et possèdent des biens en commun.
- Un ensemble de personnes (hommes, femmes, enfants) autour d'un chef de famille, qui partagent un matériel d'équipement pour cultiver ensemble une surface commune.

Nous constatons que les définitions n'englobent pas d'élément d'organisation extérieure comme c'est proposé par le Club du Sahel, mais se forment autour des dimensions sociales (vivre, manger etc. ensemble) et économiques voire productives (travail et possessions partagés).

Les EFA ne sont pas homogène et se distinguent en fonctions de certains critères. Dans ce sens le prochain chapitre est consacré aux typologies des exploitations familiales.

## **2. Typologies des exploitations familiales**

---

La stratification des exploitations agricoles en groupes homogènes du même type selon des critères spécifiques est un aspect déterminant pour orienter de façon efficace des interventions au niveau des EFA. Différentes typologies ont déjà été établies aussi bien par des instituts de recherches (CIRAD, IER, CERDES, Club du Sahel etc.) que des entreprises (CMDT), mettant l'accès sur des critères différents. Mais quelle est la vision paysanne ? (KEBE et al : 1999) À la quête d'une réponse, nous présentons d'abord des typologies établies par des organisations et chercheurs. Ensuite nous présenterons une typologie établie par les acteurs lors des ateliers de restitution et de travail à Sikasso et Boura<sup>10</sup>. Nous concluons le chapitre avec une proposition pour une typologie socio-fonctionnelle.

---

<sup>10</sup> Annexe 6 Rapport de Synthèse des Ateliers

## 2.1. Typologie de base : Superficie cultivées en maïs et piment

La définition de la taille (petite, moyenne et grande) des surfaces cultivées en maïs ou piment était le point de départ pour le choix des EFA analysées. La définition a été faite par les acteurs (OP et EFA) lors des ateliers de lancement dans chacun des quatre villages sélectionnés.

### 2.1.1. Taille des surfaces cultivées en maïs

Au niveau du maïs, le critère de la taille a déjà été appliqué par le Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche (2004) dans son rapport sur la filière maïs dans la région de Sikasso. Il distingue les petits, moyens et grands producteurs par rapport aux surfaces cultivées et les petits et grands producteurs par rapport à la quantité produite.

Nous avons voulu introduire le deuxième niveau de distinction par rapport à la quantité produite, mais les producteurs s'y sont opposés en argumentant que les rendements en chiffres sont souvent inconnus et l'évaluation d'une bonne ou mauvaise récolte se fait sur la base de critères très individuels. Argument que nous pouvons, à la rétrospective, confirmer. Les résultats sont illustrés dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 1** : Taille des superficies de maïs définies par les producteurs

Village Surface	Définition de la DRA <sup>11</sup>	Bambougou	Nongon
Petite	0.5-3 ha	0.5ha - 3ha	0.5ha - 3.9ha
Moyenne	3-6 ha	3.1ha - 6ha	4ha - 6.9ha
Grande	6ha+	6.1ha+	7ha+

Les surfaces définies à Boura et Kome sont identiques. Cela s'explique par la participation de certaines personnes de Komé à la réunion de Boura d'une part, et d'autre part la forte collaboration et interconnexion des producteurs et associations de producteurs de piment, d'où l'existence d'une forte coopération entre les principaux acteurs des deux villages.

### 2.1.2. Taille des surfaces cultivées en piment

Aucune étude exhaustive sur la filière piment au Mali ne nous est connue. Ils n'existent donc pas de données comparables par rapport au critère de la superficie cultivée en piment.

**Tableau 2** Taille des superficies de piment définies par les producteurs

Village Surface	<b>Boura</b>	<b>Kome</b>
Petite	0.25ha - 0.4ha	0.25ha - 0.4ha
Moyenne	0.5ha - 0.9ha	0.5ha - 0.9ha
Grande	1ha+	1ha+

<sup>11</sup> Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche (2004) Répertoire des intervenants de la filière maïs : Région de Sikasso, Rapport final. DRA, Sikasso

Les surfaces définies à Boura et Kome sont identiques. Cela s'explique par la participation de certaines personnes de Komé à la réunion de Boura d'une part, et d'autre part la forte collaboration et interconnexion des producteurs et associations de producteurs de piment, d'où l'existence d'une forte coopération entre les principaux acteurs des deux villages.

## 2.2. La typologie CMDT

Afin d'améliorer l'efficacité de son système de vulgarisation, la Compagnie Malienne pour le Développement du Textile (CMDT) a élaboré une classification des EFA par rapport à l'équipement. On distingue quatre (4) types d'exploitations familiales: A, B, C et D.

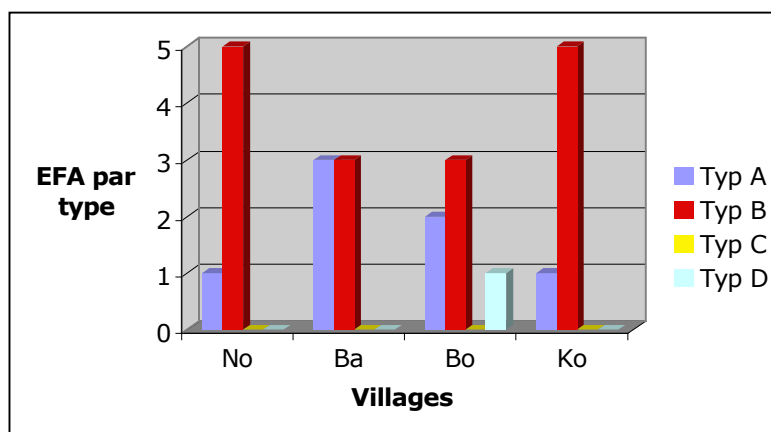
**Tableau 3** : Critères de distinction des types d'EFA selon la CMDT

Type A	Type B	Type C	Type D
2 paires de BdT	1 paire de BdT		
1 charrue labour 1 semoir 1 multiculteur 1 charrette asine ou bovine	- Sous-équipée par rapport à ses besoins - Manque le plus souvent d'un semoir	Pas ou partiellement équipées, ces EFA connaissent la technique des cultures attelées et ont souvent la possibilité d'emprunter du matériel.	- Non- équipée - Pratique la culture manuelle ou se retrouve obligée de louer tous le matériel
Troupeau de bovins de 6 têtes minimum en plus des BdT	Absence de troupeau	Absence de troupeau	Absence de troupeau

Source : Berthe et all. 1991 ; ESPGRN 1999 :7

Les EFA de types C et D étant sous- équipées ou pas équipées sont obligées d'emprunter du matériel ou de la main d'œuvre pour certaines étapes de la production, ce qui réduit la flexibilité et les mettent en dépendance de la main d'œuvre et des équipements des autres. Ils se retrouvent donc souvent en retard par rapport au calendrier de la production.

**Figure 3** : Répartition de l'échantillon par type CMDT



## Observations

- Parmi les EFA analysées, la majorité (16) correspond au type B. Parmi les EFA de type B on compte 5 qui manquent de semoir et une qui manque de charrue pour remplir les conditions du type A qui représentent 29 pourcent (7) de l'échantillon.
- Une EF (Bo2) à Boura correspond au type D, car elle ne dispose d'aucun équipement et d'aucune unité d'attelage. L'EFA en question ne cultive pas de coton.
- L'obligation de louer du matériel et de la main d'œuvre apporte des coûts supplémentaires et des retards dans les travaux. Problème confirmé par Bo2, car le retard provoque des pertes au niveau de la récolte (récolte tardive diminue la qualité du piment etc.)

**Tableau 4** : Disponibilité d'équipement et d'animaux de traction par EFA, en moyenne

	<b>Troupeau</b> de bovins têtes en moyenne (min- max)	<b>BdT</b> Têtes en moyenne (min- max)	<b>Char-</b> <b>rette</b>	<b>Âne</b>	<b>Charrue</b> <b>labour</b>	<b>Semoir</b>	<b>Multicultureur</b>
Nongon	37.6 (3-100)	14.8 (3-30)	1.3	3.5	2.8	0.3	4
Bambougou	32.6 (7-78)	10.2 (4-22)	1.6	2.3	1.6	1.16	4.6
Boura	5.5 (0-12)	4.3 (0-10)	1	2	1.5	0.6	3
Kome	7.6 (0-20)	4.3 (2-10)	1.1	1.6	2	1	2.1

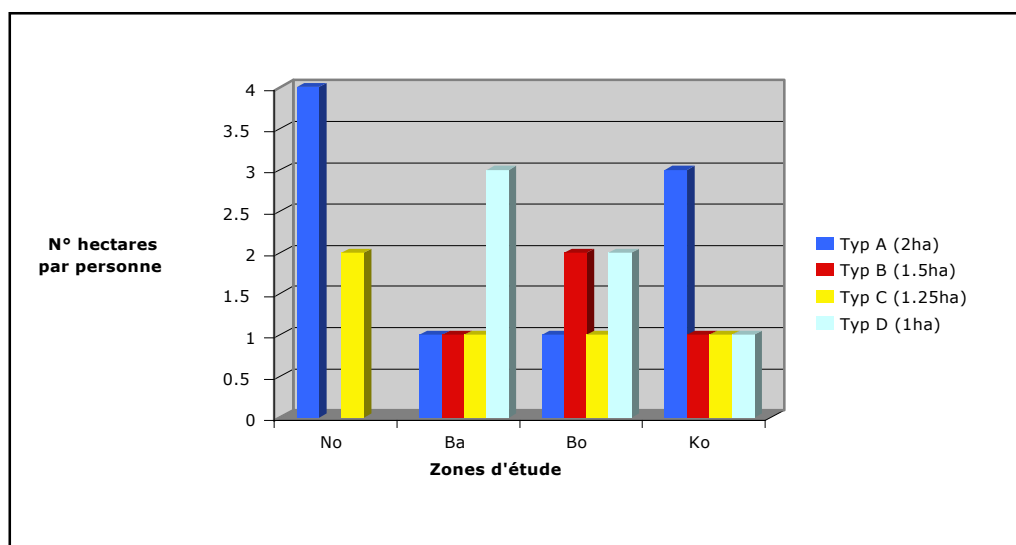
Les chiffres hors parenthèse représentent des moyennes issues de l'échantillon

Les chiffres entre parenthèse correspondent au plus petit et au plus grand nombre de bovins que détient une EFA

- **L'agro- élevage** est plus courant à **Nongon et Bambougou** qu'à Boura et Kome. On constate une différence considérable au niveau de la taille des troupeaux ainsi que du nombre de bœufs de traction.
- **Charrette asine** : À l'exception de deux EFA (Bo2, Ko2) toutes les autres possèdent au moins une charrette et un âne.
- A **Nongon et Bambougou** les EFA sont **mieux équipées** qu'à Boura et Kome.

La présence de grands troupeaux augmente la capacité de produire de la fumure (Dufumier M. 2004 : 511). Les EFA à Nongon et Bambougou ont une capacité de production de fumure supérieure, ce qui représente un potentiel non seulement pour la fertilité des terres mais aussi pour complémentarité ou la réduction des engrais chimique.

**Figure 4 :** Hectares par actif agricole répartition selon les types CMDT



- La superficie moyenne cultivée par actif s'élève à 1,37 ha à Bambougou, 1,73ha à Boura, 1,91ha à Kome et 2,22 ha à Nongon.

En outre on observe que dans tout l'échantillon les attelages travaillent beaucoup plus d'hectares (Entre 7,26 ha à Boura et 13,89 ha à Nongon) par unité d'attelage que prévu par la CMDT (6ha maximum).

### 2.3. Une typologie « productive » du club de Sahel

Le club du Sahel (ROPPA 2003) propose une typologie basée sur la nature et la diversité des cultures produites. On distingue les EFA de :

- Type 1** orientées vers le marché et dont la production est organisée autour d'une culture de rente comme le café, le coton etc.
- Type 2** pratiquant une forte diversification entre cultures de rente et culture de consommation
- Type 3** orientée vers la production de céréales et l'autoconsommation.

Les EFA de type 3 sont les plus pauvres et ont un accès plus difficile aux intrants. En effet, les EFA qui ne produisent pas de coton se retrouvent hors du système CMDT qui donne accès aux intrants à crédits. Elles sont, donc, confrontées à des difficultés d'achat au comptant des intrants. Selon les auteurs, les EFA du troisième type sont vouées à la disparition, car le manque de ressources financières rend toute acquisition de facteurs de production plus difficile (Toulimin C et Gueye B. 2003).

#### Observations

L'échantillon analysé correspond majoritairement au type 2 qui pratique en parallèle des cultures de rente (coton, piment et pomme de terre) et des céréales de consommation (maïs, sorgho, mil). Cette tendance se renforce d'avantage avec les difficultés liées à la production du coton, la sécheresse et la crise acridienne (2003).

## 2.4. Une typologie fonctionnelle

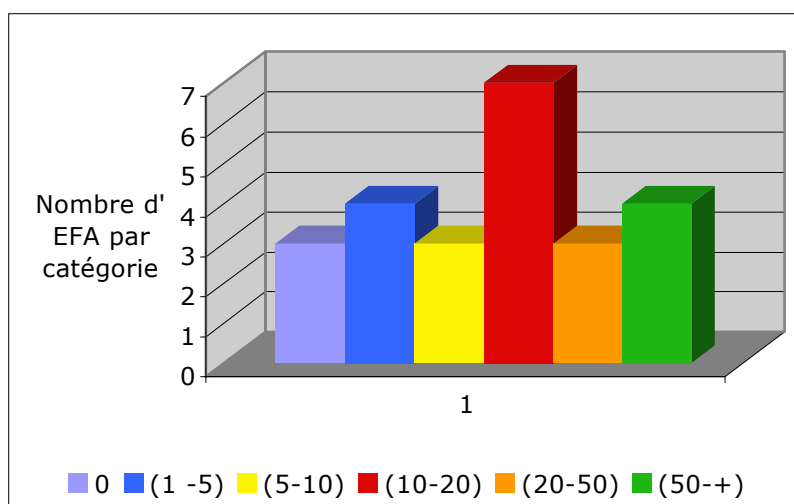
Blanchard (2005) distingue neuf (9) types d'unités de production qui se classent dans trois (3) groupes principaux: **éleveurs peulhs, agriculteurs et agro- éleveurs**. La typologie met en rapport les superficies cultivées en maïs, sorgho et coton avec le nombre de BdT et de bovins d'élevage présent dans l'exploitation. Les neuf types sont :



Cette typologie met en avant la tendance des éleveurs Peulhs de s'installer dans un village et de prendre goûts à l'agriculture tout en poursuivant leurs activités d'élevage en transhumance. Parallèlement on observe de plus en plus d'agriculteurs qui possèdent des troupeaux d'une taille considérable. L'agro- éleveur constitue le maillot intermédiaire et une étape vers la diversification de la production.

L'échantillon, portant sur *les exploitations familiales agricoles*, ne contient pas d'éleveurs peulhs. Par contre à Nongon et Bambougou certaines des EFA possèdent des troupeaux d'une taille importante, mais les activités de commercialisation de la viande ou du lait restent peu développées.

**Figure 5** Répartition des EFA par rapport à la taille de leurs troupeaux les BdT exclus



Globalement les troupeaux restent avant tout un investissement avec un potentiel économique (vente de viande, de lait, production de fumure etc.) sous- exploités. Néanmoins la séparation classique entre éleveurs et agriculteurs n'est plus aussi stricte qu'auparavant. L'apparition d'agro- éleveurs est un bon indicateur pour une tendance vers la diversification de la production.

## 2.5. Typologies paysannes

Lors des ateliers, les acteurs paysans ont élaboré et présenté des critères qui leurs permettent de catégoriser les exploitations (Annexe 6). La synthèse de ces typologies est représentée dans le tableau ci-après.

Sont distingués quatre (4) types d'EFA - très petite, petite, moyenne et grande - par rapport à:

- Le nombre d'actifs
- L'équipement
- La surface cultivée
- La production agricole
- Balance entre revenu et dépense

**Tableau 5** : Synthèse des typologies présentées par les acteurs paysans lors des ateliers de Sikasso et Boura

Très petite EFA	Petite EFA	Moyenne EFA	Grande EFA
1 actif	2 actifs 1/2 paire de bœuf	3 actifs 1 paire de bœufs	≤ 4 actifs ≤ 2 paires de bœufs
Pas d'équipement	1 charrue, daba	Équipement incomplet	Équipement complet
Petite surface cultivée	Petite surface cultivée	Surface moyenne cultivée	Grande surface cultivée
Petite production	Petite production	Production moyenne	Grande production
Revenu < Dépenses	Revenu = Dépenses	Petite marge bénéficiaire	Revenu > Dépenses

### Observations

- Les acteurs reprennent majoritairement la typologie de la CMDT qui est basée sur l'équipement. Les acteurs étant imprégnés du système de formation et de production cotonnier, s'en servent comme point de référence.
- Les critères « taille des surfaces » et la « production » restent indéfinis. En outre la caractérisation en petite, moyenne et grandes surfaces cultivées dépend des cultures qui devraient être spécifiées.
- La notion de la rentabilité a été introduite « Balance entre revenus et dépenses. C'est un élément intéressant à retenir car lors des entretiens nous avons constaté que beaucoup d'EFA n'ont pas d'idées globales sur l'état de leurs comptabilité. Les données de l'étude montrent que 50% de l'échantillon a une balance familiale déficitaire. Nous allons reprendre ce point dans la partie économique.
- Il n'y a aucune référence par rapport aux troupeaux et aux activités d'élevage. La catégorisation se limite ainsi sur des activités agronomiques et la typologie exclue les agro- éleveurs et éleveurs. Ceci est étonnant car notamment à Nongon les

agro- éleveurs sont nombreux et certains ont des troupeaux d'une centaine de bovins.

## 2.6. Vers une typologie paysanne socio - fonctionnelle

Les acteurs ayant introduit la notion de la balance entre revenu et dépense - un facteur ignoré par d'autres typologies - mais faisant abstraction totale de l'aspect « élevage », nous faisons un amendement à la typologie paysanne en introduisant deux éléments nouveaux:

- La taille du troupeau (bovin) et
- Le degré de diversification des sources de revenu

Face à la crise du coton et des phénomènes comme la variabilité et l'insuffisance de la pluviométrie qui s'inscrivent dans le contexte plus large du changement climatique ainsi que la libéralisation du commerce et les interactions économiques à l'échelle globale, la capacité d'adaptation des producteurs devient de plus en plus importante. **Une diversification des sources de revenus**, et donc de la production, permet de diminuer la vulnérabilité des producteurs face à ces variables incontrôlables pour un producteur local.

Les typologies présentées ne tiennent globalement pas compte du degré de diversification des exploitations, ni de la balance entre revenu et dépenses. En nous basant sur les systèmes de classification présentés, notamment celle introduit par les acteurs mêmes, nous proposons donc **une typologie paysanne socio-organisationnelle qui distingue trois (3) types d'EFA : Petit, moyen et grand. La distinction entre « très petit » et « petit »** étant difficile, nous les considérons comme des EFA de type petit.

Dans chaque groupe, on distingue les EFA par rapport à leur activité principale : agriculture, agro- élevage, élevage, etc. Chaque type d'EFA peut, ensuite être analysé en fonction du degré de diversification de sa production et sources de revenu ainsi que de sa solvabilité. Les critères d'analyse sont les suivants :

- Surface totale et surfaces totale cultivées
- Surface cultivée pour les principales spéculations (coton, maïs, sorgho et piment)
- Équipement (Charrue, semoir, multicultureur, tracteur etc.)
- Bœuf de traction
- Taille du troupeau (de bovin)
- Présence de petit élevage: Caprins, Ovins, Porcins, Volaille
- Balance entre Dépenses et Revenu
- Degré de diversification : production agricole et autres activités génératrices de revenu

Cette dernière typologie permet une classification assez complète de l'EFA et permet d'avoir une idée du bien-être de l'exploitation (Chp. 5).

Pour mieux comprendre les interactions des EFA avec leur environnement, nous abordons dans le prochain chapitre l'organisation interne et externe des EFA.

### **3. Organisation des EFA**

---

#### **3.1. Organisation interne**

##### **3.1.1 L'exploitation**

L'exploitation agricole est une organisation familiale autour de l'aîné (Benoit- Cattin et Faye 1981 : 83). À la tête de chaque EFA, se trouve un chef de l'exploitation qui la guide, assure l'approvisionnement en facteurs de production et décide de l'utilisation de la production. Ainsi il attribue à chaque femme de ménage la quantité nécessaire de céréales pour la préparation des repas quotidiens. Il veille également sur l'harmonie et la solidarité en sein du groupe familial qu'il représente aussi à l'extérieur. Il s'agit le plus souvent de l'aîné du groupe familial qui prend la tête de l'exploitation.

Le système est patrilinéaire. Ainsi un chef de famille qui par des raisons d'âge ou de maladie ne peut plus accomplir sa tâche, la délègue soit à son frère, soit à son fils (Ko3) (Gomez 2005 : 61). La délégation des tâches se fait également en cas d'absence du chef (Ko5).

Parfois les responsabilités du travail sont partagées entre le chef d'exploitation et un chef des travaux. Dans ce cas, le premier contrôle les revenus, les dépenses et la gestion de l'EFA tandis que le second dirige les travaux champêtres en décidant du jour au jour ce qu'il faut faire. Il s'agit le plus souvent du fils aîné de la famille, exceptionnellement le membre de la famille ayant les meilleures connaissances en techniques agricoles (Ba6). Dans les EFA composées d'un seul ménage ou avec peu de ménages les deux responsabilités sont confondues et assumées par une seule personne.

Les grandes exploitations composées d'un nombre de membres élevés, désignent par fois un membre comme *commissionnaire* chargé de faire les courses et commissions de l'EFA (No4).

Les décisions sont prises par le chef de l'exploitation, dans certains cas elles sont prises à la suite d'une concertation familiale par les hommes. Exceptionnellement le chef de famille (Bo5) prend ses décisions ensemble avec sa femme (Gomez 2005 : 61).

##### **3.1.2. Le ménage**

Les grandes familles sont souvent constituées de plusieurs ménages qui correspondent généralement à des foyers formés par les fils et frères qui vivent parfois avec leurs femme(s) et enfants en dehors de la grande cour. Les ménages reproduisent la hiérarchie de l'EFA à une échelle plus petite. En parallèle aux travaux communs de l'exploitation, ils poursuivent des activités propres à eux (Ex. pomme de terre à Bambougou).

La principale culture de rente (coton) ainsi que les céréales (maïs, sorgho, mil etc.) sont cultivées ensemble au niveau de l'EFA. Une part du revenu issu de cette production sert à couvrir les besoins de l'exploitation, et l'autre est attribuée aux ménages et individus<sup>12</sup> .

---

<sup>12</sup> Cette redistribution partielle est considérée comme un encouragement, une rémunération symbolique pour le travail fourni.

### 3.1.3. Les individus

Les travaux champêtres et ménagers sont répartis de façon bien précise entre homme, femme, jeunes et enfants. Si les hommes accomplissent le gros des travaux champêtres, les femmes s'occupent de la maison, des enfants, et sont en charge de la cuisine. En dépendance d'une famille à l'autre et d'une ethnie à l'autre les femmes participent pleinement à la production agricole ou uniquement à des étapes bien précises comme le sarclage ou la récolte (Annexe 3).

Une femme mariée divorcée ou veuve a le droit de cultiver sa propre parcelle. Souvent il y a des cultures bien spécifiques qui sont attribuées aux femmes : le riz, les arachides, les potagers etc. Selon Gomez (2005 : 61) c'est le chef de la famille qui décide si les femmes peuvent garder leurs revenus ou pas. Nous avons constaté que les revenus générés par ces femmes les appartiennent entièrement. Tout de même il est à la disposition de leurs maris en cas de besoin. De manière générale, ces revenus servent à financer les fêtes, des événements spéciaux, l'entretien des enfants et les besoins de la femme (savon, contraception, produits d'hygiène etc.). En plus, les femmes assurent en général les frais de condiments ce qui implique la recherche de bois de chauffe.

Les filles et femmes non mariées prêtent main forte dans les tâches ménagères. Elles n'ont pas de parcelles à cultiver. Mariées, elles s'installent dans le foyer du mari et prennent la responsabilité de son ménage ou se mettent sous la tutelle de la belle-mère.

Les jeunes hommes, de 15 ans jusqu'à leur mariage, se mettent à leur propre compte en cultivant un petit champ en dehors des heures de travaux du champ collectif. Le revenu généré doit couvrir leurs besoins personnels en loisir et habillement (Gomez 2005).

Les garçons entre 5 et 15 sont en charge de petits travaux comme le gardiennage des troupeaux en hivernage et participent aux travaux champêtres.

Les terres cultivées par les femmes et les jeunes leur sont accordées par le chef de la famille.

L'organisation sociale interne des EFA reste en gros la même dans les deux zones et pour toutes les EFA analysées. Le chapitre suivant présente les principales stratégies empruntées par les EFA.

## 3.2. Stratégies des exploitations

### 3.2.1. Diversification

Sur les 24 EFA analysées 14 disent ne pas avoir une stratégie particulière. Leur stratégie est d'attendre des actions de la part de l'Etat, des OP ou encore des PTF. L'importance d'une diversification est néanmoins affirmée par la plupart des producteurs. Beaucoup de producteurs affirment qu'en absence d'une spéculation semblable au coton, un changement de la production n'est pas intéressant.

**La diversification de la production et des sources de revenus** est la principale stratégie (10) appliquée. Notamment la diminution des surfaces cultivées en coton en

faveurs, d'autres cultures porteuses (maïs) est réelle. Dans ce sens à Kome, la majeure partie d'une CPC a décidé d'abandonner le coton pour la campagne 07/08<sup>13</sup>.

À Boura et Komé on mise beaucoup sur la production du piment, qui reprend peu à peu sa place de principale culture de rente. À Bambougou<sup>14</sup> par contre on diversifie vers la pomme de terre et le maïs. Ce dernier est également favorisé par les producteurs de Nongon. S'il y avait un marché organisé pour le maïs semblable à celui du coton, certains producteurs affirment qu'ils changeront leur manière de produire. L'insatisfaction par rapport à la situation actuelle est manifestée, néanmoins la majorité des producteurs désire un système organisé, avec des prix fixes à l'année.

**La production en contre-saison** (période sèche) déjà pratiquée à Bambougou pour la pomme de terre, est une option réelle pour le piment<sup>15</sup>, si la maîtrise d'eaux peut être assurée.

La production du **sésame**, de pourghère pour la **fabrication de biocarburant**<sup>16</sup> ou encore la production de semence de bonne qualité sont des opportunités intéressantes, occasionnellement saisie par certains producteurs.

### 3.2.2. Fumure organique

La majorité des EFA (21) produit de la fumure, mais la quantité produite reste infime. Notamment les longues distances entre les champs (où on ramasse les résidus) et la fosse (où on produit la fumure) rendent la tâche pénible. La distance limite également l'apport de fumure sur les champs éloignés, donnant préférence aux champs de proximité. Tout de même, certaines EFA essaient sérieusement d'augmenter la production de fumure organique afin de compléter l'engrais chimique.

### 3.2.3. Activités commerciales

L'activité commerciale telle qu'elle se présente (vente de céréales, de bétail, de lait, de poisson etc.) est une stratégie empruntée par certaines EFA pour financer des dépenses. Elle représente un grand potentiel notamment par des opérations spécifiques aux besoins locaux tels que l'embouche de porcins dans la zone de Boura.

### 3.2.4. Rôle des femmes

La diversification des sources de revenu des femmes contribue d'une manière à équilibrer la balance de l'EFA. À Boura un projet de micro- crédit pour femmes (ODS Mali) offre la possibilité de financer des petites activités génératrices de revenu<sup>17</sup>. Par ailleurs certaines femmes produisent et vendent du fil à coton au tisserand local (Bambougou). La commercialisation du beurre et du savon de karité ou la vente de dolo (la bière locale) sont d'autres pratiques observées.

---

<sup>13</sup> La décision de laisser la production du coton était prise suite au retard considérable de la première pluie, ce qui a empêché le semis à temps. Un semis tardif influence la bonne floraison et augmente considérablement le risque d'une mauvaise récolte, donc le remboursement des intrants sera difficile.

<sup>14</sup> Certains producteurs se sont concertés avec les services de douane pour obtenir des taxes forfaitaires par camion de pomme de terre. Ce qui facilite l'exportation vers le Burkina.

<sup>15</sup> La production du piment en contre-saison demande un système d'arrosage, pour combler le manque d'eau

<sup>16</sup> Une entreprise de biocarburant basée à Sikasso est venue proposer aux producteurs à Nongon (No1) la production du pourghère.

<sup>17</sup> Bo2, la plus petite exploitation analysée, profite de ces crédits. Madame fait de la restauration lors du jour du marché. Elle contracte un crédit, qui lui permet d'acheter les condiments nécessaires pour la préparation.

La privatisation en vue, certains producteurs attendent concrètement à ce que les OP reprennent une partie des fonctions de la CMDT. L'organisation des EFA en associations et coopératives est donc une des stratégies primordiales face aux problèmes rencontrés par les producteurs. Le prochain chapitre est consacré à une analyse du fonctionnement et la capacité de mobilisation de ressources externes des OP, plus précisément des CPC et de APP.

### 3.3. Organisation externe des EFA : les OP

Traditionnellement, les paysans se réunissent en *tons*<sup>18</sup>, *tontines*<sup>19</sup> et *groupement*. Ce sont des groupes d'entraide poursuivant ensemble des activités agricoles et/ou sociales. Nous remarquons une forte présence de groupements informels qui se mettent ensemble lors des travaux champêtres. Au fil du temps, on a vu naître le mouvement associatif avec ces associations villageoises (AV), puis plus tard des coopératives, des unions et des syndicats.

**Le mouvement associatif a pris son élan vers les années 1960** avec la venue de la culture du coton. À l'époque, la CMDT a largement promu la mise en place des AV, pour faciliter la gestion de la production cotonnière, la diffusion du matériel, de techniques et de services<sup>20</sup>. C'est dans ce même sens qu'elle a établi la typologie des exploitations, pour faciliter la gestion du système cotonnier.

Durant les années 1990 on observe une multiplication des AV (Barbedette 2004). Une bonne partie de ces nouvelles organisations sont issue d'un morcellement des AV existantes. La mauvaise entente liée à la gestion financière a poussé des membres à quitter les associations et de mettre en place d'autres. Dans certains villages on constate successivement plusieurs créations de nouvelles AV<sup>21</sup>. Les producteurs confirment des problèmes d'argent liés à l'insolvabilité de certains membres. « Il y avait des producteurs qui n'arrivaient pas à rembourser leurs dettes et les autres étaient obligés de les couvrir. C'est comme cela que certains ont décidé de partir et de créer une autre AV » (Ko1). Parfois les AV mêmes contractaient des dettes pour des projets d'infrastructure, affectant sérieusement la cohérence interne. Le cumul des fonctions par certains en combinaison avec des modes de gestion peu participatifs (pas de comptes rendus budgétaires lors des AG etc.), est un autre facteur de mise en place de nouvelles AV.

Au début des années 90, le mouvement associatif, était activement impliqué dans les événements qui ont entraîné la chute du régime de Moussa Traoré et la venue de la démocratie. Une réglementation stricte permettant une meilleure surveillance du mouvement date de cette époque.

Avec la venue de la démocratie, l'Etat s'est rendu compte que les structures associatives étaient peu adaptées aux besoins actuels et qu'une approche plus commerciale permettant une gestion indépendante des affaires et des produits agricoles au OP était préférable. La loi no° 01- 076 du 18 juillet 2001, introduisant le statut de

---

<sup>18</sup> Le nom « ton » signifie association, organisation, coopérative etc. en Bambara.

<sup>19</sup> Les tontines sont des micro- caisses informelles: un groupe de personnes qui cotise à un rythme fixe une somme d'argent définie. Le montant total est ensuite attribué selon un système de besoin et de rotation à un des membres du groupe.

<sup>20</sup> Au début la CMDT envoyait des étudiants pour peser le coton. Afin de traiter directement avec les producteurs, elle a ensuite encouragé la mise en place d'AV et la formation des secrétaires généraux (alphabétisation).

<sup>21</sup> Suite à des problèmes liés à une grande dette contractée de l'AV de Kome, et des problèmes financiers liés à ce crédit, certains des membres ont décidé de quitter l'AV et de mettre en place une nouvelle association.

coopérative, répond à ce besoin. À partir de 2002 La transformation des AV en CPC prend place.

Les principaux textes de lois régissant les OP sont :

- Lois N°04-038 2004 qui remplace l'ordonnance N°41/PGC du 28 mars 1959, relative aux associations
- Lois no° 01- 076 du 18 juillet 2001 concernant les coopératives

Enracinés dans les communautés villageoises les organisations paysannes (OP) sont la voix qui exprime les besoins et les souhaits des populations rurales. D'autant plus que, de nos jours, les OP sont devenus les interlocuteurs et représentants de la société civile privilégiés vis-à-vis des intervenants extérieurs comme l'Etat, les privés et, avant tous, les PTF. Les organisations paysannes doivent donc être capable de remplir des fonctions économiques et organisationnelles nécessaires pour défendre efficacement les intérêts et répondre aux besoins de leurs membres (Berthamé et Mercoiret 1993).

Une meilleure compréhension du fonctionnement des OP, leurs actions et surtout de leur capacité de mobiliser des ressources s'impose. Nous commençons par une présentation des différents types d'organisations, suivies par une mise en exergue du fonctionnement interne des organisations analysées (CPC, APP). Pour terminer nous analyserons leurs capacités de mobiliser des ressources ainsi que leurs stratégies de les diversifier.

### **3.3.1. Types d'organisations**

Les producteurs de coton sont regroupés dans les coopératives de producteurs de coton / et vivrier (CPC/CPCV)<sup>22</sup> , pour la plupart, issues des AV fondé antérieurement. Le maïs fait partie de ce système de rotation cotonnier promu par la CMDT afin d'améliorer la fertilité des sols et d'augmenter l'auto- suffisance alimentaire des EFA. Par le biais des CPC, la CMDT approvisionne les paysans en intrants coton et, de façon plus restreinte, aussi pour le maïs. Les CPC sont alors également l'organisation partenaires pour le maïs<sup>23</sup> .

La privatisation de la CMDT annoncée pour 2008<sup>24</sup> , les CPC sont en train de se regrouper en Unions communales de CPC afin de mettre ensemble leurs forces. La plupart de ces Unions existent formellement, sans pourtant être opérationnelles. Le tableau ci-après explique brièvement les différences entre les types d'OP.

---

<sup>22</sup> Système de rotation entre 2 à 3 cultures. Le coton est suivi du maïs et parfois d'une troisième culture comme le mil ou le sorgho ayant moins de besoin en engrais.

<sup>23</sup> Les partenaires de Jèkasy à Nongon et Bambougou

<sup>24</sup> Fin décembre 2007 aucune vente de zone est annoncé et les chiffres de la récolte 07/08 portent un rendement moyen de 800kg/ha.

**Tableau 6 : Les types d'organisations**

Désignation	Statut juridique	Administration interne	Caractéristiques
<b>Association Non- reconnue</b> (Ex. APP) (Lois N°04-038 2004)	Pas de reconnaissance juridique		Association de personnes
<b>Association déclarée</b> (Ex. Association villageoise) (Lois N°04-038 2004)	Reconnaissance administrative  Déclaration au niveau du cercle <sup>25</sup>	Doit soumettre un <b>rapport d'activité</b> annuel et un <b>budget</b> au contrôle des autorités	<b>Peut :</b> - Ester en justice - Disposer des cotisations de ses membres inférieurs à la somme de 300'000CFA <sup>26</sup> , et du local - Bénéficiaire des subventions étatiques, CT et établissement publics <b>Ne peut pas</b> - Distribuer des revenus générés parmi les membres - Sans consentement des autorités collaborer avec des partenaires du développement,
<b>Association déclarée d'utilité publique</b> (Lois N°04-038 2004)	Personne morale Titre II (N°59-41)  Soumis au contrôle de l'Etat		<b>Peut :</b> faire tous les actes de la société civile qui ne sont pas interdit par leurs statuts - Peuvent sous autorisation des autorités recevoir des dons/ legs
<b>Coopérative</b> Lois no° 01- 076	Personne morale Ressort territorial fixé (Art7) Récépissé  Reconnaissance administrative et juridique (Art. 5°)	Constitué de 3 Organes : - AG -Conseil d'administration -Comité de surveillance (Art 20)	- À but non lucratif (gestion pour les membres, les coopérateurs) - Exonération des subventions étatiques <b>Peut :</b> - Ester en justice - Entièrement et sans limites générer des revenus et les distribuer parmi les membres - Conclure des partenariats, recevoir un soutien librement - Recevoir des subventions, legs, dons
<b>Union</b> (communale/ régionale /nationale) Lois no° 01- 076 Lois no° 01- 076 : Art 63	Reconnaissance administrative et juridique (Art. 5°) (Art. 6)	Regroupe plusieurs coopératives	<b>Idem aux coopératives</b> - peut effectuer toutes les opérations commerciales et financières pour le compte des membres - exercent des fonctions de gestion vis à vis des coopératives
<b>Fédération</b> (Lois N°04-038 2004) (Lois no° 01- 076 : Art 67)	<b>Idem aux associations</b>		<b>Idem aux associations</b> - sont des associations de sociétés coopératives ou des Unions - Organisation de défense d'intérêts
<b>Confédération</b> (Lois N°04-038 2004)	<b>Idem aux associations</b>	Niveau sous régional/international	<b>Idem aux associations</b> Groupement de fédération

25 Exceptions: les associations étrangères ou à titre politique ou humanitaire doivent déposer le dossier au ministère chargé de l'administration territoriale. Les associations étrangères sont soumises à un régime spécifique notifié dans la section 2 de l'ordonnance no°41/PGC 1959

26 L'ancienne ordonnance de 1959 limitait le montant administrable à 120'000 CFA.

**L'association** est la cellule primaire définie comme « étant un groupement constitué de personnes qui mettent en commun d'une façon permanente leur connaissance ou leurs activités dans un but autre que de partager des bénéfices» (Monographie de Sikasso 2006). On distingue trois (3) types d'associations par rapport à leurs degrés de reconnaissance : informelles, enregistrées et à intérêts publics.

La **coopérative** est une « entreprise collective dont les membres, associés à égalité de droits et d'obligations, mettent en commun travail et éventuellement capital pour satisfaire eux-mêmes leurs besoins sans dépendre du marché et sans rechercher le profit ». Elle peut librement gérer ses activités, revenus et s'engager dans les collaborations et partenariats.

Les **unions** regroupent des coopératives à différents niveaux afin de rassembler les forces et de les rendre plus fortes. Les unions regroupent en général des coopératives par branches d'activités (Ex. bétail- viande, producteurs de coton etc) mais peuvent également être polyvalentes.

Les **fédérations** sont des organisations faitières défendant les intérêts du mouvement coopératif. Elles sont soumises à la loi relative aux associations. Leurs libertés de gestion financière et de s'engager en partenariat est donc limité. Le but principal est la promotion du mouvement associatif et la défense d'intérêts (Ex. APROFEM, AOPP).

Les **Confédérations** regroupent différentes fédérations, et fonctionnent selon le même principe que les associations et fédérations. Fédération et Confédération favorisent l'inter- coopération en représentant le mouvement à l'échelle nationale et internationale.

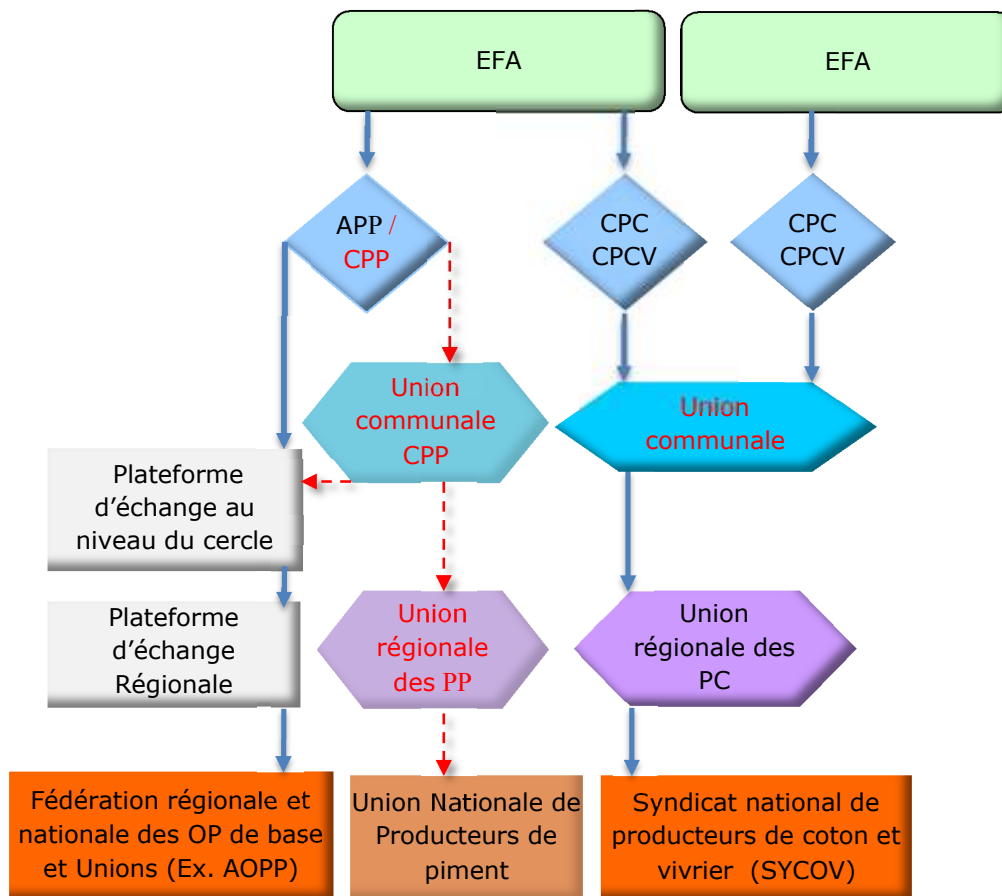
La figure suivante représente les niveaux d'hierarchie entre les différents types d'organisation<sup>27</sup>.

---

<sup>27</sup> La filière bétail viande par exemple est déjà très bien structurée de la base jusqu'au niveau national.

**Figure 6** : Les niveaux de hiérarchie des OP

En rouge la transformation possible des APP en coopératives.



### 3.3.2. Fonctionnement des Coopératives (CPC, CPCV)

#### 3.3.2.1. Objectif

Principal objectif, évoqué par les membres aussi bien que les OP, est l'entraide. Le fait d'appartenir à un réseau de solidarité avec des fonctions de filet de secours.

- Entraide
- Promouvoir la production et la commercialisation des cultures
- Développement du village ; prise en charge de dépenses (salaires d'enseignants, sacrifices etc.) et d'infrastructures (puits, etc.)
- Améliorer les conditions de vie des membres

L'objectif principal des APP est le renforcement de négociation des producteurs au niveau de la commercialisation.

#### 3.3.2.2. Conditions d'adhésion

- Être un producteur de coton (CPC) ou de piment (APP)
- Une bonne entente avec les autres membres
- Accepter et respecter des statuts et réglementations

- Paiement des frais d'adhésion et des cotisations

Les conditions d'adhésion ne diffèrent pas considérablement entre les CPC et l'APP. Les CPC fondées suite à des problèmes d'entente à l'intérieur des AV jugent une bonne cohésion entre les membres, comme condition prioritaire pour une adhésion. Dans les villages où les OP sont réparties par quartier le fait de vivre ou non dans le quartier n'a pas été évoqué comme condition absolue.

### 3.3.2.3. Structure interne des coopératives

On différencie trois (3) organes internes : L'assemblée générale, le conseil administratif aussi appelé le bureau et le conseil de surveillance. Élus par l'assemblée générale (AG) pour une période définie de 3 ans (no° 01- 076) les mandats sont renouvelables une fois de façon consécutive. Fondée en 2002 ou après, la question du renouvellement des membres des organes ne s'est pas encore posée aux CPC observées.

**L'assemblée générale** (AG) est l'organe constitutif de la coopérative et englobe l'ensemble des coopérateurs (membres).

**Le bureau ou conseil d'administration** est composé de minimum 3 et maximum 10 personnes appelées administrateurs, est guidé par le Président et son Vice- président. Les administrateurs remplissent des fonctions suivantes :

- Secrétaire général et Adjoint
- Trésorier et Adjoint
- Magasinier et Adjoint
- Secrétaire (s) à l'organisation

Certaines CPC ont des postes spécifiques tels qu'un secrétaire au conflit, un approvisionneur (pareil aux commissionnaires des EFA), responsable pour la formation ou encore un secrétaire aux crédits qui évalue la solvabilité des membres. Les CPCV à Boura et Kome ont d'ailleurs une Secrétaire aux affaires des femmes, représentant les productrices en sein du comité.

L'AG ou le bureau peuvent désigner des conseillers techniques avec des missions précises. Dans les cas observés, l'équipe technique composée de 5 ou 6 membres se charge à

- Participer aux formations et diffuser les bonnes pratiques agricoles parmi les membres.
- Mesurer les surfaces cultivées en coton, maïs et sorgho pour assurer une cohérence entre la demande et l'utilisation d'intrants.
- Organiser le pesage du coton (Sigidja)

Le Comité de surveillance, composé de 2 à 5 personnes, fait le suivie des activités et assure le contrôle budgétaire de la coopérative. Il remplit la fonction d'un auditeur interne. Ses membres ne font pas partie du bureau.

Au moment du passage, l'Association des producteurs de piment (APP) était en train de faire les démarches pour obtenir le statut de coopérative. Une fois ce statut reçu, la structure interne correspondra à celle qu'on vient de présenter.

#### 3.3.2.4. Communication

Le principal organe de gestion, le bureau, se réunit avec une fréquence régulière mais très variable d'une coopérative à l'autre allant d'une fois par décennie à Bamougou à une fois par mois à Boura. La loi (no° 01- 076 : Art 39) prévoit une fréquence minimale d'une session tous les deux mois.

Ce sont les secrétaires généraux qui diffusent l'information aux membres lors des réunions auxquelles ils les convoquent également.

Les décisions et communications se font lors des AG ordinaires ou extraordinaires. **La fréquence minimale est d'une AG par an, mais en réalité les CPC se réunissent** au minimum deux fois (une fois avant et une fois après la campagne agricole) par an. À Bamougou, une des CPC se réunit même tous les 10 à 15 jours pour échanger les informations issues de la rencontre entre le bureau et le chef de la Zone de production agricole (ZPA), représentant de la CMDT dans la zone<sup>28</sup> .

À Kome (CPC1) le secrétaire général remarque que les gens sont découragés par rapport au coton et la situation financière de l'organisation qui ne permet pas d'entreprendre de nouveaux projets, les réunions se font donc moins fréquentes. Tout de même si l'information entre les membres passe relativement vite, la communication entre les différentes CPCV (Ex. Kome) reste difficile.

Globalement **le flux d'information** entre les CPC et les membres **est jugé positif**. Exceptions font certains membres qui estiment les AG sont trop peu fréquentes, laissant ainsi les membres sous- informés. « Une information est importante à un moment bien précis, arrivant en retard elle peut perdre son utilité ! » (Ko4)

#### 3.3.2.5. Activités des CPC et APP

L'organisation de la production et de la commercialisation du coton est la préoccupation principale des CPC. Ceci implique quatre (4) activités principales :

- Gestion des intrants coton (commande, distribution, stockage)
- Gestion des engrais pour les céréales avec le SYCOV
- Pesage du coton
- Distribution des revenus du coton aux membres

Le surplus des intrants est stocké sur place pour la campagne suivante ou rendu à la CMDT. Les paysans et CPC n'y perdent pas d'argent.

Les **engrais pour les céréales** intégrées dans le système de rotation<sup>29</sup> proviennent du SYCOV. Le pesage se fait à la fin de la campagne. Les CPC se chargent de peser la récolte et de charger les camions. La CPC répartit, après déduction des dettes les revenus aux exploitations membres.

---

<sup>28</sup> La CMDT a reparti le territoire en différentes zones de production agricoles et nommé un technicien pour chacune de ces zones qui font le lien entre les producteurs et les centres régionaux de la CMDT et passent l'information sur les bonnes techniques agricoles tout en surveillant les surfaces cultivées.

<sup>29</sup> Avec la baisse des prix pour le coton fibre et depuis que l'approvisionnement en intrants devient plus difficile, les producteurs ont la tendance de « tricher » sur les surfaces en annonçant plus de superficies de coton qu'effectivement produit, afin de pouvoir mettre d'avantage des intrants sur les spéculations céréalières (maïs, sorgho).

De **grands besoins financiers** sont liés à la production. La CMDT a, en partenariat avec la BNDA, mis en place un système de crédits permettant aux paysans d'accéder à des crédits d'équipements<sup>30</sup>. Le KJ<sup>31</sup> est une union de caisses mutuelles d'épargne et de crédit du Mali qui offre aux exploitations des crédits d'équipement, de campagne<sup>32</sup>, de stockage et de financement pour les intrants. Entre les institutions financières et les producteurs, la CPC **évalue et facilite** les demandes de crédit de ses membres. De façon beaucoup plus restreinte et en fonction des ressources disponibles la coopérative même accorde des petits prêts aux membres en difficulté.

La participation à et l'organisation **de formation** ainsi que la diffusion interne de savoir sur de bonnes techniques agricoles est un aspect central des activités des coopératives, qui prennent ici le rôle d'un service d'extension et de vulgarisation. L'enseignement des bonnes techniques agricoles et l'utilisation correcte des engrais et pesticides permettent une optimisation de la production et la préservation voire l'amélioration de la fertilité des sols. Si c'est principalement la CMDT qui a mis en place un système de formations, certains CPC (Kome) ont cherché des partenaires externes pour répondre à des besoins spécifiques.

La contribution aux frais du village tels que les sacrifices, les infrastructures et les salaires des enseignants et la mise à disposition des services du groupe dans les champs des membres (sortie de groupes) font également partie des activités des OP. La culture **d'un champ collectif** (Kome) permet de revenir en aide aux membres et de couvrir les frais du fonctionnement de la CPC<sup>33</sup>.

Nous remarquons que les CPC ne s'activent pas spécifiquement dans la recherche d'intrants pour complémentaires pour les cultures vivrières.

### **Association des producteurs de piment (APP)**

Les activités des APP restent encore moins définies. Une fois la coopération en place, il est prévu qu'elle facilite l'acquit aux intrants et la commercialisation de la production selon les besoins spécifiques de la culture du piment. En attendant, les actions entreprises par cette association fondée en 2006 se concentraient sur la mise en place de l'organisation. Ce processus se fait avec le soutien de IC-Sahel et Fitiné-Consult qui forment les producteurs aussi en bonnes techniques de production (Préparation de la fumure organique, construction de bonnes clôtures pour les pépinières, système d'arrosage à goutte d'eau pour les pépinières et le renforcement de leurs capacités en gestion.

Par manque d'institutions financières sur place l'APP est à la recherche d'une caisse d'épargne qui donnerait des crédits de récolte. L'idée est de couvrir les besoins

---

<sup>30</sup> Crédit sur quatre ans qui sert à acheter du matériel agricole

<sup>31</sup> USAID, SOS Faim, GAA et la Banque européenne d'intervention ont ensemble mis en place le KJ. But principal était de sécuriser l'argent des paysans et de créer un système de micro crédit pour les producteurs. Le KJ est aujourd'hui autogéré et indépendant des structures initiales.

<sup>32</sup> Répond aux besoins des paysans durant la période de soudure (entre deux récoltes) et permet aux artisans et commerçants de faire des avances de trésorerie

<sup>33</sup> Ces champs ne sont pas permanents. Chaque année, un autre membre met à disposition une parcelle. 1998 était l'année de la famine. Une AV a distribué les céréales de son propre champ parmi les familles. En plus en 2002 elle avait acheté 10 t de maïs pour les distribuer. L'argent pour l'achat des céréales provenait d'un crédit de la BNDA. Le crédit a été remboursé par la vente du maïs que les familles ont amené comme paiement en nature pour les céréales données (Kome 2)

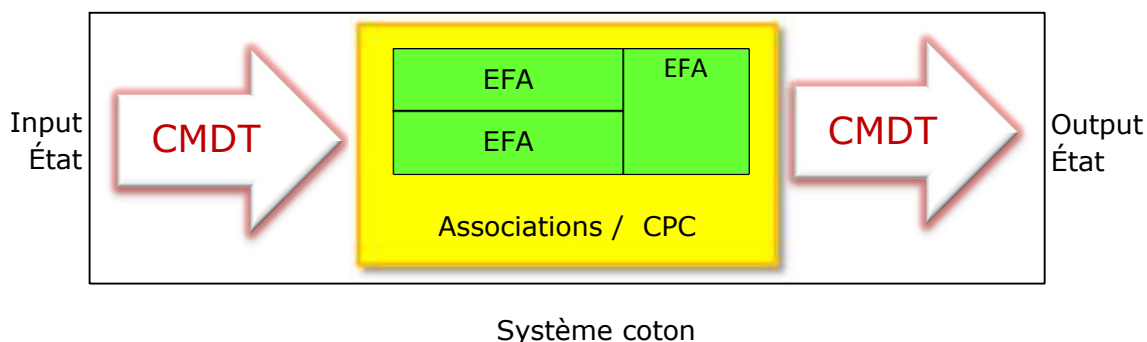
immédiats après la récolte lorsque les prix sont bas<sup>34</sup>, tout en donnant la possibilité de vendre la production à un moment plus propice.

La recherche d'un grand opérateur qui pourrait acheter ou pré - financer l'achat de la production, afin de permettre une vente tardive est une priorité.

### 3.3.3. Appui et Financement

Depuis la mise en place de la culture du coton, les producteurs ont été organisés dans un système formaté par la CMDT et l'Etat, ce qui a freiné et rendu obsolète toute initiative individuelle. Les besoins pour faire fonctionner la production (**Input**) comme l'accès aux intrants, la formation et l'équipement, aussi bien que la mise en valeur et la commercialisation des produits sortants (**Output**) étaient organisés. La CPC n'avait pas de rôle autre que celui d'un intermédiaire entre les producteurs et la CMDT. Tout était fourni, il s'agissait uniquement de collecter et de redistribuer. Le coton payait bien et grâce au système de crédit d'équipement et les revenus issus du coton, les EFA ont pu progressivement s'équiper.

Figure 7 : filière fermée et organisée, à l'exemple de la filière coton



Avec la privatisation annoncée de la CMDT et l'externalisation de certains services et l'arrêt d'autres, les EFA projettent leurs attentes vers les CPC. La capacité d'auto-organisation et de mobilisation de ressources devient ainsi cruciale pour les CPC. D'autant plus qu'avec le processus de démocratisation et la réorientation des actions vers les acteurs de la société civile, les OP se sont vues propulsées au premier plan.

La situation pour l'APP est différente. Dans le cercle de Yorosso, la culture de piment a une longue tradition. Avant l'arrivée du coton, le piment était la principale culture de rente dans la zone. Mais la production et la commercialisation se faisaient individuellement. Ces dernières années, les difficultés du coton ont fait que le piment regagne sa place petit à petit et en 2006 les producteurs de piment ont décidé de s'organiser afin de mieux faire valoir la filière.

L'idée est de faciliter l'approvisionnement en intrants et d'améliorer la commercialisation. Contrairement au système coton qui englobe aussi le maïs, la filière piment ne souffre pas d'une sur organisation mais, tout au contraire, d'un manque d'organisation.

#### 3.3.3.1. Ressources internes

<sup>34</sup> La majorité des producteurs à Boura et Kome est chrétienne. Les grandes dépenses (Noël) tombent donc directement après la récolte, lorsqu'une grande quantité de piment arrive sur le marché et les producteurs sont forcés de vendre.

### a) **Ressources financières des CPC**

Les OP disposent de ressources financières, ainsi que de ressources humaines. Parmi les moyens financiers, on distingue d'abord les sources primaires :

- **Les frais d'adhésion (1000CFA à 5000 CFA)**
- **Les cotisations des membres (1000 à 1200 CFA par an)**
  
- La CPC reçoit 5400CFA par tonne pesée de la CMDT
- Part de la CPC dans la production de coton<sup>35</sup>
- L'écart entre la recette pesée par la CPC et celle pesée par la CMDT
- Prestation de services (sorties de groupe)
- L'exploitation d'un champ collectif

Les **frais d'adhésion**, payés une seule fois, ne sont pas considérés comme une source de revenu. Partant d'une moyenne de 1000 CFA par année et de 35 membres la cotisation annuelle par contre est une source de revenu permanente mais largement insuffisante pour l'atteinte de projets. Parmi les OP ayant une cotisation, celle-ci est automatiquement prélevée sur le revenu du coton. Les CPC sans cotisation annuelle pratique généralement des parts CPC plus élevés (30-40kg /tonne).

Le **paiement d'un dépôt** de 2000 CFA est une pratique observée dans une CPC. Le dépôt reste dans la caisse et est remboursé lorsqu'un membre désire quitter l'OP. A l'égal des frais d'adhésion ce dépôt n'est pas considéré comme une source de revenu.

10 à 40kg par tonne pesée (cas observés) sont commercialisés en faveur de la CPC. Avec un prix de 160CFA en 2007 cela revient à un total de 1600 à 6400 CFA par tonne : une source de revenu considérable, même si dans certains cas une minime partie du montant revient à la personne ayant effectué le pesage.

L'apport du **surplus du pesage**<sup>36</sup> est difficile à estimer et variable d'une année à l'autre en fonction de la production individuelle.

Les CPC font des prestations de services dans les champs. Le revenu découlant, alimente la caisse de la coopérative, de même la commercialisation des récoltes issues d'un champ collectif.

---

<sup>35</sup> Varie d'une CPC à l'autre: entre 10 et 40 kg par tonne commercialisée

<sup>36</sup> On parle de surplus du pesage lorsque la production d'une EFA n'arrive pas à remplir un camion (8-10t). La CPC pèse alors les productions insuffisantes afin de les charger ensemble. La CMDT pèse uniquement le camion rempli sur un pont-basculé. La différence entre le tonnage pesé par la CPC et celui de la CMDT est considérée comme revenu pour la CPC et pas pour le producteur.

## **b) Ressources financières des APP**

L'APP ne dispose, pour l'instant, pas de ressources financières internes autres que les cotisations annuelles et les frais d'adhésion.

Lorsque la transformation des APP en coopératives sera effective, l'Union communale des producteurs de piment facilitera les contacts entre les producteurs et les opérateurs économiques. Pour ses services, l'union recevra une part des recettes (comparables à la part CPC pour le coton) ce qui permettra de financer les dépenses liées au fonctionnement.

## **c) Ressources des Unions communales**

Au moment de l'étude, les Unions communales des CPC mises en place fin 2006 n'étaient pas encore fonctionnelles. A Boura, les CPC ont déjà dû payer leurs adhésions ainsi que la part sociale afin de pouvoir profiter des services de l'union en 2008. L'importante part sociale est prévue pour réaliser des projets indépendamment d'un soutien externe.

Les Unions communales, adhérant à l'union régionale qui est en charge de l'approvisionnement en intrant, payent également des cotisations et parts sociales. Cette dernière sert notamment au préfinancement des intrants au niveau régional (continuation du système d'achat à crédit).

Les APP prévoient un système similaire avec coopératives villageoises, union communale, puis régionale. Mais contrairement aux CPC et leurs Unions, la mise en place est encore loin d'être réalité. La mobilisation de ces ressources ne sera donc pas pour l'immédiat.

## **d) Ressources humaines**

« Si je veux apprendre quelque chose, je cherche quelqu'un dans la CPC qui peut me l'enseigner ». (Kassoun Ouatara, producteur de Bambougou)

Les OP disposent, grâce à leur pôle de membres, d'une source de main d'œuvre et de personnes de ressources importantes. Certains adhérents ont des connaissances approfondies ou maîtrisent des techniques spécifiques dans des domaines aussi divers que l'arboriculture, le maraîchage, la production de fumure organique, les méthodes de sélection de semence etc. L'échange de semence, la mobilisation du groupe pour des travaux champêtres ainsi que des arrangements de prestation de matériel de culture entre les producteurs sont largement pratiqués. Par contre la recherche de personnes ressources sur place et la mobilisation des connaissances locales ne semble pas systématique.

### **3.3.3.2. Ressources externes**

Pour la réalisation de grands projets, les ressources internes des OP ne suffisent pas. Cette situation ne compte pas seulement pour les associations dont les possibilités de générer et gérer des moyens financiers sont limitées, mais aussi pour les coopératives. La mobilisation de ressources externes devient cruciale.

### a) **Partenaires des CPC**

Le partenaire principal des CPC est la CMDT, qui leur facilite l'accès aux crédits et des formations. Les formations et conseils donnés par la CMDT<sup>37</sup> portaient entre autre sur les bonnes techniques agricoles, l'utilisation des intrants et l'alphabétisation des secrétaires généraux. Ces formations sont complétées par des projets tels que le PGR (Yeleni ou Lampani) qui forment des membres des comités des CPC en gestion financière et planification. Ces services qui étaient auparavant financés par l'AFD doivent maintenant être payés directement par les OP, ce qui fait objet de mécontentement.

**Jékasy**, par le biais de **Fitiné-Consult**, veut soutenir les CPC de Nongon-Souala et Bambougou pour l'épanouissement de la filière maïs : mise en relation avec des fournisseurs d'intrants, recherche de semences de qualité, appui à la commercialisation. Fitiné-Consult appui également la mise en place d'une coopérative de producteurs de semence de maïs à Bambougou.

Les CPCV de Boura et Kome n'ont pas de partenariat avec une PTF. Néanmoins il y a eu des initiatives :

- La CPCV Benkadi Boura a fait une demande de construction d'une salle d'alphabétisation au près du PASAOP. La demande est restée sans satisfaction.
- La CPCV3 de Kome a bénéficié d'une formation portant sur les techniques de gestion de la coopérative et des stocks. La formation financée par le PASAOP, a été faite suite à la demande de la CPCV.

### b) **Association des APP**

Jékasy est l'unique partenaire des APP de Boura et Kome. Le programme travaille avec les producteurs sur leur développement organisationnel, les formes en techniques de production du piment et donne un appui à la commercialisation (mise en relation avec des opérateurs économiques et renforcement des capacités de négociation). La transformation des associations en coopératives (demandes déposées) et des négociations avec un commerçant afin de mettre en place un partenariat d'achat sont en cours (Décembre 2007).

La « lèpre du piment » maladie qui attaque des champs entiers, ayant un impact considérable sur la récolte, est peu connue et pas étudiée. Étant un vrai fardeau pour les producteurs, le problème a été reconnu par la CRU et le programme Jekagnini a entamé un programme de recherche sur deux ans, débutant en 2007. L'étude est menée par l'IER.

L'APP a également déposé son plan d'activités au niveau de la commune. Cette démarche permet aux personnes venant de l'extérieur de s'informer facilement sur les projets et activités sur place, ce qui engendra éventuellement des partenariats pour l'APP.

#### **3.3.3.3. Possibilités de mobilisation de ressources externes**

Nous avons vu que le nombre de partenariats (ressources externes) effectivement utilisés au profit des OP sont relativement faibles. Nous présentons donc quelques possibilités disponibles.

---

<sup>37</sup> Antérieurement la CMDT disposait d'un service spécial pour la vulgarisation.

## a) Partenariats

- Les communes

La collaboration avec la commune et l'inscription de certains projets dans le PDSEC permet un accès aux programmes de financement de l'Etat. Action faite par les CPC de Kome. La déposition de la planification annuelle au niveau de la mairie permet à toute personne intéressée une vue globale et rapide sur l'ensemble des organisations et des activités dans la commune.

Le réseau d'organisations (OP, Unions, KJ, ONG etc.) dans la commune constitue un pôle d'expertise. Une coordination des différents acteurs au niveau de la commune facilitera la valorisation de ces ressources humaines, qu'il s'agit d'exploiter.

- Structures d'appui (ONG, Fondations, Programmes et agences bilatérales)
- Instituts financiers : BNDA, Kafo Jiginew (KJ), caisses de micro-finance

Face à la privatisation de la CMDT et des difficultés du coton, la KJ (Nongon-Suala et Bambougou) désire étendre ses services sur d'autres cultures différentes du coton. « Il s'agit de trouver des cultures de compensation et d'encourager les producteurs à trouver d'autres cultures de rente » (Alassane Dicko, Auditeurs KJ SKO). Dans ce but, la KJ offre aux producteurs des crédits de 35'000CFA/ha pour la production du maïs sous la garantie octroyée par la coopérative. Le producteur s'engage à verser 1 tonne par ha produit à la CPC qui se chargera de la vente afin de rembourser le crédit. Le projet débute en 2007. La KJ essaie de se positionner et de reprendre le rôle que jouait la BNDA<sup>38</sup>.

A Boura/Kome l'absence d'institutions financières (l'agence de la BNDA à Yorosso, 27km de Boura étant la plus proche) réduit considérablement le champ d'action des OP et des producteurs.

- PCDA : Le Programme de Compétitivité et de Diversification Agricole est actif sur l'ensemble du territoire national et se porte garant pour certains crédits auprès de la BNDA et du KJ. Il soutient également des initiatives de micro finance et à la formation.
- PACR : Le Programme d'Appui aux Communautés Rurales intervient dans un nombre de communes délimitées dans quatre (4) régions<sup>39</sup>, dont Sikasso. Les communes partenaires ne sont pas fixe est changent tous les trois (3) ans. Les partenariats visent le renforcement des capacités (Formation) et le financement des investissements directement productifs et socio collectifs au niveau local (Micro entreprises, infrastructure etc.). Aucune des zones d'étude ne figure dans le volet actuel.
- PASAOP<sup>40</sup> soutient les organisations professionnelles pour le renforcement de leurs capacités (formations, voyages d'études etc.)

---

<sup>38</sup> Autrement des crédits de stockage et des crédits d'intrants avec 10 % d'intérêts à l'année, des crédits d'équipement à 18% l'année ainsi que des crédits à courts termes pour 2% par mois sont proposés. Les intérêts relativement chers demandent une bonne maîtrise au niveau du calcul des risques de la part des EFA ainsi que des OP.

<sup>39</sup> Mopti, Segou, Tombouctou, Sikasso

<sup>40</sup> Programme de la Banque mondiale le PASAOP porte sur une période allant de 2002-2013

Les programmes PACR et PASAOP sont complémentaires. Le partenariat avec un des deux programmes facilite l'accès à l'autre.

- L'AR actif dans sa politique de promotion du développement rural remplit des fonctions de coordination au niveau des actions et priorise des champs d'intervention. Ses projets portent notamment sur la mise en valeur de certaines filières et zones (pistes rurales, aménagements, aire de vente etc.) et ont un impact direct sur l'amélioration des conditions de vie et de travail des producteurs et des OP<sup>41</sup>. Une zone dynamique a plus de chance d'être priorisée dans la planification d'infrastructure.
- La direction de l'agriculture (DRA) coordonne l'activité agricole de toute la région et dispose de représentations au niveau des communes.
- CLCOP et CRCR : Des instances de concertation dans lesquelles les paysans peuvent dialoguer avec les autres acteurs publics et privés.
- OPF régionales et nationales: appuient les OP dans leur structuration et orientation, font la mise en relation et mènent des projets pilotes à tous les niveaux de la production (Ex. AOPP).
- La chambre régionale de l'agriculture (CRA) : organisation consulaire organisée du village jusqu'au niveau national qui représente le monde rural et les organisations faîtières de la région.
- Commission régionale des utilisateurs de la recherche (CRU)<sup>42</sup> : recense les contraintes au niveau de la base et encourage la recherche en fonction des besoins des utilisateurs.

#### **b) Principales stratégies pour la mobilisation de ressources additionnelles**

- Organisation et structuration de l'OP

Les CPC ayant comprises la préférence des PTF d'agir avec une structure de deuxième niveau (Union) et reconnues l'importance d'une coopération à différentes échelles, sont en train de mettre en place des Unions communales fonctionnelles, qui se regrouperont en Unions régionales. A part les frais d'adhésion et des cotisations, l'achat obligatoire de part social par les membres, permettra d'assurer l'achat des intrants et de réaliser certains projets<sup>43</sup>.

L'APP à Boura et Kome, désirent évoluer dans le même sens en mettant en place d'abord des coopératives villageoises pour aboutir à la mise en place d'une union communale. La mise en place d'une Union facilitera la coordination, notamment au niveau de la commercialisation, ce qui aura un impact direct sur les coopératives et leurs membres.

- Recherche systématique de partenariats

Les OP ayant la tendance à limiter leurs interactions et demandes à un échantillon de partenaire très restreint (CMDT, Pasaop, Jèkasy) devraient trier leurs besoins et action en fonction des priorités ; évaluer les besoins en main d'œuvre et ressources financières

---

<sup>41</sup> Par exemple la mise en place d'une aire de vente de mangue fonctionnelle attire des commerçants et offre des possibilités de mise en relation et de commercialisation pour d'autres produits.

<sup>42</sup> Finance par le PASAOP

<sup>43</sup> L'union des CPC de Boura prévoit avec la part (contribution) sociale de la première année la construction d'un magasin.

nécessaire pour la réalisation de chacun de ces projets. Une distinction entre actions réalisables sans soutien externe (donc avec les ressources localement mobilisables) et des actions qui effectivement demandent un appui extérieur permettra un premier tri. Dans la suite, la mise en place d'une base de donnée décrivant les PTF et programme avec leurs champs et zones d'intervention permettra aux OP de systématiser la recherche de partenariat et de trouver les structures correspondant à leurs besoins. Ce travail pourrait, dans un premier temps être effectué par les coopératives, puis être repris ou coordonné par les Unions. Un appui important à cette tâche pourrait être délivré par les cadres de concertation (CLCOP, CRCR) ou les faïtières (SYCOV, AOPP).

Finalement l'élaboration de proposition de projet et demandes de partenariat, en fonction des besoins des OP et des champs d'interventions des structures d'appui, permettra d'augmenter la chance de la mise en place de nouveaux partenariats.

- Activités commerciales

Un suivi régulier (prix et quantités offertes et demandés etc.) des marchés à porté des OP et la recherche d'opérateurs pour la commercialisation des produits agricoles, notamment des céréales (maïs, sorgho), du piment permettront de générer des revenus alternatifs et complémentaires aussi bien pour les producteurs que pour le fonctionnement de la coopérative.

*Les demandes venant des producteurs et des OP, restent souvent insatisfaites, en attendant le venu de structures d'appui et des autorités pour la mise en œuvre. La mobilisation de ressources, la prise de contact et **la recherche active de partenaires** pour des projets spécifiques devient un enjeu important et permettront de dynamiser la réalisation des projets. Une certaine léthargie marque encore les coopératives, notamment les CPC, qui continuent le plus souvent à fonctionner comme des associations limitées dans leurs champs d'action au lieu de s'approprier les libertés et possibilités données par le statut de la coopérative et de fonctionner comme des mini entreprises avec une approche de marché.*

*Des travaux préliminaires **de recherche d'information** sur les structures et programmes d'appui permettront de mieux cibler les demandes d'appui et ainsi d'augmenter la chance d'un partenariat. Dans ce même sens, **une priorisation des appuis demandés** en fonction de leur complexité (Ex. recherche scientifique, connaissances manquantes) ou des coûts permet de trier les actions réalisables sans appui des actions qui en demandent.*

*La mise en œuvre de projets propres, sans appui externe fait preuve de détermination et de dynamisme. De même, l'élaboration de demandes d'appui correspondant aux critères des structures fait preuve de professionnalisme. Sachant que les PTF cherchent des partenaires actifs, capables de couvrir une partie des coûts, ces qualités sont certainement un atout qui joue en faveur d'une recevabilité des projets.*

*En contribuant activement à l'amélioration du niveau de production de leurs adhérents, les OP influencent également les revenus des acteurs en amont et en aval des différentes filières. Il est donc essentiel que les OP sortent de leur rôle d'intermédiaire et entrent pleinement sur scène comme les opérateurs économiques et l'acteur important qu'elles soient !*

### **3.3.4. Articulation entre RFA et OP**

La plupart des EFA adhère à une CPC et ainsi qu'à d'autres organisations paysannes (OP). Certains membres d'EFA adhèrent, à titre individuel, à d'autres OP que la CPC. Ceci est notamment le cas, pour certaines spéculations produites uniquement au niveau des ménages ou individus<sup>44</sup>.

On observe le cas d'une très grande famille (Ba5 : 89 personnes et 10 ménages) où les individus produisant la pomme de terre, se sont mis ensemble pour organiser la commercialisation vers le Burkina et l'achat des intrants en groupe.

À l'exception d'une (Bo2), toutes les EFA de l'échantillon adhèrent à une CPC. À Boura et Kome, les producteurs de piment se sont organisés en association de producteurs de piment (APP). À Bambougou existe une coopérative des producteurs de pomme de terre et les démarches de mettre en place une coopérative de producteurs de semence de maïs ont été entreprises.

Nous constatons donc une dynamique et une tendance générales des producteurs de s'organiser autour des filières.

Les principales raisons d'adhésion sont d'ordre social ou économique.

#### **3.3.4.1. Raison d'adhésion au CPC**

##### **Raisons sociales**

- Entraide
- Tradition familiale
- Identification avec un groupe précis
- Pression sociale
- Participer au développement du village, soutenu par les OP

##### **Raisons économiques**

- Entraide
- Avoir accès au système d'intrants à crédit de la CMDT
- Avoir accès aux crédits des institutions financières et des petits prêts accordés par les coopératives
- Accéder au soutien des structures d'appui qui s'adressent aux OP
- Faciliter la gestion du coton

L'adhésion à l'APP ainsi qu'à la coopérative de producteurs de pomme de terre sont motivées par des raisons économiques en espérant une facilitation de l'approvisionnement en intrants et une meilleure commercialisation du produit final.

---

<sup>44</sup> Par exemple à Bambougou, l'EFA est membre du CPC. Mais certains membres de la famille qui produisent de la pomme de terre à leur propre compte adhèrent à titre privé à la Coopérative des producteurs de pomme de terre.

### 3.3.4.2. Attentes aux OP et PTF

Les principales attentes des EFA envers les OP et les structures d'appui peuvent être classées en quatre champs thématiques: appui à la diversification, appui en infrastructure, service et appui à la commercialisation.

**Tableau 7** : Attentes des EFA

Attentes formulées	A l'adresse de
<b>Diversification</b>	
Soutien général à la diversification	CPC PTF
Maïs : Semence de qualité (variétés améliorées et hâtives) Diminution du prix et faciliter l'accès aux intrants (Engrais, pesticides) à crédit	CPC PTF
Piment : Semence de qualité Recherche de traitement contre la maladie du piment	APP PTF
Riziculture Semence de qualité (champs test)	CPC PTF
Pommes de terre : Semence de qualité, Fourniture d'intrants à crédit, Traitement contre maladie	CPC PTF
<b>Infrastructure</b>	
Construction d'un pont à Nongon	PTF (Autorités)
Construction de pompes Problèmes d'eau potable dans le village (Ba, Ko)	CPC PTF
Aménagement de bas- fond Abreuver les troupeaux en période sèche Production en contre-saison (piment, maraîchage), Riziculture et le maraîchage (Ba, Ko)	CPC PTF
Système d'arrosage « goutte à goutte » pour les pépinières de piment (Bo, Ko)	PTF
Construction de magasin de stockage d'intrants	CPC
Achat d'une batteuse de mil	CPC
Achat de toiles (draps) pour peser le coton	CPC
Construction d'un centre de santé (Ba)	CPC
Soutien à la mécanisation : (tracteurs, charrettes) pour apporter la récolte et la fumure etc.	CPC, PTF
Construction d'une salle polyvalente (Bo)	CPC
Grillage pour les vergers et pépinières (piment)	APP, PTF
<b>Services</b>	
Agir en faveur d'une augmentation du prix du coton	PTF
Réflexion et action sur la problématique des personnes endettées	CPC
<b>Commercialisation</b>	
Rechercher d'opérateurs offrant un prix meilleur pour le maïs et le piment	APP, PTF CPC, PTF
Négociation d'un prix fixe pour le maïs	CPC, PTF

- Le soutien à la diversification est avant tout perçu par le biais d'un apport en intrants.

- La demande d'infrastructure, pour gérer les problèmes d'eaux est une priorité, notamment à cause des enjeux financiers et sociaux (mobilisation des populations, concertation entre différents villages ou communes etc.) que ces infrastructures représentent.
- La revalorisation du coton reste une attente primordiale. Si l'influence sur le prix de la coton fibre est difficilement réalisable, l'accent est mis sur la baisse des prix des intrants.

Dans le contexte actuel on assiste à un retour vers une agriculture dans laquelle les paysans disent de manquer d'un accès facile aux semences améliorées, aux engrais et aux produits de traitement en général tout en manifestant des besoins en infrastructure, de mécanisation et la mise en place de système de commercialisation pour des produits autres que le coton. La dépendance des EFA vis-à-vis des organisations et structures, notamment des OP est considérable.

La question de la représentativité des actions des OP vis-à-vis des attentes venant de leurs bases et l'impact de ces activités pour l'amélioration des conditions de vie des producteurs se pose. Afin de pouvoir effectivement jouer leur rôle de représentants de la société civile, la traduction de leur vision en argumentaire politique est un facteur important pour défendre les intérêts de leurs membres et donc de la population rurale.

Nous concluons ce chapitre avec l'appréciation générale que les actions entreprises ou prévues répondent généralement au besoin des populations locales (notamment la mise en place infrastructure) et les services rendus ont un impact sur le revenu de leurs membres.

Le prochain chapitre est consacré à l'étude l'économie des EFA ainsi qu'à l'analyse de la place des filières maïs et piment dans cette économie.

## **4. Economie de l'exploitation familiale**

---

### **4.1. Généralité**

Le Mali, pays à vocation agro-sylvo-pastorale a une économie basée sur l'agriculture qui repose sur les exploitations familiales pour la mobilisation du travail, avec un recours à des mécanismes d'entraide (impliquant la mobilisation des ressources monétaires pour les repas et autres cadeaux lors des chantiers) et ou au travail salarial complémentaire.

En effet, les EFA étudiées financent leurs activités de production à partir des recettes des produits agricoles vendus de la dernière campagne ou à partir de la rare vente d'anciennes têtes de bétails. La CMDT leurs fournit en intrant coton par le biais de leurs coopératives à crédit dont le remboursement est directement prélevé sur les recettes du coton.

L'octroi de crédit est également assuré par la BNDA et KJ aux producteurs. Cependant, la majeure partie des producteurs n'aime pas s'endetter par peur d'être saisi de ces biens qui garantissent ces crédits en cas de non recouvrement.

Les exploitations sont structurées sur la base de tâches plus ou moins spécialisées qui leurs permettent d'avoir des revenus agricoles et non agricoles. Elles sont impliquées dans des échanges et liées au marché à des degrés divers via la vente de produits ou la force de travail.

#### **4.1.1. Production : essentiellement basée sur la production agricole**

La production des exploitations familiales basée essentiellement sur l'agriculture, est organisée de la manière suivante :

- Les travaux pénibles (labour, sarclage, récolte, etc.) ainsi que d'autres moins pénibles (ventes des produits, pêche, etc.) sont assurés par les hommes ;
- Les enfants s'occupent du bétail, le nettoyage des champs, l'apport de fumure, protection des champs contre les animaux et les oiseaux dévorateurs ;
- Enfin, les femmes s'occupent en général des travaux les moins pénibles (maraîchage, ramassage de la récolte). Elles font également des activités de transformation de certains produits agricoles (karité, néré, etc.).

En plus de la production agricole, les exploitations font également de l'élevage destiné essentiellement à la production agricole (bœufs à traction, production de fumure organique). La pêche constitue un pilier dans la production des exploitations de Nongon-Souala favorisé par deux grands marigots permanents. Enfin, le secteur tertiaire est constitué des activités commerciales.

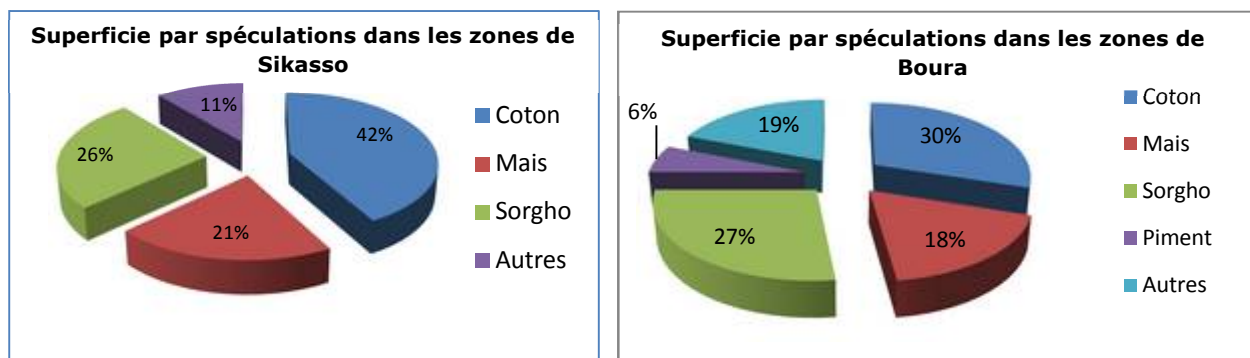
Cependant, l'agriculture, premier pilier de la production des exploitations étudiées repose essentiellement sur la culture du coton et des vivriers. Les superficies cultivées consacrées à la culture du coton sont plus grandes que celles attribuées aux autres. Cela s'explique par le soutien que le gouvernement apporte à cette culture en matière d'accès aux intrants à crédit, de commercialisations et de vulgarisations agricoles. Au départ, les intrants étaient destinés à la seule culture du coton. Au fil des ans les producteurs ont été autorisés à demander des intrants à crédit pour d'autres cultures (notamment le maïs) grâce au système de rotation coton/maïs/sorgho.

Par ailleurs, les cotonculteurs ont un accès plus facile au crédit d'équipements auprès des banques rurales (en particulier la BNDA). Ils obtiennent ces crédits sous garantie solidaire octroyée par leurs coopératives. Le remboursement est directement prélevé sur les recettes du coton par la banque avant que les paysans ne soient en possession de leur argent.

Un autre aspect important de la filière coton concerne la fixation du prix de ces différentes qualités, connu avant les semis. A cela, il faudra donc ajouter que l'écoulement du produit est garanti. Le paysan peut ainsi jouir de la totalité de ses recettes en une seule fois. Ce paiement en bloc est l'une des raisons majeures du choix porté sur le coton par certains producteurs.

En termes de superficies cultivées par les exploitations étudiées, le coton occupe en moyenne plus d'espace que les autres cultures (Voir graphe ci-dessous).

**Figure 8 : Répartition de la superficie par spéculation**



Dans les deux localités d'étude, le coton est la culture qui occupe plus d'espace cultivé avec 42% et 30% respectivement à Sikasso et Boura. Il est suivi par les céréales sèches ; les autres cultures se partagent une infime partie. A Boura, le piment occupe 6% des superficies emblavées.

#### 4.1.2. Moyens de production

Les moyens de production utilisés par les exploitations enquêtées se composent de capital : humain (main d'œuvres familiale et salariale ainsi que les groupes d'entraide) ; capital foncier (la terre) ; capital mécanique (l'attelage) et les ressources financières.

- **Le capital humain** : en plus de la main d'œuvre familiale, les exploitations emploient selon leurs besoins la main d'œuvre salariale ou les groupes d'entraide. A Sikasso et à Boura les exploitations familiales sont constituées en moyenne respectivement par 20 et 8 actifs agricoles. Le plus grand nombre d'actifs agricoles d'une EF est 46 et le plus petit nombre est 8 dans la zone de Sikasso. A Boura, le plus grand nombre d'actif est 37 et son contraire est 6 par exploitation. Cette différence entre les zones s'explique par le fait que les exploitations de Sikasso sont en général plus peuplées que celles de Boura.
- **Le foncier** : l'accès au foncier n'est pas une contrainte au niveau des EFA. En moyenne les superficies totales cultivées (exclusion faite de celles en jachère et celles jamais mises en valeur) par exploitation sont de 39 ha à Sikasso. Les petites superficies sont de 11 ha et les maximums sont de 72 ha par exploitation. A Boura, les superficies totale en moyenne par exploitation correspondent à 29 ha ; les petites 10 ha et les grandes 57 ha
- **Le capital mécanique** : appelé l'attelage, est constitué :
  - Une charrue,
  - Un multicultureur,
  - Un semoir,
  - Une charrette,
  - Une paire de bœufs de traction et un âne.

Les exploitations enquêtées sont assez équipées. A Sikasso, les exploitations ont en moyenne 2.8 attelages complets. Le plus petit nombre d'attelage détenue est 1, et 5 est le plus grand. Cependant à Boura, le plus grand nombre d'attelage détenu est de 5 ; la moyenne est 1.8 et le plus petit est 0 (un seul cas dans l'échantillon).

- Les ressources financières : elles proviennent en général de la vente des produits agricoles et plus particulièrement de la vente du coton. Elles proviennent également de la vente rare de quelques bétails et des dettes contractées auprès des banques agricoles : la BNDA, KJ (pour Sikasso). Ces ressources servent au financement de l'achat d'intrants agricoles, à la rémunération de la main d'œuvres, etc.

D'une manière générale, la superficie cultivée, le rendement, et la production varient en fonction de ces moyens de production.

#### 4.1.3. Commercialisation : essentiellement basée sur le coton

**Le coton** : première culture de rente, est entièrement vendu à la CMDT à un prix sans cesse décroissant à cause des subventions qu'accordent les pays occidentaux à leurs cotonculteurs. Cela a entraîné une baisse du prix du coton fibre sur le marché international. En 2006-2007, le prix du coton au producteur est de **165 FCFA / kg**, il est passé à **160 FCFA** cette année.

**Les céréales** : destinées essentiellement à l'autoconsommation. Elles sont souvent vendues en faible quantité pour subvenir à certains besoins immédiats. Le sorgho, vendu en moyenne à **92 FCFA / kg** cette année est la céréale vendue le plus.

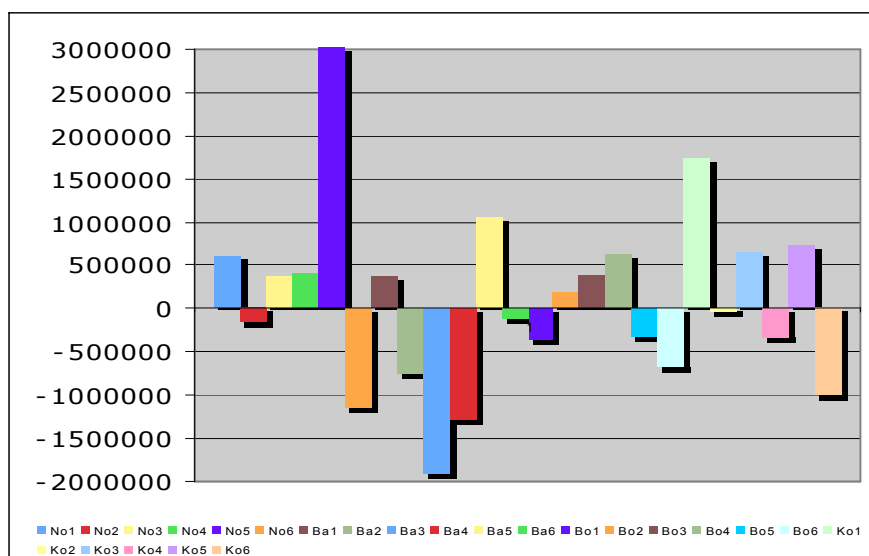
A Boura, le piment est entièrement vendu par les exploitations familiales. En moyenne il est vendu à **1 240 FCFA/ kg** cette année.

En plus la vente concerne les fruits et légumes, les produits maraîchers et quelques rares fois un peu de bétail.

Le revenu des exploitations familiales provient essentiellement des produits agricoles (91% du revenu brut).

Les principales sources de revenus sont : coton, piment, maïs, sorgho et autres (fruits et légumes, élevage, petit commerce, services rendus, source extérieur de revenu). Nous constatons que dans bon nombre d'exploitation de l'échantillon, les revenus bruts ne parviennent pas à couvrir l'ensemble des dépenses (voir graphique).

**Figure 9** : Balance familiale des EFA



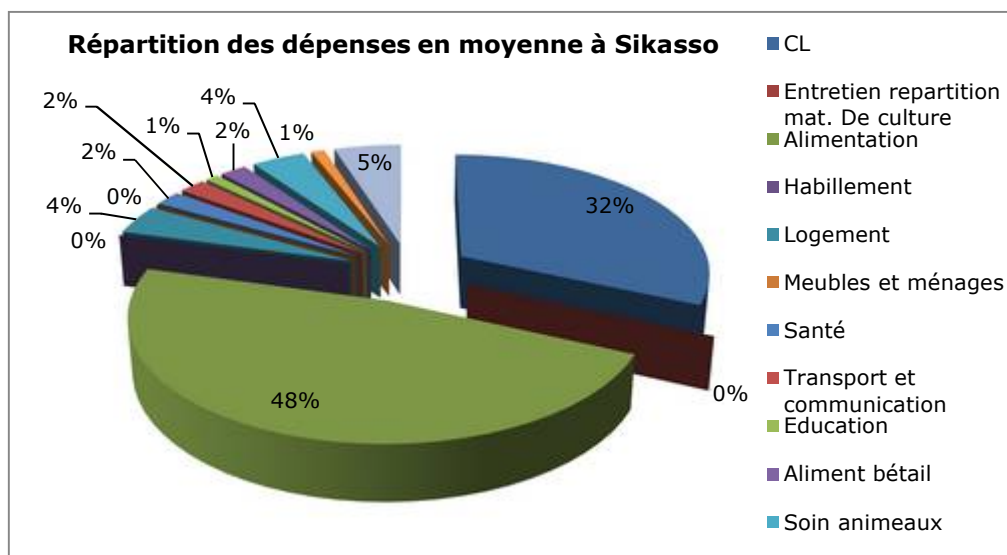
On observe que 50% de l'échantillon présente une balance négative. Ce vide est comblé par les revenus générés par les ménages et individus de l'exploitation.

Par ailleurs, 29% exploitations présentent des résultats supérieurs à 500 000 Fcfa. Parmi celles-ci, une exploitation dégage un résultat extraordinaire de 3 000 000 Fcfa : grand potentiel d'investissement ou de financement.

#### 4.1.4. Dépenses

L'ensemble des dépenses des exploitations familiales étudiées se regroupe en trois catégories principales : les dépenses de premières nécessités (alimentation, santé, logement) ; les dépenses à la production (consommation intermédiaire, frais d'amortissement du matériel de culture, et rémunération de main d'œuvre), et les autres dépenses (éducation, transport, etc.).

**Figure 10** : Répartition des dépenses en moyenne à Sikasso

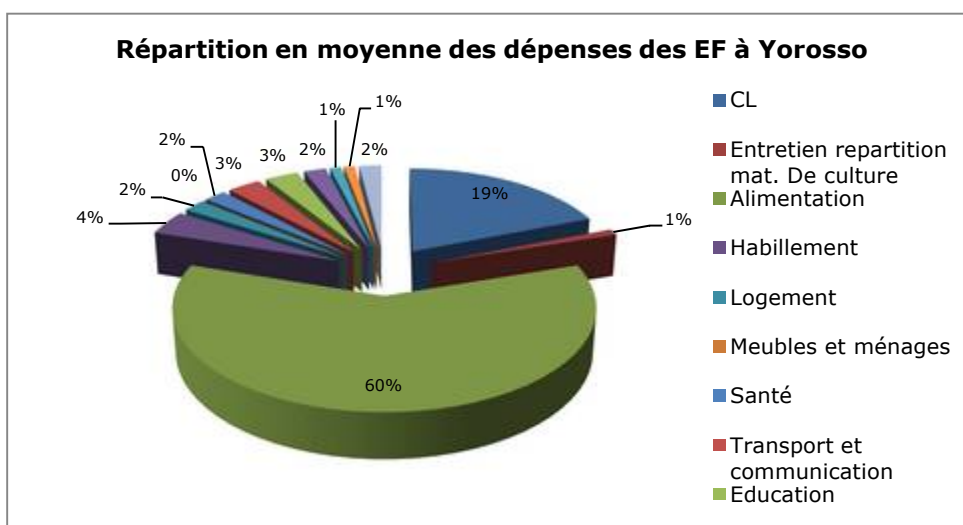


Cette illustration montre que dans les EFA étudiées à Sikasso les plus grands postes de dépenses sont : l'alimentation avec 48 %, la consommation intermédiaire 32 % ; la part des membres<sup>45</sup> 5 % ; logements 4 %. La santé et le transport sont à 2 % ; l'éducation 1% et l'habillement presque 0 %.

Par ailleurs, les exploitations de Yorosso dépensent largement en alimentation avec un pourcentage de 60%. La consommation intermédiaire suit avec 19% ; l'habillement 4%. La santé 2% ; l'éducation 3% ; et le logement 2%. La part des membres 2%. (Voir figure ci-après).

<sup>45</sup> La recette du coton distribuée aux membres de l'exploitation à titre de cadeau

**Figure 11** : Répartition en moyenne des dépenses à Yorosso

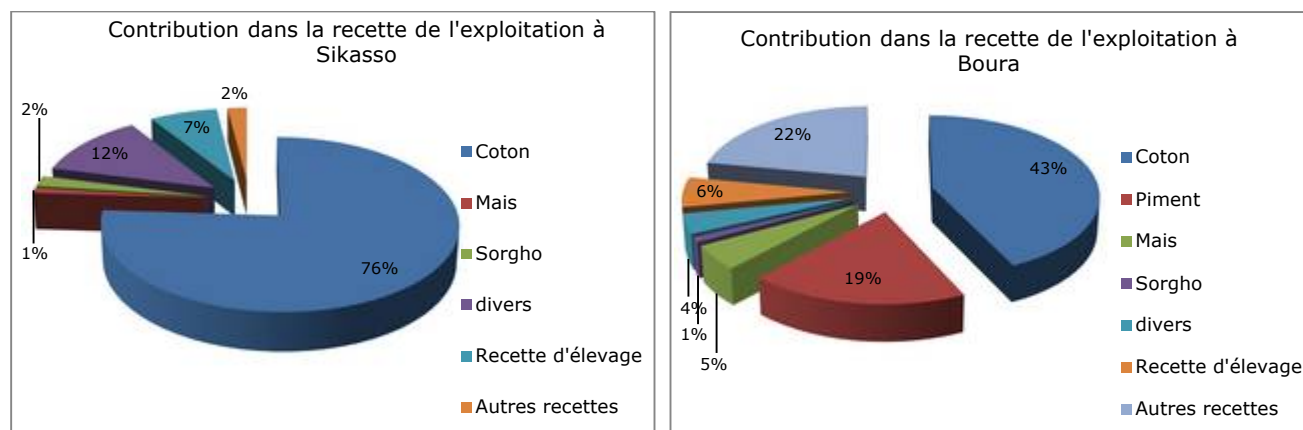


Dans les deux localités, la consommation intermédiaire est le deuxième grand poste de dépense après l'alimentation. Cette tendance peut être améliorée grâce à l'utilisation de la fumure organique qui permettra de réduire considérablement l'utilisation d'engrais chimiques par les exploitations. Ces dernières ont d'ailleurs suivi beaucoup de formations initiées par la CMDT et certains PTF sur les techniques de fabrication de la fumure.

#### 4.1.5. Les recettes

Les recettes des exploitations familiales proviennent de l'agriculture et particulièrement de la vente du coton comme montre la figure suivante.

**Figure 12** : Contribution des Spéculations dans la recette brute de l'EFA



**NB** : Divers : recette des produits agricoles autres que le coton, maïs, sorgho et piment. Autres recettes : recettes autres que celles de l'agriculture et l'élevage.

Dans la zone d'étude de Sikasso, la contribution du coton dans la recette de l'exploitation est de 76% suivi des recettes d'élevage 7%. Le maïs ne génère que 1% de la recette.

A Boura, certes la part du coton dans la recette est moindre qu'à Sikasso, mais elle reste tout de même en tête avec 43%. Le piment 19%, le maïs 5% et l'élevage 6%.

## **4.2 La filière maïs**

Dans la sous-région ; les principaux producteurs de maïs sont dans l'ordre : la Côte d'Ivoire 573 000 T ; le Burkina Faso 377 758 T et le Mali avec 341 490 T (AR Sikasso 2003b). Les autres pays producteurs sont : le Niger, Sénégal, Guinée et la Mauritanie.

Favorisé par la qualité des sols et les conditions climatiques de Sikasso, le maïs a un potentiel de production plus élevé que les autres céréales sèches (sorgho, mil). Par contre, il est sensible aux aléas climatiques (mauvaise répartition des pluies, excès d'eau en début de cycle). C'est ainsi que le maïs peut être cultivé dans tous les villages de la région. Les productions et les superficies sont passées respectivement de 175 000 T sur 95 484 ha en 1995/ 1996 à 257 407 T sur 155 078 ha en 2002/ 2003. Sa principale zone de culture est le cercle de Sikasso avec 36% suivi de Bougouni 15%, Kadiolo 13%, Koutiala 12%, Yanfolila 10%, Kolondièba 9% et Yorosso 5% (AR Sikasso 2003b).

### **4.2.1. Les variétés de maïs**

Les variétés de maïs produites dans la zone de Sikasso sont en général de type traditionnel (mieux adapté aux habitudes alimentaires locales) beaucoup plus apprécié que les variétés améliorées (Dembagnouma, Sotubaka et CSM 475<sup>46</sup> ). Ces variétés locales sont de couleur blanche/jaune et rouge. La première, base de l'alimentation dans la zone est plus cultivée que le rouge qui sert à l'alimentation pour la volaille.

### **4.2.2. Itinéraire de production**

L'itinéraire de production du maïs comme les autres céréales sèches (sorgho, mil) se présente comme suit :

#### **4.2.2.1. Préparation du champ à la récolte**

- Nettoyage du champ et enfouissement des débris si humidité y est,
- Labour,
- Semis et herbicidage,
- Sarclage et apport d'engrais.

#### **4.2.2.2. Récolte**

- Dès mûrissement des fruits, la récolte peut se faire
- Séchage des fruits au champ

### **4.3.3. Conservation et transformation**

#### **4.3.3.1. Techniques de conservation :**

Le stockage et la conservation du maïs se font au niveau des exploitations familiales dans des greniers traditionnels. Les pertes y sont très faibles.

Au niveau des commerçants et autres acteurs, la conservation se fait dans les magasins de transit ou de stockage. Le produit est stocké dans les sacs en jute ou polypropylène.

---

<sup>46</sup> Code d'une variété améliorée de maïs.

#### 4.3.3.2. Transformation

Au Mali en général, et plus particulièrement dans le cercle de Sikasso, le maïs est habituellement consommé sous diverses recettes culinaires dont les plus répandues sont : le tô, les bouillies, le couscous, etc. La mouture se fait de façon manuelle et artisanale (moulin).

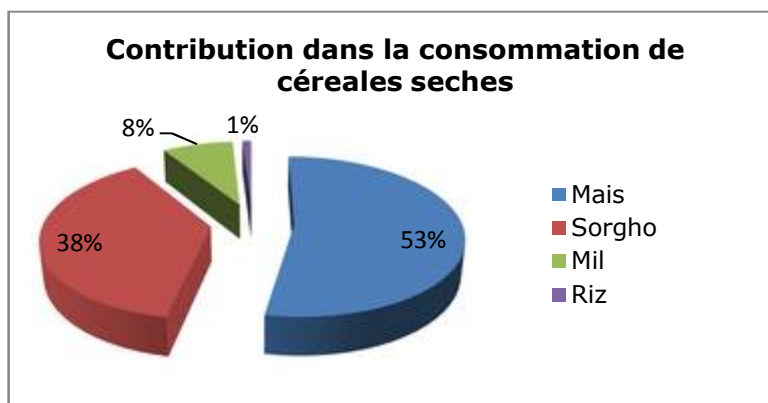
Dans le cadre de la valorisation du maïs en produits transformés, plusieurs expériences ont été élaborées :

- L'action minoteries villageoise : des difficultés techniques, commerciales et de gestions ont entravé la réussite de l'expérience et son expansion dans d'autres villages ;
- La maïserie de la société grand moulin du Mali : destinée à la production industrielle de farine, de semoule et de brisure de maïs. Malheureusement elle n'a jamais fonctionnée ;
- Les unités privées de transformation : sont sous équipées et transforment le maïs en farine et brisure.

#### 4.3.3.3. Usage

Le maïs, aliment de base dans la région de Sikasso est essentiellement produit pour l'autoconsommation. Ces principaux produits sont habituellement consommés à l'état frais ou transformé. Selon les exploitations « le maïs permet de lutter contre la pénurie alimentaire et la pauvreté grâce à son rendement considérable. Il nourrit mieux que les autres céréales ». Dans notre échantillonnage, le maïs représente un peu plus de la moitié des consommations de céréales sèches comme illustre la figure ci-dessous.

**Figure 13** : Contribution des Spéculations dans la recette brute de l'EFA



Dans la zone de Sikasso, le maïs contribue en moyenne 53% à la consommation de céréales sèches. Le sorgho 38%, le mil 8% et le riz 1%.

En plus de son rôle alimentaire pour les hommes, le maïs sert d'aliment pour bétail, et de volaille ainsi qu'à la fabrication de la fumure organique.

#### 4.3.4. La commercialisation du maïs

La libéralisation totale de la commercialisation et des prix des céréales en général ; du maïs, sorgho et mil en particulier est intervenue en novembre 1987 au Mali, date qui marque le retrait de l'OPAM<sup>47</sup> des activités de commercialisation.

Présentement dans le cercle de Sikasso, les acteurs impliqués dans le circuit de commercialisation du maïs sont :

- Les producteurs : ils fréquentent les marchés locaux et urbains ;
- Les intermédiaires : assurent la collecte primaire auprès des producteurs (niveau village et / ou marchés hebdomadaires) pour leur propre compte ou pour le compte des grossistes et demi-grossistes ;
- Les demi-grossistes et grossistes : ils sont des commerçants acheteurs et vendeurs de céréales locales et importées. Ils réalisent des transactions sur des quantités importantes;
- Les détaillants : sont des intermédiaires soit entre le grossiste / demi-grossiste et le consommateur, soit entre le producteur et le consommateur.

#### 4.3.5. Contraintes de la filière maïs

Les principales contraintes identifiées par les acteurs de la filière maïs qui entravent son développement sont réparties comme suit :

##### 4.3.5.1 Au niveau de la production:

- **Problème d'accès aux semences de qualité** : méconnaissance des semences améliorées par la majorité des producteurs. En effet, des expériences ont été développées par certaines structures sur la filière maïs :
  - *La SG 2000, financé par la Fondation CARTER au niveau national intervient sur le maïs, soja, sésame, riz et mil. Plus particulièrement dans la région de Sikasso, SG 2000 travaille sur les variétés de maïs (Dembagnouma, Sotubaka, et CSM 475). Les actions de SG 2000 sont : test de vulgarisation des nouvelles variétés, introduction de la politique de production semencière avec le LABOSEM pour la certification des semences produites, achat de la quantité demandée plus les quantités supplémentaires au prix de 75 Fcfa / kg, fourniture d'intrant aux producteurs volontaires, naissance de PAFiSem, évolution vers des structures coopératives semencières avec des magasins de stockage de semences, et enfin mise en relation des opérateurs avec la coopérative (en 2004 un opérateur sénégalais a pu avoir 10 tonnes de semences). Depuis 2005, SG 2000 s'occupe du volet organisation du marché céréalier et PAFiSem le volet production semencière.*
  - *L'IER, mène des actions de recherche variétale et de transformation sur le maïs.*

---

<sup>47</sup> L'OPAM est une structure d'Etat créée en 1965. Il avait pour mission d'assurer la sécurité alimentaire durable, en soutenant la production par des achats locaux et en ravitaillant la population en céréales sur toute l'étendue du territoire.

- **Accès difficile aux engrais et herbicides à crédit.**

*Le système de rotation coton/maïs/sorgho permet au maïs de bénéficier d'engrais et herbicides qui sont nettement insuffisants face à la demande. Actuellement le volet intrant céréale de la CMDT a été privatisé pour le compte du SyCoV. Ces intrants céréales accumulent beaucoup de retard avant de parvenir aux producteurs.*

- **Le secteur informel beaucoup développé pour l'accès aux intrants.**

*La vente d'engrais et d'herbicides céréales sur les marchés locaux est assurée par des petits commerçants à faible capacité ne pouvant pas faire d'octroi d'intrant à crédit.*

#### **4.3.5.2. Au niveau socio organisationnel**

- **Problème de structuration des organisations paysannes au tour de la filière**

*Le manque d'organisation des producteurs se traduit par leur faible capacité vis-à-vis des autres acteurs du marché pour obtenir le meilleur prix.*

#### **4.3.5.3. Au niveau économique et commercial**

- Manque d'infrastructure de stockage et de conditionnement adéquat pour le stockage groupé à des fins de commercialisation ;
- Incapacité des opérateurs (le SyCoV) à mobiliser les crédits et assurer l'approvisionnement des intrants ;
- Cherté du prix des intrants : la baisse du prix de coton fibre se traduit par une diminution de la marge bénéficiaire créée par celui-ci, même si le prix des intrant est en légère baisse. Cette baisse ne permet pas de combler le vide créé par la baisse du prix de coton fibre ;
- Enclavement des zones de production et difficultés de transport de la production commercialisable ;
- Problème de débouchés sur les marchés ;
- Enfin, manque d'organisation des producteurs pour la commercialisation du maïs.

#### **4.3.6. Calculs économiques et analyse des résultats.**

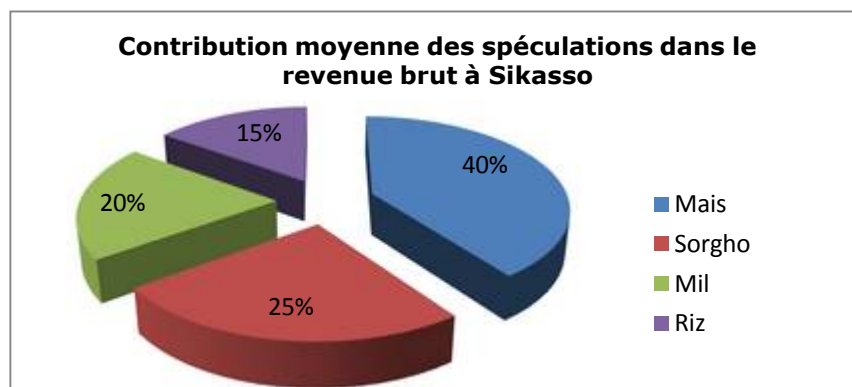
De part nos enquêtes, on considère les prix unitaires (Kg) suivants : 165 Fcfa pour le coton, 85 Fcfa pour le maïs, 92 Fcfa pour le sorgho et 110 Fcfa pour le mil. Toutes les exploitations cultivent le coton et les céréales maïs et sorgho dans la zone à l'exception de (Ba3) qui ne pratique pas le sorgho. Nos calculs de moyenne pour une spéculation ne tiendront pas compte de ou des exploitations ne pratiquant pas cette culture.

Un autre aspect à considérer avant d'aborder cette partie de l'étude est le suivant : les exploitations pratiquent le même système de rotation coton/maïs/ sorgho afin que les intrants qu'elles reçoivent parcourent toutes les terres. Par ailleurs, l'emploi de la fumure organique est systématiquement sur le coton ou le maïs, mais ne suffit pas en général pour un hectare. Par conséquent nous avons jugé insignifiant les dépenses allouées à celle- là.

Les données chiffrées proviennent de nos enquêtes.

Cependant, les calculs économiques portent sur un certain nombre de cultures, principalement pratiquées par les exploitations familiales de Sikasso qui sont : coton, maïs et sorgho. Ces cultures contribuent essentiellement au revenu brut des exploitations (voir figure ci-dessous).

**Figure 14** : Répartition du revenu brut par spéculation



Cette figure montre que le coton est le plus grand pilier dans le revenu brut de l'exploitation avec 40%. Le maïs contribue à **25%** ; le sorgho 20% et les autres sources de revenu (autres produits agricoles, élevage, petit commerce, source extérieure de revenu, etc.) contribuent à hauteur de 15%.

*Les revenus de l'élevage proviennent de la vente de bétail, de produits dérivés, et de la rémunération de service rendu par les bœufs de traction.*

Cependant, la rationalité de l'être humain veut qu'il pratique l'activité qui lui procure le maximum de profit. De ce fait, nous tenons compte de certains paramètres de comparaison pour mesurer la rentabilité de ces cultures qui sont : la VAB; la VAN; le Revenu Net des spéculations, et la part des spéculations dans le revenu brut (annexe 5).

Certes, ces paramètres ne prennent pas en compte absolument tous les facteurs explicatifs de la rentabilité, mais, montrent tout de même l'importance économique des cultures.

#### **4.3.6.1 La Valeur Ajoutée Brute par unité de surface ou productivité de la terre (VAB/ ha).**

Cet indicateur mesure la création de richesse brute par unité de surface d'une exploitation familiale par an. Il correspond à la production brute déduction faite de la consommation intermédiaire. Pour les exploitations enquêtées dans la zone maïsicole, on peut constater les résultats suivants.

**Tableau 8 : La productivité Brute de la terre / spéculation dans les zones de Sikasso**

EF	Rendement / ha en Kg			VAB / ha en FCFA			VAB / Hj en FCFA		
	Coton	Maïs	Sorgho	Coton	Maïs	Sorgho	Coton	Maïs	Sorgho
No1	1500	3000	3000	143920	191965	261720	899,5	2064,1	3231,1
No2	900	1500	2000	44920	65740	176998	280,75	706,88	2185,2
No3	1210	800	1250	96070	17260	111223	600,438	185,59	1373,1
No4	1329	5000	1000	108140	63035	10227	675,875	677,8	126,26
No5	1013	2250	2000	63565	143735	183448	397,281	1545,5	2264,8
No6	675	2900	2000	7795	205435	180223	48,7188	2209	2225
<b>Total</b>	<b>6627</b>	<b>15450</b>	<b>11250</b>	<b>464410</b>	<b>687170</b>	<b>923839</b>	<b>2902,56</b>	<b>7388,9</b>	<b>11405</b>
<b>Moyenne</b>	<b>1104,5</b>	<b>2575</b>	<b>1875</b>	<b>77402</b>	<b>114528</b>	<b>153973</b>	<b>483,76</b>	<b>1231</b>	<b>1901</b>
Ba1	1750	2000	1800	176050	108135	165048	1100,31	1162,7	2037,6
Ba2	1250	2700	1000	101130	167635	91540	632,063	1802,5	1130,1
Ba3	900	3000	0	20965	191965	0	131,031	2064,1	0
Ba4	750	2400	833	11050	138425	76084	69,0625	1488,4	939,31
Ba5	1000	1500	1000	42025	61925	79153	262,656	665,86	977,2
Ba6	1400	4620	2000	108025	316000	173405	675,156	3397,8	5593,7
<b>Total</b>	<b>7050</b>	<b>16220</b>	<b>6633</b>	<b>459245</b>	<b>984085</b>	<b>585230</b>	<b>2870,28</b>	<b>10582</b>	<b>10678</b>
<b>Moyenne</b>	<b>1175</b>	<b>2703,3</b>	<b>1326,6</b>	<b>76541</b>	<b>164014</b>	<b>117046</b>	<b>478,38</b>	<b>1764</b>	<b>2135,6</b>
<b>Moy. Totale</b>	<b>1139,8</b>	<b>2639,2</b>	<b>1600,8</b>	<b>76971</b>	<b>139271</b>	<b>135509,5</b>	<b>481,07</b>	<b>1498</b>	<b>2018,3</b>

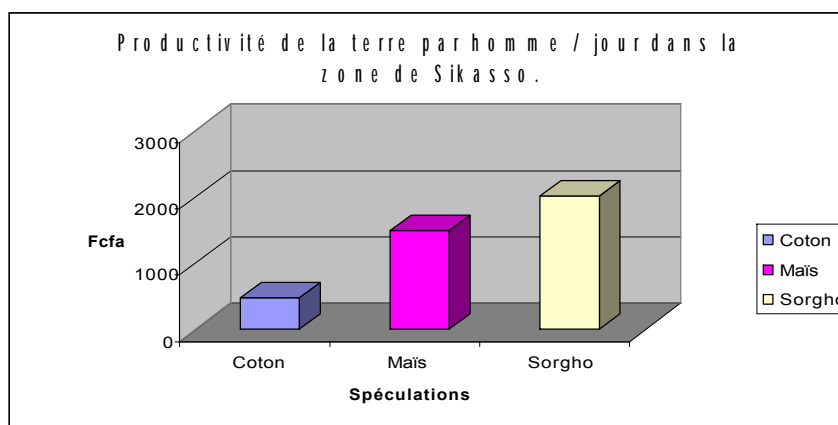
En moyenne dans les deux localités (Nongon et Bambougou), la richesse brute créée par le maïs (**139 271 Fcfa**) est supérieure à celle créée par le sorgho 135 509 Fcfa et enfin le coton qui arrive bon dernier avec 76 971 Fcfa.

L'exploitation (Ba3) ne cultive pas le sorgho. Il s'ensuit que les calculs de moyenne pour la culture du sorgho ne tiendront pas compte cette exploitation.

Toutefois, si les exploitations étaient limitées par les superficies cultivables, cette richesse suffirait pour la comparaison. Cette contrainte n'étant pas posée dans notre cas, les exploitations familiales auront plutôt intérêt à pratiquer la culture qui offre plus de richesse par rapport au travail investi, en d'autre terme la culture à forte productivité de travail (**VAB / Hj**).

Cette richesse en moyenne est **2 018 Fcfa** pour le sorgho ; **1 498 Fcfa** pour le maïs et **481 Fcfa** pour le coton (voir figure ci-dessous)

**Figure 15 : La productivité de la terre / homme jour**



La plus petite VAB / hj est créée par le coton soit **49 Fcfa** et la plus grande est créée par le sorgho **soit 5 594 Fcfa**. La VAB est le premier niveau de richesse des exploitations familiales. Elle ne tient pas compte de l'usure (l'amortissement) des équipements utilisés pour la production qui est une dépense pour l'exploitation, car elle aurait dû payer ces services si elle ne les avait pas. Ces dépenses sont prises en compte par la Valeur ajoutée nette.

#### 4.3.6.2. La Valeur Ajoutée Nette (VAN)

Elle correspond à la création de richesse déduction faite des amortissements de matériels de cultures utilisés par les exploitations. Cette richesse rapportée au travail d'un homme par jour montre que le sorgho est plus rentable que le maïs et coton (voir tableau ci-dessous).

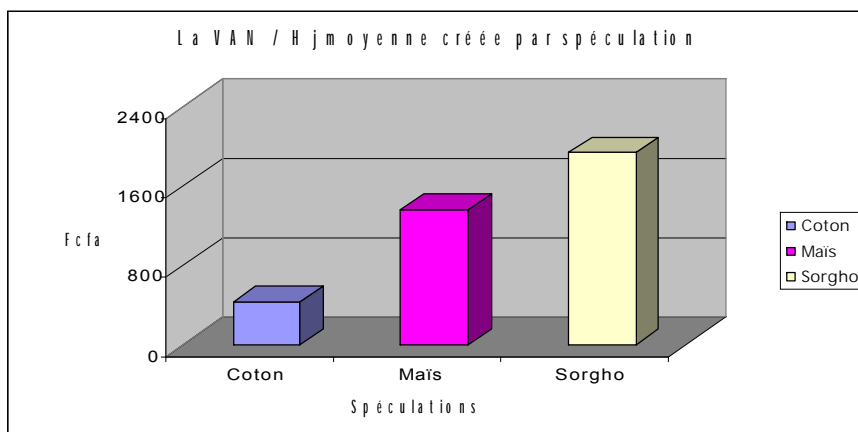
**Tableau 9:** La valeur ajoutée nette / homme jour des spéculations

EF	VAN / hj en FCFA		
	Coton	Maïs	Sorgho
No1	867,94	1979	3180
No2	227,34	584,4	2101
No3	553,11	36,31	1317
No4	649,4	563,9	87,04
No5	370,8	1421	2218
No6	30,075	2102	2174
Total	2698,7	6687	11077
Moyenne	449,78	1114	1846
Ba1	973,19	798,2	1887
Ba2	577,47	1690	1052
Ba3	38,588	1879	-
Ba4	47,331	1376	862
Ba5	222,14	600,8	939,9
Ba6	644,94	3294	5407
Total	2503,7	9638	10148
Moyenne	417,28	1606	2030
Moyenne Total	433,53	1360	1938

A **Nongon**, la richesse nette produite par un homme/ jour est 1 846 Fcfa pour le sorgho qui est supérieure à celle du maïs (**1 114 Fcfa**) et du coton 450 Fcfa. A **Bambougou**, la VAN crée par un homme/ jour est 2 030 Fcfa pour le sorgho ; maïs (**1 606 Fcfa**) et le coton (417 Fcfa).

En moyenne dans ces deux zones maïsicoles, le sorgho est la culture qui offre plus de valeur ajoutée nette par homme – jour.

**Figure 16** : La VAN / Hj en moyenne créée par spéculation



En moyenne dans les zones maïsicoles, la richesse nette par homme jour créée par le sorgho est 1 936 Fcfa ; le maïs **1 360 Fcfa** et le coton 433 Fcfa. Dans cette localité la plus faible richesse nette / homme jour (**30 Fcfa**) est créée par la culture du coton, et la plus forte richesse est créée par la culture du sorgho (**5 406 Fcfa**).

La VAN représente le deuxième niveau de richesse des exploitations familiales. Elle ne prend pas en compte les dépenses allouées à la main d'œuvres salariales.

#### 4.3.6.3. Dépenses en main d'œuvre

Les dépenses varient d'une exploitation à l'autre et dépendent du nombre d'actif agricole et du degré d'équipement de l'exploitation. En général, ces dépenses sont inversement proportionnelles au nombre d'actif agricole familial. En moyenne, ces dépenses sont plus élevées pour la culture du coton que pour les autres.

**Tableau 10** : Dépenses en main d'œuvre par spéculation

EF	Dépenses en main d'œuvre / ha en FCFA		
	Coton	Maïs	Sorgho
No1	14836	13551	3953
No2	12680	9827	3276
No3	1949	2077	659
No4	4064	5905	984
No5	833	0	0
No6	2628	5092	3041
<b>Total</b>	<b>36990</b>	<b>36452</b>	<b>11913</b>
<b>Moyenne</b>	<b>6165</b>	<b>7290</b>	<b>2383</b>
Ba1	2054	19902	3980
Ba2	4688	0	0
Ba3	45486	30845	-
Ba4	1867	3255	2835
Ba5	3840	2083	577
Ba6	24944	4584	1528
<b>Total</b>	<b>82879</b>	<b>60669</b>	<b>8920</b>
<b>Moyenne</b>	<b>13813</b>	<b>12134</b>	<b>2230</b>
<b>Moyenne Totale</b>	<b>9989,1</b>	<b>9712</b>	<b>2306</b>

Nous remarquons que le coton demande plus de main d'œuvre par unité de surface soit 9 989 Fcfa que le maïs (**9 712 Fcfa**). Par contre, la demande du sorgho en main d'œuvre est beaucoup plus faible soit 2 306 Fcfa par unité de surface.

Ces dépenses sont prises en compte par le Revenu Net des spéculations.

#### 4.3.6.3. Revenu Net des spéculations

Ce que l'exploitation produit et ce qu'elle gagne ne sont pas les mêmes. Ce qu'elle gagne représente son **Revenu Net**. Il permet d'évaluer le revenu dégagé par spéculation pour une exploitation agricole pratiquant cette culture.

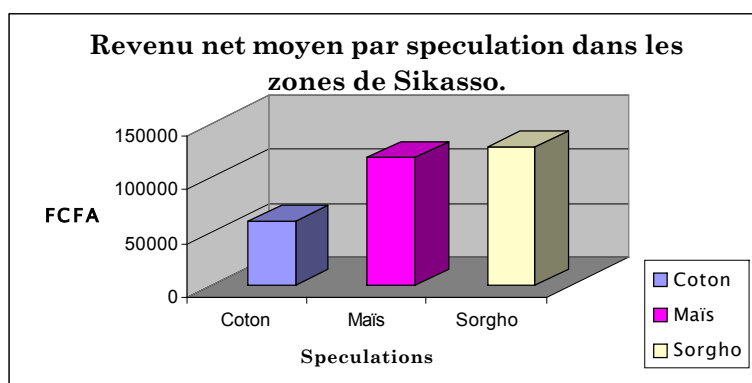
**Tableau 11** : Revenu net par spéculation à Nongon et Bambougou

EF	Revenu net par spéculation en FCFA		
	Coton	Maïs	Sorgho
No1	124035	170480	253602
No2	23695	44520	166886
No3	86548	1300	106020
No4	99840	46540	6066
No5	58495	132179	179634
No6	2184	190400	173091
Total	394797	585419	885299
Moyenne	65799,5	97569,83	147549,8
Ba1	153656	54333	148864
Ba2	87707	157153	85251
Ba3	-39312	143863	-
Ba4	5706	124740	66991
Ba5	31702	53791	75551
Ba6	78246	301746	166075
Total	317705	835626	542732
Moyenne	52950,83	139271	108546,4
<b>Moyenne Totale</b>	<b>59375,17</b>	<b>118420,4</b>	<b>128048,1</b>

Nous constatons que le sorgho dégage plus de revenu net que les autres spéculations à Nongon suivi par le maïs. A Bambougou, le maïs dégage plus de revenu net que le sorgho et le coton.

De façon générale, le revenu net dégagé par le sorgho est supérieur à celui dégagé par le maïs et le coton comme illustre la figure ci-dessous.

**Figure 17** : Revenu net des spéculations



Le revenu net crée par les spéculations sont de 128 048 ; 118 420 et 59 375 Fcfa respectivement pour le sorgho ; maïs et le coton.

Le revenu net le plus élevé à été crée par le sorgho soit 253 602 Fcfa ; le plus faible est créé par le coton soit (- 39 312 Fcfa) qui indique une supériorité des dépenses par rapport à la recette pour la culture du coton de cette exploitation. Cette situation signifie une dette de l'exploitation envers la CMDT, qui le prélèvera dans la recette totale de la coopérative dont l'exploitation est membre. Donc, la recette des autres membres de la coopérative sera automatiquement réduit, et par conséquent une dégradation leurs situation.

Cet indicateur est celui qui prend en compte plus de facteurs explicatifs de la rentabilité que les deux précédents. Donc il est le plus fiable pour les calculs de rentabilité des pratiques culturales.

*L'ensemble des indicateurs retenus montre que le maïs est la deuxième culture économiquement rentable après le sorgho. Le coton arrive bon dernier. Ces indicateurs prouvent qu'une contribution plus élevée dans le revenu n'est pas forcément synonyme de rentabilité pour la culture, comme le cas du coton. L'importante part du coton dans le revenu brut des exploitations familiales s'explique par le fait qu'il occupe plus d'espaces cultivés (40%), qui est presque le double de l'espace occupé par le maïs.*

*En plus de cette rentabilité économique, le maïs joue d'autres fonctions importantes : dans l'atteinte de l'autosuffisance alimentaire, dans la lutte contre la pauvreté et le maintien du potentiel productif des sols.*

*Par ailleurs, en faisant l'hypothèse que les exploitations produisent avec les même facteurs de production (c'est-à-dire effectuent les mêmes dépenses) et que les conditions climatiques restent les mêmes. Il serait intéressant de savoir :*

- *Le prix minimum de vente appliqué au maïs qui réajustera son revenu net crée à celui du coton ?*
- *Et l'impact d'une augmentation des superficies cultivées en maïs ?*

*En faisant le calcul avec les moyennes obtenues, les producteurs de maïs peuvent appliquer 55 FCFA comme prix de vente du maïs et obtenir presque le même revenu net; soit **62 529 Fcfa** pour le maïs et **59 375 Fcfa** pour le coton.*

*A court terme, une augmentation des superficies cultivées en maïs serait automatiquement suivie par une augmentation de la consommation intermédiaire ou encore des charges financières supportées par le coton. Cela se traduira par une baisse de richesse brute créée par le coton et par la suite d'une réduction de la marge monétaire de l'EFA.*

*Par ailleurs, l'augmentation des superficies en maïs se traduira par une surproduction. L'inorganisation des producteurs, le manque de marché, l'inexistence d'industries de transformation enfreint à la commercialisation du maïs et par conséquent une détérioration des produits.*

*Toutes ces situations se traduisent par la dégradation des conditions de vie des producteurs, et par fini leur appauvrissement. A moyen et long terme une augmentation des superficies de maïs provoquerait un surendettement des producteurs. Ces derniers ayant accès au crédit d'intrants auprès de la BNDA sous forme de garantie solidaire octroyée par la coopérative, cette augmentation affectera l'économie de la coopérative de façon négative et par conséquent l'économie du village, car en termes de réalisation d'infrastructures (les puits à grand diamètre, les pompes d'eau potable, les écoles, les sacrifices des villages, etc.) les coopératives en sont pour beaucoup.*

### 4.3. Filière piment

Le piment (*Capsicum frutescens* et *C. chinense* de la famille des Solanaceae) est une plante de l'Amérique centrale. Cette plante haute de 1 à 1,5 m à feuillage fin a des fruits de forme carrée, rectangulaire ou conique. Les deux types les plus connus sont : Tabasco (fruits allongés) et piment z'oiseaux (fruits très petits et extrêmement piquants). Ceux de *C. chinense*, petits eux aussi, sont en forme de poivron, de lanterne ou de tomate côtelée, rouge et jaunes.

Dans la région de Sikasso, le piment est produit comme culture de rente principalement dans le périmètre constitué de l'ex arrondissement de Boura (cercle de Yorosso) et les villages frontaliers du Burkina Faso. L'introduction de la coton culture l'a fait un peu reculer.

Le piment se cultive dans tous les villages des communes rurales de Boura et Menamba<sup>1</sup>, dans certains villages de Koumbia, et ailleurs à Djéli, Niamana et Kassorola dans le cercle de San (région de Ségou).

#### 4.3.1. Les variétés de piment

A Boura, les différentes variétés de piment sont : Pinkèlèkèlè, Bakorofigi, Jélikèlèkèlè, et Bajara qui se différencient par un certains nombres de caractéristiques.

- **Pinkèlèkèlè** : cette variété à feuillage large et longue peut atteindre 1m de haut. Elle produit beaucoup de fruits. Ces derniers sont longs et de couleur rouge foncée. Ses fruits sont faciles à récolter et les graines ne se versent pas. Très épicée, cette variété est beaucoup appréciée sur le marché.
- **Bakorofigi** : taille d'environ 50 cm à feuillage longue et courte donne des fruits courts de couleur rouge vif (portés au sommet des branches), se décolorent s'ils restent longtemps sur la plante. A graines nombreuses et versant à la récolte, cette variété n'est pas très appréciée sur le marché. La conservation est également difficile.
- **Jélikèlèkèlè** : feuille de coloration vert foncé, longue ne dépasse pas 1 m de haut. Sa fructification parvient à partir d'un mois après repiquage. Ses fruits (longs, effilés et très épicés) portés au feuillage sont faciles à récolter. Cette variété est beaucoup appréciée sur le marché.
- **Bajara** : de grande taille à feuillage large, cette variété produit beaucoup de fruits qui sont long et gros. Les fruits contiennent peu de graines et sont moins épicés. Cette variété n'est pas appréciée sur le marché.

A **Boura**, les variétés les plus cultivées en général sont celles qui sont appréciées sur le marché : Pinkèlèkèlè et Jèlikèlèkèlè.

La production dans la zone est estimée à 200 tonnes par an (Jèkasy 2005).

#### **4.3.2. Itinéraire de production**

Le piment se cultive en plein champ sur les parcelles de ¼ à 1 ha. Les pépinières se mettent en place en mars- avril et le repiquage intervient dès l'installation des premières pluies en mai- juin. L'itinéraire technique de production se présente comme suite:

##### **4.3.2.1. Préparation et réalisation de la pépinière**

- Réalisation de clôture
- Piochage de la parcelle et nivellement en cassant les mottes
- Apport de fumure organique
- Réalisation d'un hangar de protection
- Trempage des semences par certains la veille du semis en pépinière (germination atteint dans 5 jours), d'autres ne trempent pas et obtiennent une germination au bout de 7 jours.
- Arrosage régulier le matin pendant près de 2 mois.

##### **4.3.2.2. Préparation champ et repiquage**

- Nettoyage du champ ou enfouissement des débris si humidité y est
- Labour
- Formation des billons
- Repiquage sur les billons
- Premier sarclo-binage 20 jours après le repiquage et apport de fumure ou d'engrais
- Deuxième sarclo-binage 20 jours après le premier
- Dernier sarclo-binage et buttage 10 jours après le deuxième.

##### **4.3.2.3. Récolte**

- Dès le mûrissement des premiers fruits, la récolte se fait au fur et à mesure (si les fruits mûrs ne sont pas récoltés, la fructification s'arrête)
- Séchage au soleil pendant 5 jours à une semaine
- Conservation dans les sacs après séchage
- Vente ou stockage.

La plante produit aussi longtemps des fruits tant que celle-ci bénéficie de l'humidité.

#### **4.3.3. Conservation et transformation**

Dans la localité de Boura, le piment se conserve dans les sacs gardés dans les magasins (pour ceux qui ont les moyens de se le construire) ou dans les chambres à coucher par

peur de se les faire voler. L'ensemble de la production est en général vendu en état après séchage sans aucune transformation.

#### **4.3.4. Les acteurs**

##### **4.3.4.1. Les producteurs**

Ils sont des hommes, femmes ou encore des exploitations familiales qui pratiquent la culture du piment. Depuis 2006, il existe une réelle volonté d'organisation des producteurs en association de producteur.

##### **4.3.4.2. Les négociants**

Ils existent parmi les acteurs, des vrais professionnels dans la commercialisation de piment et ceux qui le font occasionnellement. Les gros négociants viennent du Burkina Faso, de Mopti, de Kla, de San, etc. En plus, il y a plusieurs intermédiaires ou collecteurs au niveau des foires hebdomadaires.

En 1997 – 1998, des négociants sénégalais ont investi la zone de Boura pour acheter le piment avec les producteurs. Les négociants maliens ont stoppé cette intrusion au détriment des producteurs.

#### **4.3.5. La commercialisation**

Dans la chaîne de commercialisation on distingue plusieurs niveaux :

- Niveau I : Les producteurs au niveau des pôles de production écoulent leurs produits sur les différents marchés hebdomadaires locaux. Les produits sont vendus généralement à des intermédiaires qui prennent l'argent des gros acheteurs de San, Koutiala, Burkina Faso pour la zone de Yorosso et principalement San pour la zone de San/Tominian. Ces intermédiaires sont en même temps des producteurs.
- Niveau II : la commercialisation est constituée par les grossistes des grands centres : Sikasso, San, Ségou, Mopti et Koutiala. A ce niveau San semble être la véritable plate-forme qui dessert non seulement Bamako, mais aussi Ségou et Mopti.
- Niveau III : l'export. Toutes les exportations importantes du piment se font à partir de Bamako vers le Sénégal.
- Niveau IV : les détaillants. Ce niveau est dominé par les femmes qui revendent le piment en petit tas. Elles détaillent généralement le piment qu'elles ramassent dans les champs (les refus) après la récolte.

Le marché est caractérisé par une forte fluctuation des prix qui présente une amplitude parfois extraordinaire. Le prix oscille entre 750 à 2 000 FCFA, exceptionnellement 300 FCFA (au moment de la récolte et à la veille du fête de Noël) et 4000 FCFA (vers juillet-août). L'inorganisation des producteurs et la multiplicité des maillons de la commercialisation sont l'origine de cette instabilité des prix.

Les marchés locaux de vente de piment sont : Boura, Sanwan, Mahou, Tansila un peu Koury et Vanekuy. Le marché de piment est donc réel et se subdivise en marché local, national et extérieur. Cependant les commerçants maliens de piment font face à la concurrence sur le marché national de piment venant du Nigeria et la Côte d'Ivoire.

#### 4.3.6. Les contraintes de la filière

Lors de la restitution des premiers résultats de l'étude, un certain nombre de contraintes a été identifié par les participants:

##### 4.3.6.1. Au niveau de la production

- Non **organisation des producteurs** ;
- **Manque d'eau pour l'entretien des pépinières qui sont installées en périodes de pointe mars avril** ;
- **Le parasite des feuilles** : *cette maladie des piments se traduit par une baisse de sa production. Des recherches mandatées par le programme Jèkagnini (financé par la Coopération Suisse) et exécutées par l'IER sont en cours pour identifier cette maladie afin de trouver des remèdes. Par ailleurs, une sorte de bio pesticide traditionnel a été conseillé aux producteurs par un agent de Word Vision lors d'une formation mandatée par l'antenne IC Sahel de San. Ce bio pesticide est fait à base d'un mélange simple de feuille de neem avec de l'eau.*

##### 4.3.6.2. Au niveau socio organisationnel

- **Manque de partenaire d'appui** : *Absence de structures d'encadrement technique et d'appui aux intrants. C'est seulement à partir de l'année 2005 que le programme Jèkasy a fait une première collecte d'information sur la filière.*

##### 4.3.6.3. Au niveau économique et commercial

- **Problème de marché** : *oscillation des prix, qui varient de 300 à 2 000 Fcfa selon les périodes.*

En effet, face au manque d'organisation des producteurs, les acheteurs dominent le marché et imposent leur prix qui est défavorable aux producteurs surtout au moment des premières récoltes qui coïncident avec les fêtes de fin d'année.

En plus, il manque d'opérateurs pouvant garantir l'achat de toute la production du piment à un prix prédéterminé. Les paysans souhaitent avoir « un système de commercialisation du type coton » pour la filière piment.

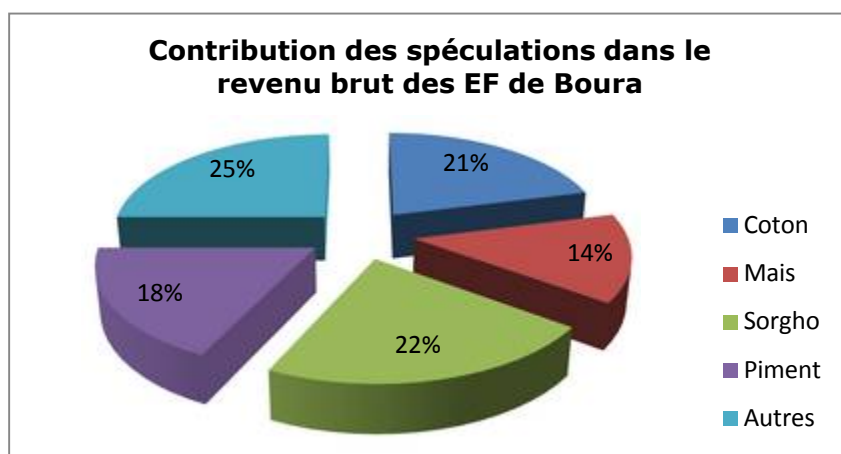
#### 4.3.7. Calculs économiques et analyse des résultats

Les prix considérés sont idem pour les céréales sèches avec ceux de la zone de Sikasso. Le prix moyen considéré pour le piment est 1 240 Fcfa. Toutes exploitations enquêtées cultivent principalement le piment, coton, maïs et sorgho. A l'exception de deux : la première ne cultive pas le piment comme culture familiale et la seconde ne cultive pas le coton ni le maïs.

Les mêmes paramètres de comparaison seront retenus pour la filière piment.

Cependant, dans la commune de Boura, la contribution des spéculations dans le revenu brut de l'exploitation est illustrée par la figure suivante.

**Figure 18** : Contribution des spéculations dans le revenu brut



Nous constatons que dans la commune de Boura, le sorgho contribue plus dans le revenu brut des exploitations avec 22%. Le coton 21% ; piment 18% (avec seulement une superficie cultivée de 6%) ; maïs 14% et les autres 25%

#### 4.3.7.1. Valeur Ajoutée Brut

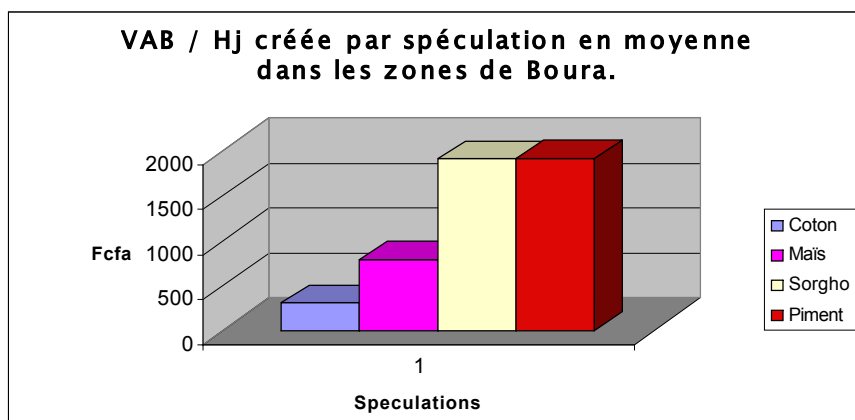
**Tableau 12** : La Productivité de la terre

EF	Rendement kg / ha en Kg				VAB / ha en FCFA				VAB / Hj en FCFA			
	Coton	Maïs	Sorgho	Piment	Coton	Maïs	Sorgho	Piment	Coton	Maïs	Sorgho	Piment
Bo1	800	800	1500	400	23860	28893	134550	406150	113,62	202	1661	1880,3
Bo2	-	-	1500	400	-	-	115325	565000	-	-	806,5	2615,7
Bo3	1200	1500	1300	1200	128175	99563	116675	1179663	610,36	696,2	1440	5461,4
Bo4	1000	1500	1000	200	80340	26358	89550	316375	382,57	283,4	1106	1464,7
Bo5	926	1100	1100	216	63185	14565	98550	172763	300,88	156,6	1217	799,83
Bo6	600	2000	800	200	29175	245135	113900	254000	138,93	1714	1406	1175,9
<b>Total</b>	<b>4526</b>	<b>6900</b>	<b>7200</b>	<b>2616</b>	<b>324735</b>	<b>414513</b>	<b>668550</b>	<b>2893950</b>	<b>1546,4</b>	<b>3053</b>	<b>7636</b>	<b>13398</b>
<b>Moyenne</b>	<b>905.2</b>	<b>1380</b>	<b>1200</b>	<b>436</b>	<b>64947</b>	<b>82902.5</b>	<b>111425</b>	<b>482325</b>	<b>309.3</b>	<b>610.5</b>	<b>1273</b>	<b>2233</b>
Ko1	1250	2000	800	250	112085	130000	70700	227500	533,74	909,1	872,8	1053,2
Ko2	670	2100	2000	400	39550	140400	179550	334875	188,33	981,8	2217	1550,3
Ko3	810	2300	2000	-	59265	153900	179550	-	282,21	1076	2217	-
Ko4	1000	2500	2000	200	121725	153250	179550	180250	579,64	1072	2217	834,49
Ko5	500	2000	3000	933	12675	71850	269100	1356675	60,357	772,6	3322	6280,9
Ko6	800	2000	4000	0	42395	94210	355640	-48000	201,88	1013	4391	-222,2
<b>Total</b>	<b>5030</b>	<b>12900</b>	<b>13800</b>	<b>1783</b>	<b>387695</b>	<b>743610</b>	<b>1234090</b>	<b>2051300</b>	<b>1846,2</b>	<b>5824</b>	<b>15236</b>	<b>9497</b>
<b>Moyenne</b>	<b>838,3</b>	<b>2150</b>	<b>2300</b>	<b>445.7</b>	<b>64615,8</b>	<b>123935</b>	<b>205682</b>	<b>410260</b>	<b>307,69</b>	<b>970,7</b>	<b>2539</b>	<b>1582.8</b>
<b>Moy. total</b>	<b>871.8</b>	<b>1765</b>	<b>1750</b>	<b>440,9</b>	<b>64781.4</b>	<b>103418.8</b>	<b>158553</b>	<b>446292.5</b>	<b>308.5</b>	<b>790.6</b>	<b>1906</b>	<b>1907.9</b>

Comme illustre le tableau ci-dessus, à Boura ainsi qu'à Komé le piment crée plus de richesse brute par unité de surface que les autres cultures, soit respectivement 482 325 Fcfa et 410 260 Fcfa. Le coton arrive bon dernier avec seulement 64 947 et 64 616 Fcfa respectivement pour la zone de Boura et Komé soit à peu près 1/8 de la richesse brute créée par le piment.

Cette richesse rapportée au travail d'un homme par jour montre une légère rentabilité du piment par rapport au sorgho (voir figure ci-dessus).

**Figure 19** : La Productivité moyenne de terre / homme-jour



Avec un rendement moyen de **441 kg / ha** la culture du piment crée pour le travail d'un homme par jour une richesse brute de 1 908 Fcfa soit à peu près la même créée par le sorgho (**1 906 Fcfa**). La culture du coton crée seulement 308 Fcfa.

Par ailleurs, la plus forte richesse brute par homme jour est créée par le piment soit **6 280 Fcfa** et la plus petite est créée par le coton (**60 Fcfa**). Cependant, la culture du piment peut être exceptionnellement déficitaire comme fut le cas de l'exploitation Ko6. Cela s'explique par la maladie de piment, le retard dans le repiquage, etc.

*Suite à ces résultats, l'analyste conseillera la culture qui crée plus de richesse pour le travail d'un homme par jour : donc le piment.*

#### 4.3.7.2. Valeur Ajoutée Nette

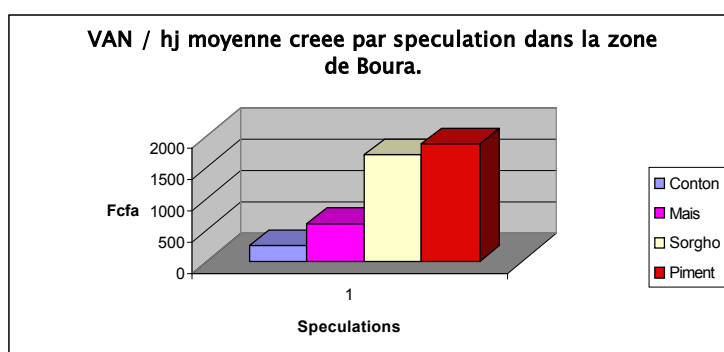
**Tableau 13** : La richesse nette par homme jour

EF	VAN / hj en FCFA			
	Coton	Mais	Sorgho	Piment
Bo1	65,19	-82,4	1510,4	1729,7
Bo2	-	-	806,47	2615,7
Bo3	564,47	527,8	1351,2	5283
Bo4	224,57	45,56	1070,4	1382,8
Bo5	266,24	-38,9	1183	665,12
Bo6	37,819	1651	32,444	704,07
Total	1158,3	2103	5954	12380
Moyenne	231.6	420.5	992,33	2063,4
Ko1	516,51	845,8	789,09	718,24
Ko2	141,4	706,2	2070,7	1477,3
Ko3	238,25	753,4	2167,8	-
Ko4	511,99	997,2	1901	676,64
Ko5	-1,229	355,4	3274,3	6089,3
Ko6	146,65	929,9	4347,7	-565,9
Total	1553,6	4588	14551	8396
Moyenne	258,93	764,6	2425,1	1679.1
Moyenne totale	245.3	592.6	1708,7	1871.3

A Boura, la richesse nette créée par le travail d'un homme- jour est de 2 063 Fcfa pour le piment qui est supérieure à celle créée par les autres cultures. De même, à Komé le piment crée plus de richesse nette (1 679 Fcfa) après le sorgho.

En moyenne pour les deux localités, la richesse nette créée par homme jour par les cultures est de : piment (1 871 Fcfa); sorgho (1 709 Fcfa) ; maïs (593 Fcfa) et enfin le coton (245 Fcfa) (voir graphique).

**Figure 20** : La VAN moyenne / homme jour par spéculation



D'autre part, la plus forte richesse nette soit 6 089 Fcfa est créée par le piment.

Pour certaines exploitations (Bo1, Bo5 et Ko5, etc.), les revenus créés par les cultures (coton, maïs) ne parviennent pas à couvrir les dépenses y allouées.

#### 4.3.7.3. Les dépenses allouées à la main d'œuvre

**Tableau 14** : Les dépenses en main d'œuvre par spéculation

EF	Dépense main d'œuvre / ha en FCFA			
	Coton	Maïs	Sorgho	Piment
Bo1	5375	0	0	58500
Bo2	-	-	42000	81000
Bo3	6400	8000	4000	32000
Bo4	24500	0	986	10500
Bo5	4490	0	1769	27450
Bo6	34000	8571	0	442000
<b>Total</b>	<b>74765</b>	<b>16571</b>	<b>48755</b>	<b>651450</b>
Moyenne	14953	3314.2	8125,83	108575
Ko1	3850	13475	0	38500
Ko2	25000	0	0	42500
Ko3	1500	0	0	-
Ko4	35000	5750	0	64500
Ko5	17917	1500	10500	67667
Ko6	28500	7000	3500	48000
<b>Total</b>	<b>111767</b>	<b>27725</b>	<b>14000</b>	<b>261167</b>
Moyenne	18627,8	4620,83	2333,33	52233.4
<b>Moyenne totale</b>	<b>16790.4</b>	<b>3967.5</b>	<b>5229,58</b>	<b>80404.2</b>

En moyenne dans la commune de Boura, les dépenses en main d'œuvre allouées au piment sont largement supérieures (80 404 Fcfa), à celles allouées aux autres cultures. Pour coton 16 790 Fcfa, sorgho 5 229 Fcfa et le maïs 3 691 Fcfa. Les dépenses de l'EFA (Bo6) sont extraordinaires et dues à l'utilisation extrême de la main d'œuvre salariale.

#### 4.3.7.4. Le Revenu Net par spéculations

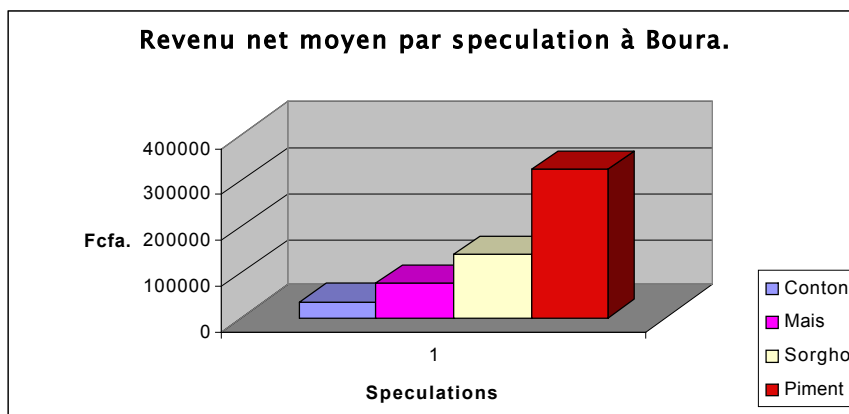
**Tableau 15** : Le revenu net des cultures

EF	Revenu Net par spéculation en FCFA			
	Coton	Maïs	Sorgho	Piment
Bo1	8315	-11787.5	122346	315106
Bo2	-	-	73325	484000
Bo3	112139	67472.5	105448	1109118.5
Bo4	22660	4237.5	85720	288179
Bo5	51421	-3620	94053	116216.5
Bo6	-26058	227464	2628	-289920
<b>Total</b>	<b>168477</b>	<b>283767</b>	<b>483520</b>	<b>2022700</b>
<b>Moyenne</b>	<b>33695.4</b>	<b>56753.3</b>	<b>80586.7</b>	<b>337116.7</b>
Ko1	104617	107480	63916	116640
Ko2	4695	100980	167724	276607
Ko3	48533	107740	175593	-
Ko4	72518	136845	153978	81654
Ko5	-18175	31550	254720	1247621
Ko6	2297	79478	348661	-170224
<b>Total</b>	<b>214485</b>	<b>564073</b>	<b>1164592</b>	<b>1552298</b>
<b>Moyenne</b>	<b>35747.5</b>	<b>94012.2</b>	<b>194098.7</b>	<b>310459.6</b>
<b>Moyenne totale</b>	<b>34721.45</b>	<b>75382.7</b>	<b>137342.7</b>	<b>323788.1</b>

A Boura, le revenu net crée par le piment est beaucoup plus supérieur à celui créé par les autres spéculations soit 337 117 Fcfa. Il est suivi par le sorgho, le maïs et enfin le coton. De même, à Komé, le piment crée 310 460 Fcfa et le coton arrive bon dernier avec 35 747 Fcfa.

De façon générale, le piment crée plus de revenu net que les autres spéculations comme le montre la figure suivante.

**Figure 21** : Le revenu net moyen par spéculation



Nous remarquons que dans la commune de Boura, le piment crée un revenu net beaucoup plus supérieur à celui créé par les autres cultures de base soit **323 788 Fcfa**. Il est suivi par le sorgho 137 343 Fcfa, le maïs 75 383 Fcfa et enfin le coton 34 721 Fcfa.

Par ailleurs, le plus grand revenu net (**1 109 118 Fcfa**) est créé par le piment. Par contre, des déficits sont également créés par toutes les cultures à l'exception du sorgho au sein de quelques exploitations familiales (Bo1, Bo5, Bo6 et Ko6).

*Avec 6% des superficies cultivées et 17% de contribution dans le revenu brut, le piment est de loin la première culture économiquement rentable de toutes celles pratiquées par les exploitations familiales de Boura, comme le montrent tous nos paramètres d'analyse. Il est suivi par le sorgho, le maïs et enfin le coton.*

*Le piment a joué dans le temps un rôle important dans l'économie de la commune de Boura. Sa culture a permis à certaines exploitations de s'équiper et de constituer un premier troupeau. Cependant, ses besoins d'attelage et d'engrais chimiques « très coûteux » sont nettement inférieurs à ceux que demande la culture du coton. Par ailleurs, la culture du piment ne demande pas autant d'effort que celle du coton. Sa pénibilité réside surtout au niveau de sa récolte, en général effectuée par les vieilles femmes.*

*Aujourd'hui, malgré le coton, la culture du piment continue d'apporter des revenus substantiels aux exploitations familiales et aux couches sociales défavorisées (jeunes et femmes). En plus, les revenus du piment soutiennent l'économie des exploitations familiales en période de soudure et remédient aux problèmes de trésorerie liés au retard dans la vente du coton.*

*A cela, il faudra penser à l'impact que peut avoir une éventuelle augmentation des superficies cultivées en piment.*

*Selon les producteurs, une augmentation de la superficie cultivée en piment engendrera la pénurie alimentaire dû au manque de moyens (financiers et humains) pour assurer l'entretien simultané des cultures comme il se doit. Cela s'explique par : une diminution de superficies et de concentration des travaux à certaines cultures (céréales par exemple) au profit du piment.*

Cette situation entraîne :

- Une baisse de la production de céréales qui aura un impact négatif sur l'autosuffisance alimentaire ;
- Risque d'insuffisance des recettes du piment (dû au manque d'organisation des producteurs et la fluctuation des prix du piment) pour couvrir le vide créé par la baisse de production de céréales.

Enfin, l'achat de céréales sans aucunes contraintes naturelles est une honte pour l'exploitation familiale.

Ayant analysés la situation économique des EFA, il est important d'identifier des indicateurs qui permettent de connaître la situation socio-économique des EFA. Nous consacrons le dernier chapitre à ce travail.

## 5. Indicateurs socio-économiques

La situation économique d'une EFA change d'une année à l'autre, en dépendance de facteurs endogènes (famille, stratégies, consommation, facteurs de production etc.), aussi bien qu'exogènes (nature, marché, politiques etc.). Les acteurs ont énoncé un certain nombre d'indicateurs qui leur permettent d'évaluer leur situation par rapport à une situation de référence. On distingue des indicateurs économiques et des indicateurs sociaux.

**Tableau 16** : Indicateurs socio- économiques permettant une analyse du bien-être économique des exploitations familiales

Indicateurs	Situation			Indicateur pour le /la
	Améliorée	Neutre	Dégradation	
Rendement par ha/culture	En hausse	Stationnaire	En baisse	Volume de la production
Matériel équipement	Achat			Recette de l'EFA
Prix de vente à la production	Prix favorable	Niveau du prix inchangé	Prix défavorable	Recette de l'EFA, Autosuffisance alimentaire (vente de céréales)
Autosuffisance alimentaire	Largement atteint	-	Pas atteint	Bien être Volume de la production
Balance de paiements (Revenu et Dépenses nécessaires habituelles)	Revenu > Dépenses	Revenu = Dépenses	Revenu < Dépenses	Rapport entre la valeur de la production et les dépenses : Degré d'endettement Capacité de recouvrement
Dettes	Acquittement		Augmentation de la dette	Investissements effectués Recette de l'EFA
Épargne	Épargne		Pas d'épargne	Recette de l'EFA Balance de paiement
Paiement des impôts	Acquittement		Non-acquittement	Recette de l'EFA Valeur/fierté sociale

Santé	Recouvrement sans contraintes		Recouvrement sous contraintes	Recette de l'EFA Impact sur la production
Éducation	Taux de scolarisation élevé		Taux de scolarisation bas	<i>Valeur/fierté sociale</i> Recette de l'EFA
Habitat	Construction			Recette de l'EFA
Biens de consommation (Moto, vélo etc.)	Achat			Recette de l'EFA Autosuffisance Équilibre de la balance de paiement
Richesse brute de la production	En hausse	Stationnaire	En baisse	Rentabilité de la production Niveau de richesse
Troupeau (Bœufs, mouton, etc.)	Achat			Niveau de richesse
Cohésion familiale	Cohésion			Impact sur la production

## Conclusion

L'économie des EFA étudiées repose essentiellement sur l'agriculture dont les principaux produits sont : le coton et les vivriers. Le coton, considéré comme principale culture de rente, bénéficie de tout le soutien de l'Etat en matière d'accès aux crédits d'intrants et d'équipement, de commercialisation et de vulgarisation agricole. Ce qui fait, que cette culture occupe plus de superficies cultivées que les autres et par conséquent, devient la principale source de recette des EFA.

Quant aux vivriers (contribution moyenne de 1% pour le maïs et de 2% pour le sorgho dans les recettes des EFA en zone maïsicole), ils sont destinés essentiellement à l'autoconsommation.

La structure interne des EFA est faite sur la base d'une répartition des tâches en fonction du genre et des tranches d'âges qui permet d'avoir des revenus agricoles (plus de 90% du revenu brut) et non agricoles (l'élevage, la pêche, le petit commerce, etc.).

De manière externe, les EFA sont organisées en coopératives ou en associations de producteurs affiliées à des filières (coton, piment, pomme de terre, etc.). Ils existent des initiatives d'organisation des producteurs en coopérative de semenciers et en Unions autour des filières. Ces OP, face aux attentes venant de leurs membres et un contexte extérieur changeant, sont confrontées à des difficultés d'ordre financières et techniques pour remplir leurs fonctions. Comme disaient Berthamé et Mercoiret (1993 :34) « Le village/le paysan doit être capable d'identifier les potentialités et les capacités disponibles et doit prendre conscience de la nécessité de s'organiser afin de répondre valablement aux problèmes actuels et à venir qui se posent à eux, et de pouvoir négocier des collaborations avec l'extérieur à partir de leurs besoins et de leurs priorités ». La nécessité de tisser des partenariats s'impose donc à ces OP.

Les EFA de leur côté peuvent être classées sur la base d'une panoplie de critères. Ces typologies permettent notamment aux PTF de mieux connaître les acteurs cibles afin de mieux coordonner leurs actions.

Les EFA sont en général bien équipées (en moyenne 2 attelages complets / EFA) et financent leurs production agricole à l'aide des recettes du coton, de la vente rare de quelques têtes de bétail ainsi que des crédits contractés auprès des établissements de crédits (BNDA et la KJ).

La commercialisation concerne essentiellement le coton, les fruits, et les produits maraîchers. À Boura, le piment s'ajoute à la gamme de produits entièrement vendus.

La forte consommation (32% des dépenses globales à Sikasso et 19% à Boura) d'engrais chimiques, d'herbicides et d'insecticides par les EFA, notamment pour la culture du coton, est un aspect important. Ce poste de dépense est précédé uniquement par les dépenses en alimentation (48% à Sikasso et 60% à Boura).

Face aux difficultés actuelles que traverse le coton, la cherté des intrants, la privatisation de la CMDT prévue pour 2008, les EFA ont évoquées comme stratégie la diversification de la production à travers les filières alternatives comme le maïs, le piment, la pomme de terre, etc.

Le maïs inclus dans le système de rotation du coton, apparaît comme la deuxième culture rentable au point de vue économique (moins d'engrais chimique et de main d'œuvre que le coton, rendement élevé) après le sorgho. Le coton arrive bon dernier.

Tout de même, avec 40% des superficies cultivées en moyenne (presque le double de l'espace occupé par le maïs), le coton reste la principale source de revenu (40% du revenu brut) des EFA. Il est suivi par le maïs (25%) et le sorgho (20%).

Outre sa rentabilité économique, le maïs joue d'autres fonctions importantes : notamment dans l'atteinte de l'autosuffisance alimentaire (53% de la consommation de céréales sèches), dans la lutte contre la pauvreté (sécurité alimentaire, etc.) et le maintien du potentiel productif des sols (système de rotation).

Les conséquences d'une éventuelle augmentation des superficies de cette culture seront:

- D'une part, une hausse des charges financières supportées par le coton qui entraînerait une réduction de la marge monétaire de l'EFA ;
- Un surendettement des producteurs, qui aura un impact négatif sur l'économie de sa coopérative et par conséquent l'économie du village en termes de réalisation d'infrastructures (les puits à grands diamètres, forages, les écoles, etc.) d'autre part;
- Enfin une surproduction qui provoquerait la détérioration des produits par manque de marché et d'industrie de transformation.

Avec seulement 6% des superficies cultivées et 17% de contribution dans le revenu brut, le piment est, en terme de rentabilité économique, de loin la culture la plus importante pour les EFA de Boura et Kome. Il est suivi par le sorgho, le maïs et enfin le coton.

La culture du piment a permis et continue à certaines EFA de s'équiper et de constituer leur premier troupeau. Malgré le coton, la culture du piment apporte des revenus substantiels aux exploitations familiales et aux couches sociales défavorisées (jeunes et

femmes). En plus, les revenus du piment soutiennent l'économie des EFA en période de soudure et remédient aux problèmes de trésorerie liés au retard dans la vente du coton.

Une augmentation de la superficie cultivée en piment implique:

- Une augmentation de besoins en main-d'oeuvre pour assurer la production
- La pénurie alimentaire dû au manque de moyens (financiers et humains) pour l'entretien simultané des cultures céréalières comme il se doit.

En nous référant aux résultats de l'analyse, les hypothèses de travail sont vérifiées. Néanmoins ils manquent de données fiables pour la confirmation de l'hypothèse 6 qui concerne l'impact favorable d'une meilleure organisation des EFA sur les recettes issues du piment.

Par rapport aux observations faites, nous pensons qu'une organisation des producteurs de piment en sein d'une coopérative permettra de renforcer leurs pouvoirs de négociation face aux autres acteurs de la commercialisation afin d'obtenir de meilleurs prix, et par conséquent d'améliorer leurs revenus.

Malgré l'existence d'initiatives de diversification des sources de revenu des paysans (pour le développement de l'économie locale) de la part des CTD, des PTF et des OP, les difficultés d'ordre organisationnel et économique entravent l'épanouissement des deux filières. Il importe donc, de trouver des solutions pour une meilleure promotion des filières maïs et piment. Sur la basé des résultats de la présente étude, nous faisons les recommandations suivantes :

### **Filière maïs**

Au niveau de la production

- Faire la promotion et la vulgarisation de la semence améliorée à travers la mise en place de coopératives semencières locales constituées par les producteurs de semences ;
- Renforcer la capacité financière du SyCoV à pouvoir satisfaire la demande d'intrants en céréale des producteurs ;
- Amener les banques et les partenaires au développement à s'impliquer d'avantage dans le financement des crédits de campagne pour les céréales.

### **Au niveau organisationnel**

- Organiser les producteurs en coopérative autour de la filière maïs et renforcer leurs capacités de négociation pour obtenir de meilleurs prix et des recettes stables ;
- Initier un cadre de concertation entre l'ensemble des acteurs de la commercialisation (producteurs, collecteurs, opérateurs économiques) et les industries de transformation pour un examen régulier de la situation.

### **Au niveau économique et commercial**

- Élaboration et mise en place d'une politique de réduction du prix des engrais et d'herbicides par l'Etat;

- Susciter la création d'une place sur chaque marché hebdomadaire pour les transactions céréalières (lieu de pesage et d'information sur les prix) ;
- Appuyer les initiatives communales et privées pour la réalisation d'infrastructures appropriées de stockages groupés pour la vente ;
- Formation des OP en technique d'étude de marché, afin de leurs permettre une surveillance des marchés à proximité ;
- Recherche de financement pour des études de marché (régional, national, et sous-régional) en partenariat avec les OP, OPF afin de mieux cerner les opportunités de commercialisation ;
- En fonction de la demande du marché, redynamiser les initiatives de transformation (les minoteries) et faciliter l'accès au crédit des transformateurs privés déjà installés ;
- Appuyer les initiatives locales pour le désenclavement des zones de production ;
- Inciter et promouvoir l'implantation des unités de production d'engrais et de pesticides.

## **Filière piment**

### **Au niveau de la production**

- Appuyer les producteurs à la réalisation de puits à grands diamètres pour ravitailler les pépinières ;
- Appuyer les initiatives de mise en place de coopératives semencières pour la promotion et la vulgarisation de la semence de qualité ;
- Appuyer les structures de recherches (IER) pour l'identification de la maladie afin de trouver des médicaments
- Élaboration et mise en place d'une politique de réduction du prix des engrais et d'herbicides par l'Etat;
- Faciliter la mise en contact des OP avec des fournisseurs d'intrants

### **Au niveau organisationnel**

- Appuyer l'initiative d'organisation des producteurs en coopératives autour de la filière ;
- Renforcer la capacité de négociation de cette coopérative pour obtenir de meilleurs prix ;
- Initier un cadre de concertation entre l'ensemble des acteurs de la commercialisation (producteurs, intermédiaires producteurs, opérateurs économiques) et les industries de transformation pour un examen régulier de la situation.

### **Au niveau économique et commercial**

- Formation des OP en technique d'étude de marché, afin de leurs permettre une surveillance des marchés à proximité ;

- Recherche de financement pour des études de marché (régional, national, et sous-régional) en partenariat avec les OP, OPF afin de mieux cerner les opportunités de commercialisation ;
- Initier une étude prospective de marché pour les produits de transformation (pâte à piment, poudre, etc.) et soutenir des initiatives prometteuses.
- Inciter l'implantation d'institution de crédits à taux d'intérêt abordable.

## Bibliographie

---

### Littérature

- BARBEDETTE L. (2004) Première approche de la dynamique des exploitations familiales au Mali. CNOP et DDC, Mali
- BEAUDOUIN M. (2005) Diagnostic agraire en zone cotonnière malienne : Bougouni, terres d'accueil à préserver. Mémoire de fin d'étude CNEARC, Montpellier, France
- BENGAHLA A, FERRATON N. et BAIVILLE S. (2003) Initiation à une démarche de dialogue : Etude de l'agriculture dans le village de Fégoun au nord de Bamako. Edition du Gret.
- BLANCHARD M. (2005) Relations agriculture--élevage en zone cotonnière: Territoire de Koumbia et Waly, Burkina Faso. CIRDES, Bobo-Dioulasso, Burkina Faso
- CONSORTIUM BACIL LAFOMO (juillet 2002) : Rapport d'études de faisabilité socio-économique et technique pour la réalisation d'un marché à bétail à Boura (cercle de Yorosso), Koutiala, Mali
- COULIBALY A. (2002) Mise au point et expérimentation d'une méthode de diagnostic endogène de la filière-bois de service et d'œuvre. Jèkasy – IC Sahel, Bamako, Mali
- COULIBALY H. (1998) Etude socio-économique sur les cultures de rentes : cas du piment dans le secteur de Yorosso. Mémoire de fin de cycle.
- COULIBALY M. et FAYE A. (2004) Programme Jèkasy et Jèkagnini, bilan des premières années. IC-Sahel, Bamako
- DIARRA M.M. et TRAORE B. (2005) Atelier sur l'identification des axes d'accompagnement des filières et la validation des critères de sélection des OP et OPF partenaires. Jèkasy, Sikasso
- DUCOMMUN G. ; CECCHINI H ; OUEDRAGO S ; et BENGALY A (2003) Projet de recherche TASIM-AO doc n°1 la Commercialisation paysanne de produits vivriers : région de Dédougou, Burkina Faso. HESA, Berne
- DUCOMMUN G., CECCHINI H., OUEDRAGO S. et BENGALY A. (2005) Rapport final de synthèse: commercialisation vivrière paysanne marchés urbains et options politiques au Burkina Faso. HESA, Berne
- DUFUMIER M. (2004) Agriculture et paysanneries des Tiers mondes. Karthala, Paris
- GIRON L. (2002) Mise au point et expérimentation d'une méthode de diagnostic participatif d'une filière agroalimentaire : Cas de l'apiculture dans les préfectures de Koutiala et –Yorosso. Jékasy –IC Sahel, Bamako, Mali
- GIRON L. (2003) Etude rapide de marché (ERM). Jékasy – IC Sahel, Mali
- GIRON L. (2005) Rapport de mission :Jékasy II. IC Sahel, Mali
- INTERCOOPERATION (2003) Sondeo rapido de mercado (SRM) : Metodologia y uso. Intercooperation. Quito, Ecuador
- JEKASY (2005) Note sur les données préliminaires sur la filière piment à Boura (cercle de Yorosso). Sikasso, Mali

JEKASY (2007) Rapport de l'atelier de reflexion sur la rehabilitation des pistes rurales suivant l'approche HIMO. 20-21 novembre 2007, Sikasso, Mali

JILDAZ E. (2003) Etude de capitalisation sur l'intervention du PPAB/PPMAB en accompagnement des OP dans une démarche filière. Bénin

KABORE A. et DIARRA M. M. (2005) Rapport de l'atelier de concertation sur la promotion des filières. Jékasy - IC Sahel, Mali

ROPPA (2003) L'avenir de l'agriculture à travers les exploitations familiales ? ROPPA et SOS Faim, Ouagadougou et Bruxelles, Burkina Faso et Belgique

SCOTT G. et GRIFFON D. (eds.) (1998) Prix, produits et acteurs : Méthodes pour analyser la commercialisation agricole dans les pays en développement. Karthala, CIRAD et CIP, Paris

Toulimin C et Gueye B. (2003) cité in Transformation in West African agriculture and the role of family farms. Club du Sahel/OCDE, 144p cite in ROPPA 2003

### **Lois et papiers officiels**

#### National

Loi n°06-40/AN-RM (2006) portant sur l'orientation agricole

CSLP 2ième génération 2007-2011 : Cadre stratégique pour la croissance et la réduction de la pauvreté (2006). Conseil des Ministres, Bamako, Mali

DIRECTION NATIONALE DE L'AGRICULTURE (2004) Répertoire des intervenants de la filière maïs : Région de Sikasso, Rapport final. DRA, Sikasso

Ordonnance N° 59-41/PCG du 28 mars 1959

PRSP (2002) Bamako, Mali

#### Régional

Assemblée Régionale de Sikasso (2003a) Etat de la filière maïs en 3 ème région, Mali

Assemblée Régionale de Sikasso (2003b) Diagnostic de la filière maïs en 3 ème région. AR Sikasso, Mali

Assemblée Régionale de Sikasso (2005) Stratégie d'accompagnement du secteur coton et de développement de promotion rurale dans la 3 ème région, Mali.

Assemblée Régionale de Sikasso (2006) Projet d'élaboration du Figure. AR Sikasso, Mali

Assemblée Régionale de Sikasso (2006) Programme opérationnel de l'assemblée régionale de Sikasso 2007. AR Sikasso, Mali

Assemblée Régionale de Sikasso (2007) La politique de promotion du développement rural de la région de Sikasso. AR Sikasso, Mali

Cabinet du Gouverneur de Sikasso (2006) Monographie de la région de Sikasso

#### Communal

Commune Rurale de Nongon-souala (déc. 2006) : Plan quinquennal de développement économique, social et culturel de la commune de Nongon-Souala 2007-2011.

Commune Rurale de Danderesso (jav. 2006) : Plan quinquennal de développement économique, social et culturel de la Commune de Danderesso 2006-2010.

### **Articles**

LINARD A. (2003) Le coton africain sinistré. In Monde diplomatique, septembre 2003, p.24.

MAROT J.B. (2007) La CMDT à vendre. In Jeune Afrique n°24/3/07, p.69

MERCOIRET M.R. (1992) Les organisations paysannes du Sahel : des réalités très diverses. In Les Cahiers de la Recherche développement, n°31-1/ 1992 CIRAD-SAR, Montpellier, France pp.1-13

### **Sources Internet**

CMDT            [www.cmdt.ml](http://www.cmdt.ml)

## Annexes

---

### Annexe 1 : Guide d'entretien avec personnes et institutions de ressources

<b>Structure:</b> <b>Personnes rencontrée</b>  <b>Organisation :</b> (Fonctionnement, membres, but, objectives, financement, communication avec partenaires etc.)	Date :
---	--------

**I. L'assemblée Régionale de Sikasso a retenu 9 filières porteuses. Êtes vous d'accord avec ce choix ou voyez vous d'autres filières porteuses?**

**II. Maïs: Que ce que vous pensez de la filière au niveau national / régional?**

1. Contraintes / Potentiels / Comparé avec d'autres filières ex. Cotton, mangue
2. Semence
3. Production
4. Transformation / conservation
5. Commercialisation / Exportation

**III. Piment: Que ce que vous pensez de la filière au niveau national / régional?**

1. Contraintes / Potentiels / Comparé avec d'autres filières ex. Cotton, mangue
2. Semence
3. Production
4. Transformation / conservation
5. Commercialisation / Exportation

## Annexe 2 : Guide d'entretien avec les exploitations familiales agricoles

Date et lieu :	Enquêteur (s) :
Enquêté (s) :	Code : Rx-Cx-cx-EFx
Nom EF :	
Personne enquêtée :	
Village :	Commune :
Cercle :	Ethnie : shia

### 1. PRODUCTION **Chikè lahalaw**

- 1.1. **Foncier / dougoucolo lahalaw**  
(Pleine propriété/Usagé/Location/ Autre)
- 1.2. Problèmes liés au foncier **Dégoun mi bè dougoucolo kola**

### 2. Variétés et Surface **shi ni dougoucolo hakè**

- 2.1. **Surface totale de terre (C) (utilisées et non utilisées) dougoulo hake a ni a da baralé a ni barabali.**
- 2.2. Différentes **cultures, variétés produites (E)** et **surfaces** par culture (Cotons, maïs, piment, pommes de terres, sorgho, mil, autres) (**côri, kaba, pomme de terre, kenigue, sagno, a ni dowèrè**)
- 2.3. **Autres productions Soro fin wèrè**  
(Bétail, Arachide, Cheptel, Aviculture, Pêche, Karité, Apiculture, Artisanat, Autre)
- 2.4. **Est-ce que vous recevez un soutien à la production aw bè demè soro chikè sira fè wa ?** (Matériel, Financier, Personnel, Autre)
- 2.5. **Comment la production est financée chiw moussaka bè bo mi ?**  
(Revenue/Profit, Crédit, Dons, Autre)
- 2.6. **Problèmes/Contraintes (E) Dégoun ni toro mibè aw kan sènè la**

### 3. Techniques de production **chikè kè miniw**

- 3.1. **Main d'œuvre : mogo**
- 3.2. **familiale / non Familiale dou denw a ni ma were**
- 3.3. **Payée/ non payée**
- 3.4. **Coûts par personne/jour**
- 3.5. **Matériels utilisés** (Chariots/charrettes, la houe, charrue, autres) **chikè mininw moun ba aw bolo.**
- 3.6. **Animaux de tractation** (Bœufs de tractation, Anes, Autres) **chikè bakan**
- 3.7. **Machines** (Tracteurs, autres) **soubahana mangie**
- 3.8. **3.5 Moyens techniques spécifiques pour certaines culture ?** (coton, maïs, autre) **minan krin krin ne bey chikè sen dow la wa ?**

### 4. Semence **souman shi**

- 4.1. **Vous produisez de la semence ? aw yèrè bè shi tilan wa ?**  
Pour quelles cultures, variété **souman djoumè yé**  
Quantité :  
Comment vous garder la semence ?
- 4.2. **Vous achetez de la semence ? (traditionnelle ou améliorée) aw bè shi san wa ?**  
Pour quelles cultures (coton, maïs, piment, autre)  
Lieu d'achat/Fournisseur (Nom, Adresse) **a san yoro**

Quantité d'achat totale **hakè san né**  
Prix d'achats unitaires **san da**  
Livraison ou aller chercher chez fournisseur

## 5. Engrais/Fumure **nogô**

- 5.1. **Vous produisez de la fumure ? farafin nogo**  
Type de fumure (Bovin, Ovin, Caprin, Volaille, autres)  
Vous l'utilisez pour quelles cultures (Coton, maïs, piment, autre)  
Avantages/ problèmes
- 5.2. **Vous utilisez des engrais chimiques ? aw bè se engairè ma wa ?**  
Type/Noms **djournè**  
Lieu d'achat/Fournisseur (Nom, Adresse) **aw bè a san mi**  
Période d'achat **wati djournè la**  
Prix d'achat unitaire **a dâ**  
Quantité achetée **a hakè**  
Mode de paiement (Comptant, Dons, Crédit) **a wari bè sara tiokodi**  
Livraison / Frais de transport  
Vous l'utilisez pour quelles cultures ? **a bè kè sounma djournè na**  
Mode d'utilisation (kg/ha, combien de fois, période, etc.) **tiokodi**  
Combinaison d'engrais chimiques et fumure ?  
Problèmes généraux / avantages

## 6. Pesticides **bagadji**

- 6.1. **Utilisez vous des pesticides ? aw bè bagadji bara wa**  
Type (Herbicides, Rongicides etc.)  
Nom  
Période d'achat **wati djournè la**  
Prix d'achat unitaire **a dâ**  
Quantité achetée **a hakè**  
Mode de paiement (Comptant, Dons, Crédit) **a wari bè sara tiokodi**  
Livraison / Frais de transport  
Vous l'utilisez pour quelles cultures ? **a bè kè sounma djournè na**  
Mode d'utilisation (kg/ha, combien de fois, période, etc.) **tiokodi**
- 6.2. **Problèmes généraux / avantages**

## B. RECOLTE – POST RECOLTE **tiguèli- tiguèli kô**

### 1. Récolte **tiguèli**

- 1.1. **Moyen de récolte : manuelle ou machinale**  
**Main d'œuvre** (gratuite /payée)  
Combien de personnes / jours  
Prix personne/jours  
**Machinal** (Tracteurs, autres)  
Coûts des machines pour récolte (Achat, essence etc.)
- 1.2. **Quel est le rendement par culture t/ha** (coton, maïs, piment, patate, autre) **chisew soro taari la**
- 1.3. **Difficultés dégoun / Perte** (Raisons) **tchèni ( a koun)**

### 2. Stockage **mara**

- 2.1 **Il y a stockage ? De quoi ? (Coton, maïs, piment, sorgho, autre) aw bè mara kè wa ? djournè**  
Pourquoi **koun djournè na**

- Comment (avec/sans tiges, mettre des produits etc.) [tiogodi](#)  
 Durée du stockage [a bè wati djoli kè](#)
- 2.2. **Il y a des infrastructures de stockage ?** [mara kè minan bè aw bolo wa ?](#)  
 (Grenier, chambre froide, autre)  
 Financement des infrastructures (Auto financée, CPC, CTD, État, Dons) [djôra tiogodi](#)
- 2.3. **Perte** (Raisons, Quantité)

### 3. Transformation [bayèlè mali](#)

- 3.1 **Il y a transformation ? De quoi ? (Coton, maïs, piment, sorgho, autre)** [aw bè bayèlè mali kè wa ?](#)  
 Quantité transformée  
 Produits de la transformation  
 Pertes (Raisons)  
 Coûts (Machine, Matériel, Emballage, Autre)
- 3.2. **Technique de transformation** [bayèlè mali minin](#)  
 Manuel/ Machinale (Infrastructure utilisée)  
 Infrastructure utilisé pour la transformation ?  
 (Moulin, Batteuse, Décortiqueuse, Autres)
- 3.3. **Problèmes / avantages**

## C. REVENU ET DEPENSES [soro ni moussakaw](#)

### 1. Consommation et Commercialisation [souman dounta ani féré](#)

- 1.1. **Cultures entièrement consommées ?** (coton, maïs, piment, autre) [souman mi bè bè doun](#)
- 1.2. **Cultures entièrement vendues ?** (coton, maïs, piment, autre) [souman mi bè bè féré](#)
- 1.3. **Cultures consommées et vendues ?** (coton, maïs, piment, autre) [dounta a ni féré ta](#)
- 1.4. **Part réservée à la semence** [souman shi hakè](#)
- 1.5. **Part réservée pour paiement de dette en nature** [souman sarata](#)
- 1.6. **Part réservée aux dons (mariages etc.)** [souman di ta](#)
- 1.7. **Il y a des cultures consommées mais non produites ?** [yali aw bè souman doun aw tè mi sènè wa ?](#)  
 Lesquels ?  
 Vous avez une idée de combien cela vous coûte par mois/année ?
- 1.8. **Il y a d'autres dépenses à la consommation ?** [doun da wèrè moussakaw](#)  
 Lesquels ? ([bois de chauffage](#), thé, condiments, sucre, savons, etc.)  
 Vous avez une idée de combien cela vous coûte par mois/année ?
- 1.9. **La commercialisation des produits se fait comment?** [Féré bè kè tiogodi ?](#)  
 Vendue à qui (consommateurs, commerçant, exportateurs, au Mali, à l'étranger etc.) [dion ma](#)  
 Quantité vendue  
 Étalement des prix/ période  
 Possibilité de vendre à quelqu'un d'autre ?  
 Il y a promotion des produits ?  
 Il y a un appui a la commercialisation par une structure ?  
 Quelle politique pour les produits non vendus ?

Les coûts de transport ? *sènè fin féré tà tâ dâ*

1.10. **Les marchés** *doni ya ba lâ sougou taga bolo kan wa ?*

Le produit le plus recherché/ le moins recherché

**2. Revenu** *soro*

2.1. **Qu'elle est la source principale de revenu ?** *soro da fôlô fôlô*

Quelle est la quantité de la production vendue?

Étalement des prix

2.2. **Quelles sont les autres sources importantes de revenu ?** *soro da mounou dioyoro ka bò*

Quelle est la quantité vendue ?

Étalement des prix

2.3. **En plus de cela, il y a d'autres sources de revenu ?** *soro da wèrè*

(Bétail, Bois, Services, Pêche, membres de famille en ville/étranger, vente de repas, main d'œuvre etc.)

Quelle est la quantité vendue ?

Étalement des prix

2.4. **Les sources importantes de revenu ont-elles changé pendant les dernières années ?** *yèlèmani moun dona soro da mounou dioyoro ka bò san laban nounou la*

Pourquoi ?

**3. Dépenses** *moussakaw*

3.1. **Utilisation du revenu ?** *soro tila chogola*

(Paiement de dépenses courantes, de dettes, épargner pour l'année suivante, Dons, etc.)

3.2. **Quelle est la dépense la plus importante ?** *moussaka djoyoro ba*

3.3. **Quelles sont les autres dépenses importantes ?** *Moussakaw mounou djoyoro ka bo*

3.4. **D'autres sortes de dépenses ?**

3.5. **Dépenses en :**

Production (Intrants, Rémunérations, Services, machines) *soro sira fè*

Bois, charbon, nourriture achetée *dogo, charbon...*

Santé, Traitements médicaux *kènè ya sira fè*

Formation des enfants *den ka kaln*

Logement, Transports (Moto, essence etc.) *so, déplacement*

Fêtes/Cérémonies *gnènèdjèw*

3.6. **Les grands postes de dépenses ont-ils changé pendant les dernières années ?** *yèlèmani mon dona moussaka lâ san laban na.*

Lesquels Pourquoi ?

**Choix sans contraintes**

Tenant compte de tout ce que vous avez dit, si vous pourriez librement et sans contraintes (par rapport aux intrants, politiques etc.) choisir, changerez-vous votre production ?

**C) ORGANISATION de l'EFA** *Dou ka labin*

1. **Historique de la famille** *dou den kuna foni, dou boyoro, dou ni siguida tchè*

2. **Ethnie** *chiya*

3. **Lieux d'origine de la famille** *dou boyoro*

Dans le village depuis quand ?

- Quels sont les liens avec les autres habitants du village ? (Familial, Partage de travail etc.) *aw ni dougou denw to tiè*  
 Raison de migration /Avez-vous apportez des techniques /cultures/traditions spécifiques de votre lieux d'origine ?
4. **Quels sont les membres de l'EF ?**  
**Nombre total mogo** *djoli bè dou konô*  
**Nombre de ménages**  
**H: F: En:**  
 Hn : Fn : En :  
 Non active pourquoi (âgé, malade, école, etc.)
5. **Comment l'EF est-elle organisée (chef de famille /d'exploitation, répartition des tâches)** *dou ka labèni*
6. **EF membre d'une organisation, association ou collectivité? (1/0)** *dou bè ladjè ton na wa ?*  
**Lesquelles (type :OP,CPC, APP, groupement autre)** *djournè*  
**Depuis quand** *kabi wati djon*  
 Pourquoi ?  
 Conditions d'adhésion ?  
 Activités  
 Avantages ?  
 Désavantages ?  
 Cotisation ?  
 Services reçus ?  
 Services attendues ?  
**Liens/communications avec les autres membres**  
**Liens/communications avec l'organisation ou le bureau de l'organisation**
7. **Connaissance d'une structure d'appui au monde rural ?** *dèmè kè jèkoulou dô donia bè aw la wa ?*
8. **Connaissance de Jèkasy (1/0) ?** *jèkasy donia bè aw la wa ?*  
 (Activité, but et objectif)  
 Rencontre  
 Attente à Jèkasy ?
9. **Recevez vous un appui d'une structure d'appui ?** *aw bè dèmè jèkoulou do ka dèmè soro wa ?*  
 Quelle structure  
 Quel appui ?  
 Quels sont les liens avec des structures d'appui ?
10. **Attente à une structure d'appui au monde rural (E)** *aw ka layini yé mou ye ka taga dèmè jèkoulou fanfè ?*

### Annexe 3 : Itinéraire de production des cultures maïs et piment

#### Itinéraire de production du maïs

<b>Itinéraire</b>	<b>Temps de travail (homme-jour) / ha</b>	<b>Acteurs</b>
Nettoyage	5	Hommes et enfants
Labour	4	Hommes et enfants
Semis	2	Hommes
Epannage d'herbicide	-	Hommes
Sarclages	50	Hommes
Epannage d'engrais et buttage	7	Hommes et enfants
Récolte	55	Hommes et enfants
Décorticage	20	Femmes
Total	143	

Avec herbicidage, le temps de travail (homme-jour) / ha = 93 hj déduction faite de la main d'œuvre pour le sarclage.

#### Itinéraire de production du piment

<b>Itinéraire</b>	<b>Temps de travail (homme- jour) / ha</b>	<b>Acteurs</b>
Nettoyage	5	Hommes et enfants
Labour	4	Hommes et enfants
Repiquage	8	Hommes
Sarclo- binages	48	Hommes et enfants
Récolte	150	Hommes et Femmes
Total	215	

- Ils existent des tâches préliminaires bien avant le nettoyage. Il s'agit de la préparation et la réalisation de la pépinière. Sa complexité fait qu'on n'a pas pu déterminer le Temps de travail (homme- jour) correspondant.
- Actif agricole = homme = 2 enfants de 8-15 ans = 2 femmes pour tous travaux avant la récolte (spécifiquement du piment).
- Dans la zone piment, une femme correspond à un actif agricole à la récolte.

#### Annexe 4 : Amortissement du matériel de culture

Matériel ou attelages complet	Quantités	Prix Unitaire Moyen en Fcfa	Coût en Fcfa	Durée de vie à l'an	Amortissement annuel en Fcfa
Charrue	1	20 000	20 000	15	1 333
Multiculteur	1	70 000	70 000	15	4 667
Semoir	1	42 500	42 500	15	2 833
Charrette	1	220 000	220 000	15	14 667
Bœuf	2	125000	250 000	7	35 714
Âne	1	50 000	50 000	7	7 143
<b>Total</b>					<b>66 357</b>

- Amortissement linéaire du matériel / culture est calculé proportionnellement au temps d'utilisation du matériel sur cette culture.
- Les frais d'entretien et réparation annuels du matériel font parti de l'amortissement.

## Annexe 5: Calculs économiques

- VAB = Production Brute – Consommations intermédiaires ; elle correspond à la productivité brute de la terre.
- VAN = VAB – Amortissement ; est la richesse nette créée.
- Revenu Net = VAN – Dépenses de main d'œuvre ; est la marge réelle

### Annexe 5.1 Données de la zone maïs

EF	Superficie cultivée / ha					Rendement / ha en Kg			VAB / ha en FCFA			VAB / ha / actif agricole en FCFA		
	Coton	Maïs	Sorgho	Autres	Total	Coton	Maïs	Sorgho	Coton	Maïs	Sorgho	Coton	Maïs	Sorgho
No1	5,5	3,5	4	4	17	1500	3000	3000	143920	191965	261720	19189,33	25595,33	34896
No2	4	3	3	1	11	900	1500	2000	44920	65740	176998	5615	8217,5	22124,75
No3	11	6	11	1,75	29,75	1 210	800	1 250	96070	17260	111223	6625,52	1190,34	7670,55
No4	15	6	12	0,75	33,75	1 329	5 000	1 000	108140	63035	10227	4601,70	2682,34	435,19
No5	30	11	20	11	72	1 013	2 250	2 000	63565	143735	183448	1790,56	4048,87	5167,55
No6	40	12	17,5	1,5	71	675	2900	2000	7795	205435	180223	458,53	12084,41	10601,35
<i>Total</i>	<i>105,5</i>	<i>41,5</i>	<i>67,5</i>	<i>20</i>	<i>234,5</i>	<i>6627</i>	<i>15450</i>	<i>11250</i>	<i>464410</i>	<i>687170</i>	<i>923839</i>	<i>38280,64</i>	<i>53818,8</i>	<i>80895,39</i>
<b>Moyenne</b>	<b>17,58</b>	<b>6,92</b>	<b>11,25</b>	<b>3,33</b>	<b>39,08</b>	<b>1104,5</b>	<b>2575</b>	<b>1875</b>	<b>77401,7</b>	<b>114528</b>	<b>153973</b>	<b>6380,11</b>	<b>8969,8</b>	<b>13482,57</b>
Ba1	2,5	1,5	2,5	3,5	10	1 750	2 000	1 800	176050	108135	165048	17605	10813,5	16504,8
Ba2	6	5	5	2,25	18,25	1 250	2 700	1 000	101130	167635	91540	11897,65	19721,76	10769,41
Ba3	7	6	0	3,5	16,5	900	3000	0	20965	191965	0	1352,58	12384,84	0
Ba4	18	6	6	0,25	30,25	750	2400	833	11050	138425	76084	425	5324,04	2926,31
Ba5	14	15	18	10	57	1 000	1 500	1 000	42025	61925	79153	923,63	1361	1739,63
Ba6	20	10	10	7	47	1 400	4 620	2 000	108025	316000	173405	3661,86	10711,86	5878,13
<i>Total</i>	<i>67,5</i>	<i>43,5</i>	<i>41,5</i>	<i>26,5</i>	<i>179</i>	<i>7050</i>	<i>16220</i>	<i>6633</i>	<i>459245</i>	<i>984085</i>	<i>585230</i>	<i>35865,72</i>	<i>60317</i>	<i>37818,28</i>
<b>Moyenne</b>	<b>11,25</b>	<b>7,25</b>	<b>6,92</b>	<b>4,42</b>	<b>29,83</b>	<b>1175</b>	<b>2703,33</b>	<b>1105,5</b>	<b>76540,8</b>	<b>164014</b>	<b>117046</b>	<b>5977,62</b>	<b>10052,8</b>	<b>7563,66</b>
<b>Moy. Total</b>	<b>14,42</b>	<b>7,08</b>	<b>9,083</b>	<b>3,87</b>	<b>34,46</b>	<b>1139,75</b>	<b>2639,17</b>	<b>1490,25</b>	<b>76971,3</b>	<b>139271</b>	<b>135510</b>	<b>6178,86</b>	<b>9511,32</b>	<b>10523,11</b>

VAB / Hj en FCFA			Amort. annuel Mat de culture / ha en FCFA				VAN / ha en FCFA			Actif agri.	Temps de travail / Hj		
Coton	Mais	Sorgho	Total	Coton	Mais	Sorgho	Coton	Mais	Sorgho		Coton	Mais	Sorgho
899,5	2064,14	3231,11	88857	5049	7934	4165	138871	184031	257555	7,5	160	93	81
280,75	706,88	2185,16	88857	8545	11393	6836	36375	54347	170162	8	160	93	81
600,44	185,59	1373,12	216571	7573	13883	4544	88497	3377	106679	14,5	160	93	81
675,87	677,79	126,26	165214	4236	10590	3177	103904	52445	7050	23,5	160	93	81
397,28	1545,54	2264,79	406785	4237	11556	3814	59328	132179	179634	35,5	160	93	81
48,72	2208,98	2224,98	381785	2983	9943	4091	4812	195492	176132	17	160	93	81
2902,56	7388,92	11405,4	1348069	32623	65299	26627	431787	621871	897212	106	960	558	486
<b>483,76</b>	<b>1231,49</b>	<b>1900,9</b>	<b>224678,17</b>	<b>5437,17</b>	<b>10883,2</b>	<b>4437,83</b>	<b>71964,5</b>	<b>103645,2</b>	<b>149535</b>	<b>17,67</b>	<b>160</b>	<b>93</b>	<b>81</b>
1100,31	1162,74	2037,63	162714	20340	33900	12204	155710	74235	152844	10	160	93	81
632,06	1802,53	1130,12	167714	8735	10482	6289	92395	157153	85251	8,5	160	93	81
131,03	2064,14	0	219071	14791	17257	0	6174	174708		15,5	160	93	
69,06	1488,44	939,309	162714	3477	10430	6258	7573	127995	69826	26	160	93	81
262,66	665,86	977,2	290428	6483	6051	3025	35542	55874	76128	45,5	160	93	81
675,16	3397,85	5593,71	309428	4835	9670	5802	103190	306330	167603	29,5	160	93	31
2870,28	10581,56	10678	1312069	58661	87790	33578	400584	896295	551652	135	960	558	355
<b>478,38</b>	<b>1763,59</b>	<b>2135,6</b>	<b>218678,17</b>	<b>9776,83</b>	<b>14631,7</b>	<b>6715,6</b>	<b>66764</b>	<b>149382,5</b>	<b>91942</b>	<b>22,5</b>	<b>160</b>	<b>93</b>	<b>59,16</b>
<b>481,07</b>	<b>1497,54</b>	<b>2018,2</b>	<b>221678,17</b>	<b>7607</b>	<b>12757,4</b>	<b>5576,72</b>	<b>69364,3</b>	<b>126513,8</b>	<b>120739</b>	<b>20,08</b>	<b>160</b>	<b>93</b>	<b>70,08</b>

Suite 2 Annexe 5.1

Dépenses de main d'oeuvre / ha en FCFA			VAN / actif agricole en FCFA			VAN / hj en FCFA			Revenu net par spéculation en FCFA		
Coton	Maïs	Sorgho	Coton	Maïs	Sorgho	Coton	Maïs	Sorgho	Coton	Maïs	Sorgho
14836	13551	3953	18516,13	24537,47	34340,67	867,94	1978,83	3179,69	124035	170480	253602
12680	9827	3276	4546,87	6793,37	21270,25	227,34	584,38	2100,76	23695	44520	166886
1949	2077	659	6103,24	232,90	7357,17	553,11	36,31	1317,02	86548	1300	106020
4064	5905	984	4421,45	2231,70	300	649,4	563,92	87,04	99840	46540	6066
833	0	0	1671,21	3723,35	5060,11	370,8	1421,28	2217,70	58495	132179	179634
2628	5092	3041	283,06	11499,53	10360,71	30,07	2102,06	2174,47	2184	190400	173091
36990	36452	11913	35541,97	49018,32	78688,91	2698,67	6686,78	11076,69	394797	585419	885299
<b>6165</b>	<b>7290,4</b>	<b>2382,6</b>	<b>5923,66</b>	<b>8169,72</b>	<b>13114,8</b>	<b>449,78</b>	<b>1114,46</b>	<b>1846,12</b>	<b>65799,5</b>	<b>97569,83</b>	<b>147549,83</b>
2054	19902	3980	15571	7423,5	15284,4	973,19	798,22	1886,96	153656	54333	148864
4688	0	0	10870	18488,59	10029,53	577,47	1689,82	1052,48	87707	157153	85251
45486	30845	0	398,32	11271,48	0	38,59	1878,58	0	-39312	143863	0
1867	3255	2835	291,27	4922,88	2685,61	47,33	1376,29	862,05	5706	124740	66991
3840	2083	577	781,14	1228	1673,14	222,14	600,79	939,85	31702	53791	75551
24944	4584	1528	3497,96	10384,07	5681,46	644,94	3293,87	5406,55	78246	301746	166075
82879	60669	8920	31409,70	53718,52	35354,15	2503,65	9637,58	10147,89	317705	835626	542732
<b>13813,17</b>	<b>12133,8</b>	<b>2230</b>	<b>5234,95</b>	<b>8953,09</b>	<b>7070,83</b>	<b>417,27</b>	<b>1606,26</b>	<b>2029,58</b>	<b>52950,83</b>	<b>139271</b>	<b>108546,4</b>
<b>9989,08</b>	<b>9712,1</b>	<b>2306,3</b>	<b>5579,32</b>	<b>8561,4</b>	<b>10092,8</b>	<b>433,53</b>	<b>1360,36</b>	<b>1937,85</b>	<b>59375,17</b>	<b>118420,42</b>	<b>128048,12</b>

Suite 3 Annexe 5.1

Revenu net par spéculation / actif			Part des spéculations dans le revenu brut en %					Consommation de céréales en kg				
Coton	Maïs	Sorgho	Coton	Maïs	Sorgho	Autres	Total	Maïs	Sorgho	Mil	Riz	Total
16538	22730,67	33813,6	36,13	21,69	26,8311	15,35	100,0	9450	10 800	1 350	0	21600
2961,87	5565	20860,75	37,79	22,28	32,15	7,78	100	4 050	5 400	0	0	9450
5968,83	89,65	7311,72	56,95	9,69	30,05	3,31	100	4320	12125	0	150	16595
4248,51	1980,43	258,13	50,36	34,61	14,65	0,38	100,0	26 600	10 400	0	0	37000
1647,75	3723,352	5060,11	30,68	11,78	20,61	36,93	100,0	22275	31 000	10800	550	64625
128,47	11200	10181,82	38,1	23,16	25,21	13,53	100,0	31320	31 500	4 050	700	67570
31493,43	45289,1	77486,14	250,01	123,21	149,50	77,28	600	98015	101225	16200	1400	216840
<b>5248,90</b>	<b>7548,18</b>	<b>12914,4</b>	<b>41,67</b>	<b>20,53</b>	<b>24,917</b>	<b>12,88</b>	<b>100</b>	<b>16335,83</b>	<b>16870,83</b>	<b>2700</b>	<b>233,33</b>	<b>36140</b>
15365,6	5433,3	14886,4	31,91	10,32	16,75	41,02	100,0	1400	3 650	1700	0	6750
10318,47	18488,59	10029,53	39,4	33,11	13,27	14,22	100,0	12 150	4 500	3 760	100	20510
-2536,26	9281,48	0	33,58	46,15	20,27	0	100,0	16 200	0	0	2200	18400
219,46	4797,69	2576,58	57,75	29,75	11,18	1,32	100,0	12 960	4 498	0	0	17458
696,75	1182,22	1660,46	28,17	21,86	18,93	31,04	100,0	20250	16495	2 295	0	39040
2652,41	10228,68	5629,66	39,91	31,58	13,41	15,1	100,0	38 280	14 200	6 750	1650	60880
26716,43	49411,96	34782,63	230,72	172,77	93,81	102,7	600	101240	43343	14505	3950	163038
<b>4452,74</b>	<b>8235,33</b>	<b>6956,53</b>	<b>38,45</b>	<b>28,795</b>	<b>15,63</b>	<b>20,54</b>	<b>100</b>	<b>16873,33</b>	<b>8668,6</b>	<b>2417,5</b>	<b>658,33</b>	<b>27173</b>
<b>4850,82</b>	<b>7891,76</b>	<b>9935,44</b>	<b>40,06</b>	<b>24,66</b>	<b>20,28</b>	<b>16,71</b>	<b>100</b>	<b>16604,58</b>	<b>12769,72</b>	<b>2558,75</b>	<b>445,83</b>	<b>31656,5</b>

Suite 4 Annexe 5.1

<b>% des céréales dans la consommation</b>				
<b>Maïs</b>	<b>Sorgho</b>	<b>Mil</b>	<b>Riz</b>	<b>Total</b>
43,75	50	6,25	0	100
42,86	57,14	0	0	100
26,03	73,06	0	0,90	100
71,89	28,11	0	0	100
34,47	47,97	16,71	0,85	100
46,35	46,62	5,99	1,03	100
265,35	302,90	28,95	2,79	600
<b>44,22</b>	<b>50,48</b>	<b>4,82</b>	<b>0,46</b>	<b>100</b>
20,74	54,07	25,18	0	100
59,24	21,94	18,33	0,49	100
88,04	0	0	11,96	100
74,23	25,76	0	0	100
51,87	42,25	5,88	0	100
62,88	23,32	11,09	2,71	100
<b>357,01</b>	<b>167,35</b>	<b>60,48</b>	<b>15,15</b>	<b>600</b>
<b>59,50</b>	<b>27,89</b>	<b>10,08</b>	<b>2,52</b>	<b>100</b>
<b>51,86</b>	<b>39,19</b>	<b>7,45</b>	<b>1,49</b>	<b>100</b>

## Annexe 5.2 : données de la zone piment

EF	Superficie cultivée / ha						Rendement kg / ha en Kg				VAB / ha en FCFA			
	Coton	Maïs	Sorgho	Piment	Autres	Total	Coton	Maïs	Sorgho	Piment	Coton	Maïs	Sorgho	Piment
Bo1	2	0,5	1	0,5	2,5	6,5	800	800	1500	400	23860	28892,5	134550	406150
Bo2			1	0,5	1	2,5			1500	400			115325	565000
Bo3	2,5	1	2	0,5	2,25	8,25	1200	1500	1300	1200	128175	99562,5	116675	1179662,5
Bo4	1	1,5	7	1,5	4	15	1000	1500	1000	200	80340	26357,5	89550	316375
Bo5	5	2	8	1	2,75	18,75	926	1100	1100	216	63185	14565	98550	172762,5
Bo6	3	7	3,5	0,5	0	14	600	2000	800	200	29175	245135	113900	254000
<b>Total</b>	<b>13,5</b>	<b>12</b>	<b>22,5</b>	<b>4,5</b>	<b>12,5</b>	<b>65</b>	<b>4526</b>	<b>6900</b>	<b>7200</b>	<b>2616</b>	<b>324735</b>	<b>414513</b>	<b>668550</b>	<b>2893950</b>
<b>Moyenne</b>	<b>2,7</b>	<b>2,4</b>	<b>3,75</b>	<b>0,75</b>	<b>2,08</b>	<b>10,83</b>	<b>905,2</b>	<b>1380</b>	<b>1200</b>	<b>436</b>	<b>64947</b>	<b>82903</b>	<b>111425</b>	<b>482325</b>
Ko1	25	10	8	1	10	54	1250	2000	800	250	112085	130000	70700	227500
Ko2	2	0,5	1	1	3	7,5	670	2100	2000	400	39550	140400	179550	334875
Ko3	5	1	7	3	6,25	22,25	810	2300	2000	0	59265	153900	179550	0
Ko4	1,5	2	0,5	0,5	3	7,5	1000	2500	2000	200	121725	153250	179550	180250
Ko5	3	1	6	0,75	2	12,75	500	2000	3000	933	12675	71850	269100	1356675
Ko6	4	6	8	0,5	0,25	18,75	800	2000	4000	0	42395	94210	355640	-48000
<b>Total</b>	<b>40,5</b>	<b>20,5</b>	<b>30,5</b>	<b>6,75</b>	<b>24,5</b>	<b>122,75</b>	<b>5030</b>	<b>12900</b>	<b>13800</b>	<b>1783</b>	<b>387695</b>	<b>743610</b>	<b>1 234 090</b>	<b>2051300</b>
<b>Moyenne</b>	<b>6,75</b>	<b>3,42</b>	<b>5,08</b>	<b>1,12</b>	<b>4,08</b>	<b>20,46</b>	<b>838,33</b>	<b>2150</b>	<b>2300</b>	<b>445,75</b>	<b>64615,8</b>	<b>123935</b>	<b>205682</b>	<b>410260</b>
<b>Moy, total</b>	<b>4,72</b>	<b>2,91</b>	<b>4,42</b>	<b>0,99</b>	<b>3,08</b>	<b>15,64</b>	<b>871,77</b>	<b>1765</b>	<b>1750</b>	<b>440,87</b>	<b>64781,42</b>	<b>103419</b>	<b>158553</b>	<b>446292,5</b>

Suite Annexe 5.2

VAB / ha / actif agricole en FCFA				VAB / Hj en FCFA				Amort. Mat de culture / ha en FCFA				
Coton	Maïs	Sorgho	Piment	Coton	Maïs	Sorgho	Piment	Total	Coton	Maïs	Sorgho	Piment
88857	4815,42	22425	67691,67	113,62	202,04	1661,11	1880,32	81357	10170	40680	12204	32544
0	0	46130	226000	0	0	806,46	2615,74	0	0	0	0	0
28483,33	22125	25927,78	262147,22	610,36	696,24	1440,43	5461,40	96357	9636	24090	7227	38544
10042,5	3294,695	11193,75	39546,87	382,57	283,41	1105,55	1464,69	132714	33180	22120	2844	17696
10530,83	2427,5	16425	28793,75	300,88	156,61	1216,67	799,83	145464	7274	18185	2728	29096
3071,05	25803,68	11989,47	26736,84	138,928	1714,23	1406,17	1175,92	216571	21233	9100	10920	101920
140984,7	58466,3	134091	650916,4	1546,36	3052,54	7636,41	13397,92	672463	81493	114175	35923	219800
<b>28196,94</b>	<b>11693,3</b>	<b>22348,5</b>	<b>108486,1</b>	<b>309,27</b>	<b>610,51</b>	<b>1272,73</b>	<b>2232,99</b>	<b>134492,6</b>	<b>16298,6</b>	<b>22835</b>	<b>7184,6</b>	<b>43960</b>
5337,38	6190,48	3366,67	10833,33	533,73	909,09	872,84	1053,24	361785	3618	9045	6784	72360
6591,67	23400	29925	55812,5	188,33	981,82	2216,67	1550,35	78857	9855	39420	11826	15768
7902	20520	23940	0	282,21	1076,22	2216,67	0	147714	9232	46160	3957	0
16230	20433,33	23940	24033,33	579,64	1071,68	2216,67	834,49	85232	14207	10655	25572	34096
1584,37	8981,25	33637,5	169584,38	60,36	772,58	3322,22	6280,90	155214	12933	38800	3880	41387
4710,55	10467,78	39515,56	-5333,33	201,88	1013,01	4390,62	-222,22	157714	11598	7732	3479	74224
42355,98	89992,8	154325	254930,2	1846,18	5824,40	15235,68	9496,76	986516	61443	151812	55498	237835
<b>7059,33</b>	<b>14998,8</b>	<b>25720,8</b>	<b>42488,37</b>	<b>307,69</b>	<b>970,79</b>	<b>2539,28</b>	<b>1582,79</b>	<b>164419,3</b>	<b>10240,5</b>	<b>25302</b>	<b>9249,7</b>	<b>47567</b>
<b>17628,14</b>	<b>13346,03</b>	<b>24034,64</b>	<b>75487,21</b>	<b>308,48</b>	<b>790,62</b>	<b>1906,01</b>	<b>1907,89</b>	<b>149455,97</b>	<b>13269,55</b>	<b>24068,5</b>	<b>8217,13</b>	<b>45763,5</b>

Suite 2 Annexe 5.2

VAN / ha en FCFA				Actif agricole	Temps de travail / Hj				Dépenses main d'oeuvre / ha en FCFA			
Coton	Maïs	Sorgho	Piment		Coton	Maïs	Sorgho	Piment	Coton	Maïs	Sorgho	Piment
13690	-11787,5	122346	373606	6	210	143	81	216	5375	0	0	58500
		115325	565000	2,5			143	216	0	0	42000	81000
118539	75472,5	109448	1141118,5	4,5	210	143	81	216	6400	8000	4000	32000
47160	4237,5	86706	298679	8	210	93	81	216	24500	0	986	10500
55911	-3620	95822	143666,5	6	210	93	81	216	4490	0	1769	27450
7942	236035	2628	152080	9,5	210	143	81	216	34000	8571	0	442000
243242	300338	532275	2674150	36,5	1050	615	548	1296	74765	16571	48755	651450
<b>48648,4</b>	<b>60068</b>	<b>88712,5</b>	<b>445691,7</b>	<b>6,083</b>	<b>210</b>	<b>123</b>	<b>91,33</b>	<b>216</b>	<b>14953</b>	<b>3314,2</b>	<b>8125,83</b>	<b>108575</b>
108467	120955	63916	155140	21	210	143	81	216	3850	13475	0	38500
29695	100980	167724	319107	6	210	143	81	216	25000	0	0	42500
50033	107740	175593	0	7,5	210	143	81	216	1500	0	0	0
107518	142595	153978	146154	7,5	210	143	81	216	35000	5750	0	64500
-258	33050	265220	1315288	8	210	93	81	216	17917	1500	10500	67667
30797	86478	352161	-122224	9	210	93	81	216	28500	7000	3500	48000
326252	591798	1178592	1813465	59	1260	758	486	1296	111767	27725	14000	261167
<b>54375,3</b>	<b>98633</b>	<b>196432</b>	<b>302244,2</b>	<b>9,83</b>	<b>210</b>	<b>126,33</b>	<b>81</b>	<b>216</b>	<b>18627,83</b>	<b>4620,83</b>	<b>2333,33</b>	<b>52233,4</b>
<b>51511,87</b>	<b>79350,3</b>	<b>142572,25</b>	<b>373967,92</b>	<b>7,96</b>	<b>210</b>	<b>124,67</b>	<b>86,17</b>	<b>216</b>	<b>16790,42</b>	<b>3967,52</b>	<b>5229,58</b>	<b>80404,2</b>

Suite 3 Annexe 5.2

VAN / actif agricole en FCFA				VAN / hj en FCFA				Revenu net par spéculation en FCFA			
Coton	Maïs	Sorgho	Piment	Coton	Maïs	Sorgho	Piment	Coton	Maïs	Sorgho	Piment
2281,67	-1964,58	20391	62267,67	65,19	-82,4	1510,44	1729,66	8315	-11787,5	122346	315106
	0	46130	226000			806,47	2615,75	0	0	73325	484000
26342	16771,67	24321,77778	253581,89	564,47	527,78	1351,21	5282,96	112139	67472,5	105448	1109118,5
5895	529,69	10838,25	37334,87	224,57	45,6	1070,44	1382,77	22660	4237,5	85720	288179
9318,5	-603,33	15970,33333	23944,42	266,24	-38,9	1182,99	665,12	51421	-3620	94053	116216,5
836	24845,79	276,6315789	16008,42	37,82	1650,6	32,44	704,07	-26058	227464	2628	-289920
44673,17	39579,23	117927,99	619137,27	1158,29	2102,68	59549	12380,32	168477	283767	483520	2022700
<b>8934,63</b>	<b>7915,84</b>	<b>19654,665</b>	<b>103189,54</b>	<b>231,66</b>	<b>420,53</b>	<b>992,33</b>	<b>2063,39</b>	<b>33695,4</b>	<b>56753</b>	<b>80586,67</b>	<b>337116,67</b>
5165,09	5759,76	3043,61904	7387,62	516,51	845,8	789,09	718,24	104617	107480	63916	116640
4949,17	16830	27954	53184,5	141,40	706,2	2070,67	1477,35	4695	100980	167724	276607
6671,07	14365,33	23412,4	0	238,25	753,4	2167,81	0	48533	107740	175593	0
14335,73	19012,67	20530,4	19487,2	511,99	997,2	1900,96	676,64	72518	136845	153978	81654
-32,25	4131,25	33152,5	164411	-1,22	355,4	3274,32	6089,30	-18175	31550	254720	1247621
3421,89	9608,67	39129	-13580,44	146,65	929,9	4347,67	-565,85	2297	79478	348661	-170224
34510,7	69707,68	147221,92	230889,87	1553,58	4587,9	14550,52	8395,67	214485	564073	1164592	1552298
<b>5751,78</b>	<b>11617,95</b>	<b>24536,987</b>	<b>38481,65</b>	<b>258,93</b>	<b>764,65</b>	<b>2425,09</b>	<b>1679,13</b>	<b>35747,5</b>	<b>94012</b>	<b>194098,7</b>	<b>310459,6</b>
<b>7343,21</b>	<b>9766,89</b>	<b>22095,82598</b>	<b>70835,59</b>	<b>245,29</b>	<b>592,59</b>	<b>1708,71</b>	<b>1871,26</b>	<b>34721,45</b>	<b>75382,7</b>	<b>137342,67</b>	<b>323788,13</b>

Suite 4 Annexe 5.2

Revenu net par spéculation / actif en FCFA				Part des spéculations dans le revenu brut en FCFA					
Coton	Mais	Sorgho	Piment	Coton	Maïs	Sorgho	Piment	Autres	Total
1385,83	-1964,58	20391	52517,67	23,32	2,46	12,29	20,95	40,98	100,0
0	0	29330	193600	0	0	16,48	38,63	44,89	100,0
24919,78	14993,89	23432,89	246470,78	28,55	5,22	13,91	35,67	16,65	100,0
2832,5	529,69	10715	36022,37	7,69	7,30	29,85	25,24	29,94	100,0
8570,17	-603,33	15675,5	19369,42	34,38	6,89	36,31	10,02	12,4	100,0
-2742,95	23943,58	276,63	-30517,89	8,83	56,25	2,22	4,53	28,15	100,0
34965,33	36899,24	99821,02	517462,34	102,77	78,12	111,07	135,04	173,01	600
<b>6993,07</b>	<b>7379,85</b>	<b>16636,84</b>	<b>86243,72</b>	<b>20,55</b>	<b>15,62</b>	<b>18,51</b>	<b>22,51</b>	<b>28,83</b>	<b>100</b>
4981,76	5118,09	3043,62	5554,28	63,59	17,16	6,87	3,18	9,2	100,0
782,5	16830	27954	46101,17	17,83	5,89	14,96	29,93	31,39	100,0
6471,07	14365,33	23412,4	0	17,62	4,04	34,02	0	44,32	100,0
9669,07	18246	20530,4	10887,2	21,12	29,69	7,12	10,99	31,07	100,0
-2271,87	3943,75	31840	155952,62	6,78	3,81	42,58	29,15	17,68	100,0
255,22	8830,89	38740,11	-18913,78	9,77	14,67	53,72	0	21,84	100,0
19887,74	67334,07	145520,53	199581,5	136,72	75,27	159,28	73,25	155,5	600,0
<b>3314,62</b>	<b>11222,34</b>	<b>24253,42</b>	<b>39916,3</b>	<b>22,79</b>	<b>12,54</b>	<b>26,55</b>	<b>14,65</b>	<b>25,92</b>	<b>100</b>
<b>5153,84</b>	<b>9301,10</b>	<b>20445,13</b>	<b>63080,01</b>	<b>21,67</b>	<b>14,08</b>	<b>22,53</b>	<b>18,58</b>	<b>27,37</b>	<b>100</b>

## **Annexe 6: Rapport atelier de restitution et de travail**

« La place de la filière maïs respectivement piment dans l'économie des exploitations familiales »

Lundi 17. Septembre 2007 Sikasso, Maïs

Mercredi 19. Septembre 2007, Boura, Piment

I. Contexte

II. Résultats attendus

III. Déroulement

IV. Synthèse des principaux résultats

Étape 1 : rappel du contexte et de la méthodologie de l'étude

Étape 2 a : présentation et validation des résultats économiques pour le maïs à Sikasso

Étape 2 b : présentation et validation des résultats économiques pour le piment à Boura

Étape 3 : réflexion sur le concept de l'ef: visions paysannes d'exploitation familiale xxi

*Synthèse de définition Sikasso*

*Synthèse de définition Boura*

*Typologie des EF selon les critères propres des paysans*

Étape 4 : indicateurs socio-économiques

Étape 5 : réflexion les problèmes liés à la filière

## I. Contexte

L'Assemblée Régionale de Sikasso, dans le cadre de sa politique de promotion des filières, a retenu 9 filières de diversification, dont le maïs, jugées porteuses Bétail, Banane, Bois, Mangue, Miel, Maïs, Karité, Pomme de terre et néré. Jèkasy s'est positionné sur cinq de ces 9 filières : le maïs, le karité, élevage, mangues, bois et piment

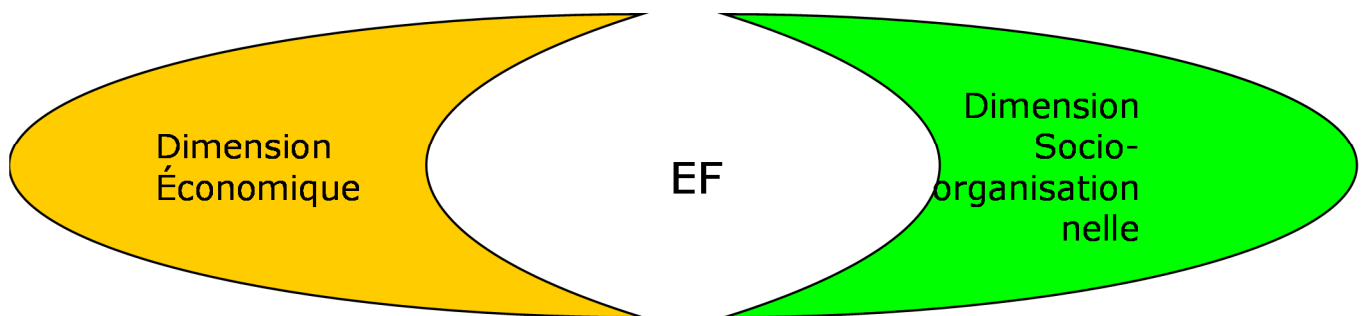
Le maïs étant une filière prioritaire pour toute la région, est bien étudié. La filière piment jouant un rôle primordial dans certaines localités bien précises, est encore peu étudiée. IL s'agit donc d'apporter des éléments supplémentaires voire nouveaux afin de mieux faire connaître ces filières prometteuses et de valoriser leurs potentiels.

Les stagiaires engrangés dans le cadre Dou programme de Jèkasy sur la diversification et le soutien aux filières, ont été mandaté d'analyser la place des filières maïs et piment dans l'économie des EF de un et d'analyse les structures organisationnelles des EF et des OP partenaires afin de mieux comprendre leurs interactions.

L'étude poursuit deux objectifs principaux

- A) Définir la place Dou maïs dans l'économie des exploitations familiales
- B) Evaluer l'impact des actions d'accompagnement de Jèkasy dans la filière maïs sur les conditions de vie des EF : analyser l'organisation et le fonctionnement des EF et OP partenaires afin de mieux comprendre le processus de définition de priorités, des stratégies de mise en œuvre ainsi que leur représentativité vis à vis des EF.

Chaque objectif correspond à une dimension des EF permettant à compléter la vision des EF.



## II. Résultats attendus

Les résultats attendus de l'atelier sont:

- Restitution et validation des premiers résultats économiques
- Définition Dou concept d'EF
- Identification des différents types d'EF selon les critères des EF
- Identification d'indicateurs socio-économique permettant d'analyser les EF
- Identification des principales sources de problèmes liés à la filière, des solutions adéquates ainsi que des acteurs responsables pour la réalisation de la stratégie.

### III. Déroulement

Chaque atelier s'est déroulé en 1 jour (le 17 septembre 2007 à Sikasso pour le maïs et le 19 septembre 2007 à Boura pour le piment).

L'approche méthodologique a porté sur quatre étapes :

Étape 1 : Rappel Du contexte et de la méthodologie de l'étude

Étape 2 : Présentation des résultats économiques

Étape 3 : Réflexion en petit groupe ensuite en plénière sur le concept de l'EF et des différents types d'EF

Étape 4 : Indicateurs socio-économiques

Étape 5: Réflexion en groupe ensuite en plénière sur les problèmes liés à la filière, les sources de ces problèmes, les solutions proposées et les acteurs compétents

La synthèse est constituée des résultats socio-organisationnels provenant des deux ateliers. La discussion et les commentaires économiques sont faits individuellement pour l'atelier de Sikasso et celui de Boura.

### IV. Synthèse des principaux résultats

Étape 1 : Rappel du contexte et de la méthodologie de l'étude

Cette étape était importante pour rappeler que l'étude est faite avec et pour les acteurs présents.

Les résultats présentés se basent sur les informations récoltées aux près des acteurs présents qui sont également les bénéficiaires des résultats.

Étape 2 A : Présentation et validation des résultats économiques pour le maïs<sup>48</sup> à Sikasso

Tableau 1 : Commentaires et questions levés

Questions / Remarques faites
<b>Échantillon</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- L'étude porte sur combien d'années?</li><li>- Des calculs d'une année « virtuelle » ou idéale permettra une comparaison avec les données récoltées.</li></ul>
<b>Élevage</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Quelle est la place et l'importance de la filière bétail dans l'analyse?</li><li>- Les dépenses pour les salaires des gardiens des animaux (enfants et grands) sont ils prises en charge dans les calculs des dépenses?</li></ul>
<b>Revenu</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Les sources de revenus autres que celles qui sont issues de la production sont-elles prises en compte ?</li></ul>
<b>Aspects environnementaux</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Est-ce que vous avez prise en compte l'impacte d'un changement de la production (ex. des surfaces cultivées) sur l'environnement et/ou la santé.</li></ul>
<b>Méthodologie</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Comment vous avez choisi les sites ?</li><li>- Est-ce que vous avez fait appel à la CMDT ?</li><li>- Appellation de la zone Sikasso : ce que vous appelez Sikasso ne comprend que les données de Bambougou et Nongon.</li></ul>
<b>Méthodologie</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- L'étude aurait dû être faite à Koutiala et à Yorosso. Pourquoi vous n'avez pas choisi ces zones ?</li><li>- La question de recherche est complexe. Quel type de questions vous avez posées ?</li><li>- Présence de la CMDT, Dou SYCOV sera bien. Pourquoi ils ne sont pas présents ?</li></ul>

<sup>48</sup> Les principaux résultats ont été présentés et seront discutés dans le document final. On y présente les remarques faites suite à l'exposition des données.

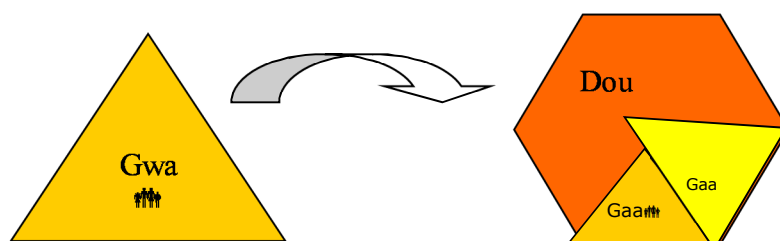
## Étape 2 B : Présentation et validation des résultats économiques pour le piment à Boura

Tableau 2: Commentaires et questions levés

Questions / Remarques faites
<b>Appellation</b> - L'appellation Yorosso pour les données de Boura et Kome n'est pas correcte
<b>Méthodologie</b> - Vous avez déjà fait une restitution au niveau technique chez Jèkasy ? - Comment vous avez choisi les villages ? car il y a 9 communes à Yorosso - Est-ce que vous avez eu accès aux archives ? (Il a fait la note sur le piment) - Les résultats sont issus des entretiens avec les EF ce qui prouve que les données viennent d'eux-mêmes
<b>Portée de l'étude</b> - Cette étude peut aider dans le future à mieux orienter des interventions. Il est donc important qu'elle soit détaillée.
<b>Portée de l'étude</b> - Ce sont eux les producteurs qui ont données les chiffres mais ils n'ont pas la capacité de faire les calculs. Donc c'est le moment de poser des questions pour bien comprendre - Il n'y a pas de nouveautés dans les résultats

## Étape 3 : Réflexion sur le concept de l'EF: Visions paysannes d'exploitation familiale

Les discussions autour d'une définition du terme Exploitation familiale sont vives et portent sur les termes Bambara de Gwa et Dou . L'existence de différents termes (et donc concepts) en Bamanakan pour décrire une famille varient au niveau individuel aussi bien que d'une zone (urbaines et rurales) à l'autre. Il est donc difficile de trouver une terminologie commune.



Le schéma ci-dessus illustre le consensus trouvé à Sikasso qui résume efficacement les discussions ayant eu lieu durant les ateliers : Gwa représente la « petite » famille ou le ménage. Le Dou représente la grande famille qui cultive et mange ensemble et qui partage un certain nombre de bien. Un Dou peut être composé d'un ou de plusieurs Gwa d'un nombre de membre variable<sup>49</sup>.

Les exploitations analysées dans le cercle de Sikasso (majoritairement musulmans polygames) sont en général composées de plusieurs ménages et comprennent plus de membres que les EFA analysées dans le cercle de Yorosso (chrétiens majoritairement monogames) qui fusionnent la vision du Gwa et du Dou



<sup>49</sup> Lors de l'atelier sur l'identification des axes d'accompagnement des filières et la validation des critères de sélection des op et OPF partenaires (Diarra et Traoré : 2005) le résultat était le même. Néanmoins il reste la définition individuelle de ce qui est « la famille » qui peut être très limité (parents avec leurs enfants) ou très large (toutes les oncles, tantes, cousins, cousines, neveux, nièces etc.)

Un consensus général sur les principaux éléments constituant une exploitation ont pu être trouvé et confirmé.

Tableau 3 : Éléments de définition

Ensemble de personnes (hommes et femmes et enfants) Qui	<b>Sont liées par des liens de parentés</b>
	Sont guidés par un Chef de famille
	Ont une cohésion familiale
	Vivent ensemble/ Dorment sous le même toit
	Mangent ensemble
	<b>Travaillent ensemble</b>
	Peuvent être actifs ou non actifs (enfants/vieux/malades)
	Cultivent ensemble
	Peuvent engager des employés
	<b>Partagent des biens</b>

### Synthèse de définition Sikasso

Un ensemble de personnes (hommes, femmes, enfants) actifs et non actifs qui sont liés par des liens de parentés, et ont une cohésion familiale, qui cultivent ensemble, mangent ensemble et possèdent des biens en commun.

### Synthèse de définition Boura

Un ensemble de personnes (hommes, femmes, enfants) autour d'un chef de famille, qui partagent un matériel d'équipement pour cultiver ensemble une surface commune.

### Typologie des EF selon les critères propres des paysans

En général des petites, moyennes et grandes exploitations qui se définissent selon des critères sociaux, fonctionnels ou autres.

Tableau 4: Typologies présentées par les acteurs

Typologie 1	Très petite EFA	Petite EFA	Moyenne EFA	Grande EFA
Actifs et équipement	1 actif pas d'équipement	1-2 actifs 1 boeuf 1 charrue	2 actifs 1 paire de boeufs 1 charrue	3+ actifs plus qu'1 paire boeuf 2+ charrues
Typologie 2	1	2	3	4
Balance dépenses/ revenu	Arrive pas à couvrir les dépenses	Arrive juste à couvrir les dépenses	Bon équilibre entre revenu et dépenses	Pas de problèmes avec les dépenses
Typologie 3		Petite	Moyenne	Grande
		Peu d'actifs Pas d'équipement	Moyennement d'actifs Pas assez d'équipement	Beaucoup d'actifs  Beaucoup d'équipements

		Petite production	Production moyenne	Grande production
Typologie 4 Actifs superficies		Petite	Moyenne	Grande
		1 homme Petite surface	2 hommes, Moyenne surface	3+ hommes Grande surface
Typologie 5 Équipement		C	B	A
		Petit équipement (daba)	Équipement moyen	Équipement complet
Synthèse	Très petite	Petite	Moyenne	Grande
	1 actif	1-2 actif ½ paire de bœuf	2 actifs 1 paire de bœufs	3+ actifs 2+ paires de bœufs
	Pas d'équipement Petite surface	1 charrue, daba  Petite surface	Équipement incomplet Surface moyenne	Équipement complet Grande surface
	Revenu < Dépenses	Revenu = Dépenses	Petite marge bénéficiaire	Revenu > Dépenses

### Observations et commentaires

- Les acteurs reprennent le plus souvent des typologies qui correspondent largement à celle de la CMDT.
- Les définitions restent très générales, notamment les appellations de petits, moyens et grands.
- Aucune référence est faite aux troupeaux et aux activités d'élevage (bovins, ovins, caprins ou porcins). La catégorisation se limite ainsi sur des activités agronomiques.
- La typologie 2 diffère des autres en se basant sur la balance financière de l'EFA

Les typologies correspondent à des idéaux types. Dans la réalité, on retrouve pleins de constellations et combinaisons qui mélangent des éléments de différents types.

### Étape 4 : Indicateurs socio-économiques

La situation d'une EF change d'une année à l'autre. Les acteurs ont énoncé un certain nombre de champs thématiques et d'indicateurs que nous avons regroupé afin de qui permettre une évaluation de leur situation.

#### Tableau 5: Synthèse des Indicateurs données par les acteurs

On classe les indicateurs dans 3 champs thématiques –Production, économie et social- qui comprennent des champs d'indicateurs qui regroupent des indicateurs précis.

Chaque indicateur défini permet d'évaluer un changement positif, négatif ou le statut quo par rapport à un indice précis. Le bilan global de tous les indicateurs permet de connaître la situation d'une EFA par rapport à (aux) année(s) précédente(s).

Aspects thématiques	Champs	Positive	Indicateurs	Négative
Activités lié à la production de l'EFA	Production agricole	En augmentation	Rendement par ha/culture	En baisse
		Atteinte	Autosuffisance alimentaire	Pas atteinte
		En augmentation	Superficie sous production	En baisse
Economie de l'EFA	Commercialisation	Bon prix	Prix reçu pour les produits	Mauvais prix
	Équipement	Peut acheter	Matériel équipement (animaux/machines)	Doit vendre
	Impôts	Pas de problème à payer les impôts (régulièrement)	Capacité de payer les impôts régulièrement	Peut pas payer les impôts - Doit vendre du matériel/animaux - endettement pour payer les impôts
	Dépenses	Arrive à couvrir toutes les dépenses	Balance entre Dépense et Revenu (annuel)	N'arrive pas à couvrir toutes les dépenses
		Peut faire les dépenses nécessaires habituelles ou plus	Dépenses nécessaires habituelles	Ne peut pas faire les dépenses nécessaires habituelles
		Peut couvrir les coûts de la santé	Coûts de la santé	Peut pas couvrir les coûts de la santé : - doit vendre du matériel/biens/animaux - Prendre de dettes
		Peut payer les frais de scolarisation pour les enfants	Frais de scolarisation / Education	Ne peut pas payer les frais de scolarisation des enfants
	Biens	Peut acheter du matériel/des biens	Biens possédés (d'équipement, moto, Vélo, charrette etc.)	Doit vendre du matériel /des biens
Social	Éducation	<b>Peut scolariser beaucoup d'enfants</b>	Scolarisation (nombre d'enfants à l'école)	<b>Peut scolariser peu d'enfants</b>
		Famille continue à produire ensemble	Cohésion familiale	Éclatement de la famille, production individuelle, Conflits
		<b>Peut fournir des habits/chaussures pour les fêtes etc.</b>	Bonne présentation/apparence des membres de la famille (habilles)	<b>N'a pas les moyens pour habiller / chausser la famille pour les fêtes</b>
		Peuvent organiser des fêtes (mariages/baptêmes etc.)	Dignité de la famille (avoir suffisant pour la survie de la famille)	Peuvent pas organiser des fêtes comme voulu endettement dépendent de l'aide d'autrui

## **Observations et commentaires**

- Les indicateurs liés à la situation économique de l'EFA sont les plus nombreux. Sur la base d'une analyse de l'EFA existante, on peut y ajouter toutes une panoplie de postes de dépenses précis (habillement, construction, achat, etc.)
- Les indicateurs liés à la production peuvent, en fonction des EFA, être élargis sur la production non-agricole (pastoraux, artisanats, petit commerce etc.)
- Les indicateurs de la production sont en fonction des produits cultivés
- Les indicateurs sociaux sont plus difficiles à mesurer car ils sont soumis à des appréciations individuelles qui varient considérablement d'une EFA à l'autre.

La capacité de payer toutes les dépenses (nécessaires) est ressortie comme argument de base pour identifier la condition d'une EFA.

## Annexe 7: Liste des exploitations

Code	EFA	Village	Cercle
No1	Backy Sogodogo	Nongon-Suala	Sikasso
No2	Souleyman Sogodogo	Nongon-Suala	Sikasso
No3	Yaya Sogodogo	Nongon-Suala	Sikasso
No4	Moussa Sogodogo	Nongon-Suala	Sikasso
No5	Mama Kone	Nongon-Suala	Sikasso
No6	Mamary Domogo	Nongon-Suala	Sikasso
Ba1	Kassoun Ouatarra	Bambougou	Sikasso
Ba2	Bakary Sylla	Bambougou	Sikasso
Ba3	Seydou Cisse	Bambougou	Sikasso
Ba4	Binefou Sylla	Bambougou	Sikasso
Ba5	Laye Diakaria Sylla	Bambougou	Sikasso
Ba6	Mamy Sylla	Bambougou	Sikasso
Bo1	Kiri Dioma	Boura	Yorosso
Bo2	Felicit� Djoma	Boura	Yorosso
Bo3	Komo Mele Djoma	Boura	Yorosso
Bo4	Kisito Cisse	Boura	Yorosso
Bo5	Josef Sanou	Boura	Yorosso
Bo6	Fran�ois Koita	Boura	Yorosso
Ko1	Ntoro Koita	Kome	Yorosso
Ko2	Philip Ciss�	Kome	Yorosso
Ko3	Eloi Koita	Kome	Yorosso
Ko4	Thierry Mathieu Ciss�	Kome	Yorosso
Ko5	Djeli Ciss�	Kome	Yorosso
Ko6	Benjamin Ciss�	Kome	Yorosso